

**Plan d'aménagement pour la réhabilitation du quartier
Campêche-Tapis Rouge**

CAMPÊCHE MASTER PLAN

Rapport Final



American Red Cross

Version Finale/ Décembre 2013

RAPPORT FINAL

WE Working for Environment / SPORA Sinergies (réalisation de l'étude)

Chef de Projet: Yves Cabannes

Coordination Urbanisme et Infrastructures: Patxi Gastaminza et Xavi Vallcorba

Coordination Socio - Économique: Ricard Faura

Équipe Urbanisme, risques et infrastructures: Eva Suárez, Gleneda Joseph, Belony Elson Guirand, Itziar Modrego, Anna Alier, Alaitz Arsuaga, Itxasne Celayeta et Maider Rodriguez

Équipe Socio - Économique: Miriam Sol Katia Henrys, Honoré, Junior, Noel Garcia, Aleix Causa

American Red Cross (Coordination de l'étude)

Chantal-Sylvie Imbeault (Deputy Country Representative/Programs)

George Salomon (Policy Advisor – in charge of the Steering Committee setup)

James Bellamy (LAMIKA Program Manager)

Alix Beranger (Urban Planning Delegate)

Finbarr Sweeney (Livelihoods/Economic Recovery Delegate)

Achala Navaratne (WATSAN Delegate)

Shavkat Ismailov (Logistics/Security Sr Delegate)

Rodolphe Debrosse (Pillar 1 Manager)

Cedanor Saint Vil (Beneficiary Communication Coordinator - Com/Dev)

Claudy Jean (Community Mobilization Coordinator - Com/Dev)

Widelson Pierre Louis (Volunteer Mobilization Officer)

Petit-Homme Jean Peniarold (Com/Dev)

Institutions publiques et organisations internationales:

Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT): Michelle Oriol, Rose-May Guignard, Eléonore Labatut et Chrystelle Baptiste

Centre Technique d'Exploitation (CTE): Ducé Solages

Croix Rouge Haitienne (CRH) : Docteur Amédée Gedeon, Docteur Jean-Pierre Guiteau

Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA): Edwige Petit

Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET) : Alexis Doucet

Ministère de l'Environnement (MDE): Bertin Michel ; Ingenieur Van Kohl

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP): Lazare Joseph Accou et Romual Daniel

Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Territoriales et de la Défense Nationale (MICTDN): Steevens Laroche

Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP): Marie Rose Bonnet et Darlene Carre Théodore

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) : Frantz Joseph

Ministère des Travaux publics, Transports et Communications (MTPTC): Alfred Piard, Joselyne Desinor, Yvan Pinchinat, Ronald Laraque et Leopold Lamour

Unité de Construction du Logement et des Bâtiments Publics (UCLBP): Odnell David et Gédéon Charles

Organisation International pour les Migrations (OIM): Takuya Ono

Panamerican Development Foundation (PDAF): Nadia Cherrouk

Organisations Communautaires de Base de Campêche:

Association des Citoyens de Tapis Rouge (ACTAR): Ernso Octave, Renold Vital

Comité des Agents de Protection et de la Sécurité de l'environnement (CAPS): Jean Jean Flaubert

Comité pour l'Encadrement des Enfants Abandonnés du moment à Haïti (CEMEAH): Sylvana Merlin

Groupe des Recherches Professionnels Haïtiens (GREPHA): Raphaël Joseph Lenèt

Groupement des Enfants pour une Meilleure Vie (GEM-VI): Jobnart Théléus

International Rescue Committee (IRC): Francesca Rivelli

Jeunes Combattants pour la Libération Social d'Haïti (JECOLISH): Pierre Jean Wiltho, Charlotin Willy

Organisation des Chrétiens pour l'Avancement National (OCHAN-Haiti): Joseph John

Mouvement de Jeunes à Campêche (MJC): Joseph Feneld, Tnezil Makendy

Organisation Œuvre Humanitaire pour le Développement (OOH/DEV): Max Robert Vital

Organisation pour le Développement et la Protection de l'Environnement de Carrefour-Feuilles et Morne l'Hôpital (ODEPEC/MH): Lamour Guyto, Jean Marc

Plan d'Action pour le Renouveau Social (PARS): Denise Bazil, Dimanche Delva

Pateforme Communautaire de Campeche : John Joseph, Minouche Lamour

Regroupement des jeunes pour la reconstruction d'Haïti: Remere Omil Junior

Vision des enfants pour un mouvement d'union nationale (VITAMIN): Vilsaint Leonel

(ii) Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette étude, en particulier:

- **American Red Cross (ARC)**, qui a financé cette étude dans le cadre du Programme LAMIKA et l'équipe assignée qui a établi une étroite collaboration avec le Groupement WE/SPORA afin d'aboutir au présent document.
- Toutes les institutions publiques rencontrées pour la discussion et le partage des informations sur l'étude d'aménagement, notamment la **Mairie de Port-au-Prince**, le **CIAT**, l'**UCLBP** et le **MTPTC** qui ont montré leur appui pendant toute la durée de l'étude.
- La **communauté de Campêche**, particulièrement toutes les personnes qui ont participé aux rencontres et les Organisations Communautaires de Base (OCBs).
- Finalement, tous les membres de l'équipe du **Groupement WE/ SPORA** qui ont concentré leurs efforts sur cette étude afin de respecter délai limité tout en assurant la qualité du contenu et de la présentation et la prise en compte du maximum d'informations.

La liste complète des collaborateurs, apparaît dans les crédits institutionnels.

(iii) Table des Matières

(i) Crédits institutionnels	3
(ii) Remerciements.....	4
(iii) Table des Matières	4
(iv) Liste des plans.....	5
(v) Liste de graphiques, tableaux, cartes et photographies.....	6
(vi) Acronymes (sigles)	8
(vii) Taux de change Gourde – dollar américain.....	9
CHAPITRE 1. PRESENTATION	11
1.1. Rappel du mandat et cadrage de la mission d'étude	11
1.2. Contexte et justification	12

1.3. Localisation de la zone d'étude et périmètres	14
1.4. Méthode de travail	14
CHAPITRE 2. DIAGNOSTIC	21
2.1. Contexte opérationnel	21
2.2. Diagnostic et estimation des besoins	27
2.3. Périmètres de la zone d'étude	45
CHAPITRE 3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET VISION A L'HORIZON 2020	48
3.1. Une démarche « ascendante – descendante »	48
3.2. Vision Campêche 2020	49
3.3. Scénarios d'aménagement	52
3.4. Schémas retenu	53
CHAPITRE 4. ACTIONS STRATEGIQUES PRIORITAIRES : Plans d'Action Sectoriels et Projets	64
4.1. Plan d'Action Sectoriel VRD, Risques et Environnement	64
4.2. Plan d'Action Sectoriel Services Sociaux	72
4.3. Plan d'Action Sectoriel Moyens de subsistance et emploi	78
4.4. Plan d'Action Sectoriel Logement	81
4.5. Projets prioritaires et inter- sectoriels	84
4.6. Récapitulation du cout des projets prioritaires	86
4.7. Calendrier d'exécution des projets prioritaires	88
4.8. Localisation des interventions	89
CHAPITRE 5. DEFIS POUR LE FUTUR ET PROCHAINES ETAPES	93
5.1. Recommandations opérationnelles	93
5.2. Mécanisme et structure de validation	96
CHAPITRE 6. ANNEXES	100
Annexe 1. Extrait des Termes de Référence WE SPORA pour l'étude	101
Annexe 2. Liste des documents produits au cours de l'étude	107
Annexe 3. Références consultées	109
Annexe 4. Une méthode participative pour Campêche	112
Annexe 5. Liste des 35 interventions prioritaires (fiches)	121
Annexe 6. Dossier des Plans et Cartes (document séparé)	

(iv) Liste des plans

DIAGNOSTIC

- I.01 Localisation de Campêche par rapport à L'aire Métropolitaine de Port-au-Prince
- I.02 Localisation de Campêche avec les quartiers limitrophes
- I.03 Plan de trois périmètres
- I.04 État des lieux voirie, corridors, passerelles et espaces publics
- I.05 État des lieux électricité et éclairage public
- I.06 État des lieux réseau d'eau, assainissement et drainage
- I.07 État des lieux évaluation du bâti par la MTPTC

Groupement WE/SPORA

- I.08 État des lieux logement : typologie de bâtiments
- I.09 Occupation du sol : densité
- I.10 Réserves foncières
- I.11 État des lieux équipements
- I.12 État des lieux moyens de subsistance
- I.13 Risques pentes
- I.14 Risques instabilité des terrains
- I.15 Risques inondations
- I.16 Risques ligne de haute tension
- I.17 Risques synthèses

PROPOSITION

- II.01 Schéma d'Aménagement retenu
- II.02 Risques synthèses scénario retenu
- II.03 Plan de maîtrise de risques Carrefour- Feuilles
- II.04 Plan de maîtrise de risques Campêche
- II.05 Plan de protection de ressources naturelles
- II.06 Plan de voirie et espaces publics
- II.07 Schéma de collecte et traitement des ordures ménagères
- II.08 Plan d'eau et d'assainissement
- II.09 Plan d'électricité et éclairage public
- II.10 Plan des services sociaux
- II.11 Plan de Moyens de Subsistance
- II.12 Plan d'Affectation du Sol (densité)
- II.13 Plan d'Affectation du Sol (activité)
- II.14 Plan d'Aménagement

(v) Liste des graphiques, tableaux, cartes et photographies

Graphiques

- Graphique 1. Schéma des phases de la participation communautaire et institutionnelle (WE/SPORA 2013)
- Graphique 2. Pourcentage des OCB et ONG intervenant à Campêche (WE/SPORA 2013)
- Graphique 3. OCB qui ont un lien avec des autres acteurs (WE/SPORA 2013)
- Graphique 4. ONG qui ont un lien avec des autres acteurs (WE/SPORA 2013)
- Graphique 5. Nombre de projets selon la valeur du budget destiné (WE/SPORA 2013)
- Graphique 6. Pourcentage de type de voirie par rapport à l'accessibilité (WE/SPORA 2013)
- Graphique 7. Situation générale de santé selon la population de CF (ARC, 2012a)
- Graphique 8. Pourcentage des maladies chroniques sur la population de Campêche (OIM, 2012)
- Graphique 9. Pourcentage des maladies chroniques sur la population de Campêche selon sexe (OIM, 2012)
- Graphique 10. Raisons de choix d'un centre de santé (WE/SPORA/LGL, 2012)
- Graphique 11. Pourcentage de scolarisation à Campêche (OIM, 2012)
- Graphique 12. Pourcentage d'élèves scolarisés à Campêche (OIM, 2012)
- Graphique 13. Comparaison du nombre d'élèves qui habitent et étudient à Campêche (WE/SPORA 2013, OIM, 2012)
- Graphique 14. Critères de choix des centres scolaires (WE/SPORA 2012)
- Graphique 15. Axes du diagnostic de moyens de subsistance (WE/SPORA 2013)
- Graphique 16. Pourcentage de secteurs professionnels (OIM, 2012)

- Graphique 17. Principaux profils professionnels de Campêche selon le genre (OIM, 2012)
- Graphique 18. Nombre d'organisations de base et de canaux de représentation institutionnelle (WE/SPORA 2013)
- Graphique 19. Pourcentage des bâtiments vulnérables (WE/SPORA 2013)
- Graphique 20. Diagramme de transversalité des interventions par secteurs (WE/SPORA 2013)
- Graphique 21. Pourcentage de projets sectoriels, intersectoriels et multisectoriels (WE/SPORA 2013)
- Graphique 22. Pourcentage d'investissement par secteur (WE/SPORA 2013)
- Graphique 23. Nombre d'interventions par bloc (WE/SPORA 2013)
- Graphique 24. Nombre d'interventions par périmètre (WE/SPORA 2013)
- Graphique 25. Structure de gouvernance (WE/SPORA 2013)
- Graphique 26. Rôle des acteurs dans la structure de pilotage et validation pour le Plan d'Aménagement de Campêche (WE/SPORA 2013)
- Graphique 27. Processus de validation pour le Plan d'Aménagement de Campêche et rôle des différents acteurs (WE/SPORA 2013)
- Graphique 28. Structure de Monitoring et Evaluation de la mise en œuvre du Plan et des Projets (WE/SPORA 2013)

Tableaux

- Tableau 1. Secteurs d'intervention (WE/SPORA 2013)
- Tableau 2. État des lieux des familles dans les zones à risque (WE/SPORA 2013)
- Tableau 3. Superficies accessibles par type de voirie (WE/SPORA 2013)
- Tableau 4. Besoins en voirie et espace public (WE/SPORA 2013)
- Tableau 5. État des lieux sous- secteur électricité (ACT/ LGL, 2012)
- Tableau 6. État des lieux sous- secteur eau (ACT/ LGL, 2012)
- Tableau 7. Besoins en eau et assainissement (WE/SPORA 2013)
- Tableau 8. Centres de santé à Campêche (WE/SPORA 2013)
- Tableau 9. Type d'équipements scolaires à Campêche (WE/SPORA 2013)
- Tableau 10. Principaux professionnels à Campêche (WE/SPORA 2013)
- Tableau 11. Saisons et climat (ARC 2012a)
- Tableau 12. Institutions publiques et privées à Campeche (WE/SPORA 2013)
- Tableau 13. Estimation de bâtiments dans les zones à risques (WE/SPORA 2013)
- Tableau 14. Articulation des principes du scénario avec les interventions prioritaires (WE/SPORA 2013)
- Tableau 15. Liste d'interventions prioritaires et secteurs ciblés (WE/SPORA 2013)
- Tableau 16. Estimation financière par intervention (WE/SPORA 2013)
- Tableau 17. Planification 2013- 2020 (WE/SPORA 2013)
- Tableau 18. Localisation des interventions prioritaires par blocs et impact sur les trois périmètres (WE/SPORA 2013)
- Tableau 19. Liste longue d'interventions prioritaires stratégiques (WE/SPORA 2013)
- Tableau 20. Ordre du jour atelier multi- acteurs, liste participants (WE/SPORA 2013)
- Tableau 21. Votes par (sous)secteur. (WE/SPORA 2013)
- Tableau 22. Liste courte d'interventions prioritaires (WE/SPORA 2013)

Cartes

- Carte 1. Cartes de nombre d'actions réalisées par bloc (WE/SPORA 2013)
- Carte 2. Cartes de trois périmètres (WE/SPORA 2013)
- Carte 3. Carte d'exposition aux risques : scénario retenu (WE/SPORA 2013)
- Carte 4. Carte de double centralité : Tapis Rouge comme opportunité: scénario retenu (WE/ SPORA 2013)
- Carte 5. Carte 5. Carte de ressources naturelles: scénario retenu (WE/ SPORA 2013)
- Carte 6. Carte de voirie et espace public : scénario retenu (WE/ SPORA 2013)
- Carte 7. Carte d'eau et assainissement: scénario retenu (WE/ SPORA 2013)

Carte 8. Carte synthèse : scénario retenu (WE/ SPORA 2013)

Cartes 9. Éléments de développement dans le critère « Qualité de vie et Justice spatiale » (WE/ SPORA 2013)

Carte 10. Niveau de qualité de vie relatif par Bloc. Quartier Campeche, 2013. (WE/ SPORA 2013)

Photographies

Photo 1. Glissement de terrain aux abords de la ravine Alfred (WE/SPORA 2013)

Photo 2. Pylône et éclairage solaire à Bolivar (WE/SPORA 2013)

Photo 3. Comité de l'eau au terrain Campêche (WE/SPORA 2013)

Photo 4. Personnes en attendant à la Source Regard (WE/SPORA 2013)

Photo 5. Aménagement des abords de la ravine Sicot (WE/SPORA 2013)

Photo 6. Centre de santé communautaire (CEMEAH) (WE/SPORA 2013)

Photo 7. Dépôt pour médicaments (CEMEAH) (WE/SPORA 2013)

Photo 8. Salle de classe du Centre Mixte Cemy Yahave (WE/SPORA 2013)

Photo 9. Terrain Campêche (WE/SPORA 2013)

Photo 10. Bâtiments occupant le lit de la ravine Georges (WE/SPORA 2013)

Photo 11. Témoigne d'une participante (WE/SPORA 2013)

Photo 12. Atelier multi- acteurs (WE/SPORA 2013)

Photo 13. Participants de l'atelier multi- acteurs (WE/SPORA 2013)

Photo 14. Vote citoyen (WE/SPORA 2013)

Photo 15. Atelier multi- acteur- dépouillement du vote (WE/SPORA 2013)

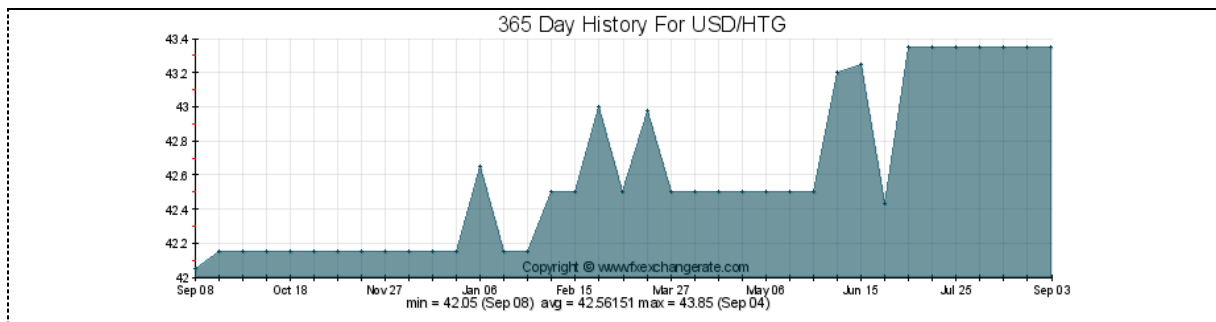
Photo 16. Résultat du vote (WE/SPORA 2013)

(vi) Acronymes (sigles)

AFD	Agence Française pour le Développement
ARC	American Red Cross
ASEC	Assemblée de la Section Communale
BMPAD	Bureau de Monétisation de Programmes d'Aide au Développement
CASEC	Conseil d'Administration des Collectivités Territoriales
CAP	Connaissances, Attitudes et Pratiques (enquête)
CEMEAH	Comité pour l'Encadrement des Enfants Abandonnés du Moment d'Haïti
CIAT	Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
CTE	Centre Technique d'Exploitation
DINEPA	Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DPC	Direction de la Protection Civile
EDH	Électricité d'Haïti
EPA	Loi cadre EPA 2009
GRET	Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques
HA	Hectare
HTG	Haïtien Gourde
IRC	International Rescue Committee
LAMIKA	Projet Lavi Miyò Nan Katye pa'm Nan
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MDE	Ministère de l'Environnement
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MICTDN	Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Territoriales et de la Défense Nationale
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population

MSF	Médecins Sans Frontières
MTPTC	Ministère des Travaux publics, Transports et Communications
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONG	Organisation non gouvernementale
OSAMH	Organisme de Sauvegarde et d'Aménagement du Morne l'Hôpital
OXFAM	Oxford Committee for Famine Relief
PAS	Plan d'Action Sectoriel
PC	Plateforme Communautaire de Campêche
PCMA	Plan Citoyen Multi-acteur pour l'Action
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RMPP	Région Métropolitaine de Port-au-Prince
SEEUR	Service d'Entretien des Equipements Urbains et Ruraux
UCLBP	Unité de Construction du Logement et des Bâtiments Publics
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
USD	United States Dollar
VRD	Voirie, réseaux et divers
OIT	Organisation Internationale du Travail

(vii) Taux de change Gourde – dollar américain



Source : US Forex Foreign Exchange, consulté Samedi 07/09/2013 : 1 USD= 43.0249 HT

CHAPITRE 1. PRESENTATION

1.1. Rappel du mandat et cadrage de la mission d'étude

1.2. Contexte et justification

1.3. Localisation de la zone d'étude

1.4. Méthode de travail

CHAPITRE 1. PRESENTATION

Ce premier chapitre a pour objectif de présenter les enjeux et objectifs ainsi que le contenu de l'étude. Il débute par un rappel du mandat et du contexte de la mission d'étude. Puis un bref regard sur la situation de Port-au-Prince (Haïti) après le séisme du 12 janvier 2010 est présenté en préalable, accompagné des objectifs du programme pilote LAMIKA – ARC pour l'amélioration des quartiers. Ce programme concentre une partie notable de ces actions sur le quartier de Campêche, zone d'intervention du présent Plan d'Aménagement.

Ensuite la zone d'étude est localisée par rapport aux quartiers avoisinants et la ville de Port-au-Prince. Le chapitre finit par une description du cadre général de travail, qui se décompose en plusieurs méthodologies et techniques, dont la méthodologie spécifique conçue par le Groupement WE/SPORA et adaptée au contexte des quartiers de Campêche et Tapis Rouge pour ce projet, la PCMA (Planification Citoyenne et Multi-Acteurs pour l'Action).

1.1. Rappel du mandat et cadrage de la mission d'étude

La mission

Le projet d'élaboration du « Plan d'Aménagement pour la réhabilitation de Campêche / Tapis Rouge » a été commandé par la Croix Rouge Américaine (ARC), dans le cadre de son programme LAMIKA pour l'amélioration des quartiers de la zone Est de Carrefour-Feuilles, à Port-au-Prince (Haïti). ARC a contracté les services du Groupement WE/SPORA afin de réaliser une étude d'aménagement qui prend la forme du « Plan d'Aménagement pour la réhabilitation de Campêche / Tapis Rouge » et d'une liste de Projets Prioritaires et Stratégiques.

Plus spécifiquement et selon le contrat établi par ARC, « le Plan d'Aménagement, avec les informations obtenues dans les autres études et la construction de la base de données GIS, collecte l'information additionnelle afin de produire le diagnostic urbain et socio-économique de Campêche et traduire la vision de la communauté par des interventions concrètes de rénovation urbaine ».

Le mandat

Le développement de ce projet est réparti sur 2 phases d'une durée totale de quatre mois et demi, qui débutent le 29 avril 2013 et se terminent le 16 septembre 2013. Les deux phases comprennent les points suivants :

1. **Phase 1 : Diagnostic et analyse des besoins et de construction de la vision de Campeche 2020.** Le but de cette phase est d'analyser et de systématiser toutes les données préalables existantes ainsi que les vérifier sur le terrain pour aboutir à des propositions de scénarios d'aménagement et la vision « Campeche 2020 ».
2. **Phase 2 : Définition des Plans d'Action Sectoriels et des Projets Prioritaires Stratégiques,** leur chronogramme et leur estimation financière, ainsi que la stratégie de leur mise en œuvre.

Les deux phases sont réalisées en étroite collaboration avec les institutions gouvernementales, les autorités locales et les autres acteurs impliqués dans le domaine de l'aménagement du territoire urbain. De même, les résultats de chaque phase sont validés en consensus par les institutions concernées qui sont associées dans un Comité de Pilotage, afin de garantir la pertinence et la mise en œuvre réussie du Plan d'Aménagement.

Ce projet est élaboré sur la base d'un diagnostic composé de multiples études et données obtenues dans le cadre de la planification et de l'aménagement urbain. Il reprend et approfondit, d'une part, le travail initié par les firmes ACT Consultants et LGL sur le diagnostic urbain et les principes d'aménagement du quartier de Campêche et d'autre part, les études diagnostiques et les bases de données déjà réalisées par l'équipe d'ARC, les consultants SIG du SERTIT et d'autres organisations intervenant sur la zone.

L'équipe

Afin d'offrir un travail rigoureux et de qualité, le Groupement WE/SPORA a mis en disposition son équipe multidisciplinaire, composée de professionnels/elles internationaux/ales et haïtiens/ennes, dotés d'une expertise confirmée de l'aménagement urbain et du développement social, de la ville de Port-au-Prince et à un niveau international. Le Groupement est un consortium composé des firmes WE - WORKING FOR ENVIRONMENT, spécialisée dans le développement d'études d'architecture et d'urbanisme, et de la firme SPORA SINERGIES, spécialisée dans la recherche sociale, l'articulation des politiques publiques et le développement communautaire.

Cette équipe se distingue par son approche intégrée qui s'appuie sur l'association de l'expertise internationale à l'expérience du contexte local, ainsi que sur sa composition multidisciplinaire, intégrant les domaines de l'urbanisme, l'architecture, le développement social et communautaire, la participation citoyenne, l'ingénierie et l'environnement. L'équipe compte des professionnels/elles locaux et internationaux basés sur le pays d'Haïti et des professionnels placés en partie à Barcelone, Donosti (Espagne), Londres (Angleterre) et Haïti. Cet ancrage tant local qu'international lui confère une vision particulière et pointue de l'aménagement dans sa globalité

Le projet

Ce document est un « rapport complet et étendu du projet qui inclut l'ensemble des livrables et les autres éléments produits au cours de l'étude d'une manière exhaustive et compréhensible ». Il se compose de cinq grands chapitres :

Chapitre 1. Présentation. Ce premier chapitre présente en préambule le contexte d'intervention, la localisation de la zone d'étude et la méthodologie utilisée.

Chapitre 2. Diagnostic. Ce deuxième chapitre explique le diagnostic réalisé, soit l'estimation des besoins des principaux secteurs du plan d'aménagement et l'analyse des interventions et des autres acteurs intervenant dans la zone. Ensuite, une analyse des zones en vue des interventions potentielles est présentée.

Chapitre 3. Schéma d'aménagement et Vision à l'horizon 2020. Ce troisième chapitre présente les trois scénarios possibles visant le futur du quartier, le scénario retenu et la vision projetée dans l'avenir, Vision à l'horizon 2020, exprimée par leurs habitants.

Chapitre 4. Actions stratégiques prioritaires. Ce quatrième chapitre comprend les plans d'action sectoriels développés pour chacun des secteurs et sous-secteurs d'aménagement, définis dans le cadre des axes stratégiques du Plan d'Aménagement, du contexte légal et juridique ainsi que des politiques stratégiques sectorielles. Ensuite, des projets prioritaires et stratégiques pour chacun des secteurs sont présentés et articulés avec le plan d'action sectoriel correspondant.

Chapitre 5. Défis pour le futur et les prochaines étapes. Ce cinquième chapitre propose des recommandations opérationnelles pour la mise en œuvre du Plan d'Aménagement ainsi que des mécanismes et processus de validation et de pilotage.

Chapitre 6. Annexes. Ce sixième chapitre contient un ensemble d'annexes qui complète les informations et conclusions présentées dans le rapport, tels que les termes de référence suivis par le Groupement WE/SPORA pour l'étude, la liste des documents produits au cours de l'étude, la liste des personnes et institutions rencontrées ainsi que la liste des photos et crédits graphiques qui accompagnent ce document.

Chapitre 7. Liste des plans. Le rapport se termine par une compilation des principaux plans et cartes fournies pendant le déroulement de l'étude.

1.2. Contexte et justification

Port-au-Prince après le séisme

Suite au dévastateur tremblement de terre du 12 janvier 2010, la capitale d'Haïti, Port-au-Prince a vu la destruction partielle de son tissu urbain ainsi que des bâtiments symboles du pays et de l'état haïtien : 300.000 bâtiments ont été endommagés ou complètement détruits sur la capitale ; 1,5 millions de personnes ont été laissées sans abri et ont trouvé refuge dans plus de 1.555 camps d'urgence.

Après la catastrophe, Haïti connaît de grandes difficultés pour sa reconstruction, spécialement dans les quartiers marqués par une densité de population et défavorisés au niveau socio-économique. Les services de base, tels que l'eau et l'électricité, les équipements sociaux et publics, tels que les écoles, les centres de santé et les espaces culturels, déjà très précaires avant le séisme, sont restés complètement déficients. Les infrastructures de base, le réseau routier et les voies d'accès, partiellement détruits ont provoqué l'isolement de quartiers entiers dans la ville. En conséquence, le bouleversement total des conditions de vie et des dynamiques quotidiennes ont conduit à la disparition d'un grand nombre d'emplois et à la disparition des activités économiques locales qui constituaient une forme d'accès au revenu minimum pour la subsistance de beaucoup des ménages.

De plus, les institutions gouvernementales ont été spécialement touchées après la disparition du Palais National et la mort soudaine d'un volume important de son effectif, des employés et des représentants de l'administration publique. Ensuite, l'arrivée de l'aide internationale massive et peu organisée a affaibli la capacité de gestion et de gouvernance de l'état, déjà marquée par un climat d'instabilité politique caractéristique du pays.

Trois ans après le séisme, 360.000 personnes restent toujours sans abri, dans des camps de personnes déplacées, les bidonvilles ont continué à s'étendre et 80% de la population vit toujours sous le seuil de pauvreté. Les institutions gouvernementales essayent de se recomposer et de diriger le développement du pays en composant avec les difficultés, et le regard critique de la communauté internationale. L'argent dépensé est encore peu visible dans la reconstruction du pays et de sa capitale, et commence à se transposer des interventions de l'urgence au développement du territoire et à l'amélioration intégrale des conditions de vie de leurs habitants.

Le programme pilote LAMIKA - ARC pour l'amélioration des quartiers

Dans ce contexte, la Croix Rouge Américaine a mis en place plusieurs interventions afin de collaborer à la réhabilitation du pays et améliorer les conditions de vie des gens après le désastre. Parmi ces interventions se trouve le programme pilote d'amélioration des quartiers LAMIKA (« Lavi Miyo Nan Katye pa'm Nan », en créole¹), qui se déroule dans huit quartiers de la zone de Carrefour-Feuilles (Port-au-Prince, Haïti), une des zones les plus touchées par le séisme dans la capitale.

Ce programme intégral vise l'amélioration des conditions de vie du quartier en traitant les besoins liés au logement et à la situation foncière, l'eau et l'assainissement, la santé, la réduction des risques et désastres ainsi que les moyens de subsistance.

Le quartier de Campêche

Campêche est un des sept quartiers de la zone de Carrefour-Feuilles qui a subi une forte dévastation de son territoire. Un quartier marqué par des conditions de vie très précaires déjà avant le séisme, avec de graves problèmes d'accès au réseau d'eau et d'assainissement et sans accès routier reliant les quartiers avoisinants et le reste de la ville. En outre, même les accès internes sont difficiles, et entravés par deux ravines à forte pente qui constituent un risque majeur pour les vies humaines.

Trois ans après le séisme, ce quartier d'environ 6.912 habitants, compte 290 bâtiments classés comme très endommagés qui doivent être détruits, environ 269 personnes habitant dans des « shelters » provisoires et environ 186 ménages sans-abri (465 personnes) habitant dans des tentes provisoires.² De plus, le quartier comprenait l'un des plus grands camps de personnes déplacés de la ville : le camp de Tapis Rouge. L'évacuation du camp a libéré un grand espace vide au milieu de la zone. Le diagnostic détaillé des principaux secteurs d'aménagement est présenté dans le deuxième chapitre.

Le « Plan d'Aménagement pour la réhabilitation du quartier de Campêche »

La conception du programme LAMIKA, comprend l'élaboration d'une étude d'aménagement pour le quartier de Campêche qui vise à structurer et planifier les projets d'amélioration intégrale du quartier : « le Plan d'Aménagement pour la réhabilitation de Campêche / Tapis Rouge ». Ce Plan d'Aménagement a pour but le développement d'une vision à long terme, claire et articulée, pour l'aménagement

¹ « Une meilleure vie dans mon quartier », en français.

² Source: enquête WE/Spora (2013).

urbain intégral du quartier de Campêche en incluant des interventions prioritaires et stratégiques. Ces dernières feront partie de la mise en œuvre du programme LAMIKA dans son volet aménagement urbain.

En ce sens, la citoyenneté active du quartier ainsi que les organisations de base et les représentants des ASEC ont montré leur volonté de participer et de s'impliquer dans les changements qui auront lieu dans leur quartier. Leur avis a été intégré au développement de l'étude. Nous présentons la méthodologie participative qui a structuré ce processus dans le premier chapitre. Cette participation active a permis un débat sur les priorités des habitants du quartier et sur leur vision à l'horizon 2020, présentées dans le troisième chapitre.

De leurs côtés, les différentes institutions haïtiennes et ministères sont actuellement en train de développer des plans directeurs et des lignes stratégiques pour encadrer les grandes politiques sectorielles. Ces orientations générales et spécifiques sont articulées avec les propositions d'aménagement des plans d'action sectoriels, et détaillées dans le quatrième chapitre.

Dans le même temps la Mairie de Port-au-Prince, ainsi que l'ensemble des institutions, est en train de se recomposer et de reprendre la direction du développement de la ville et plus particulièrement la conception des grandes orientations pour l'aménagement de l'espace urbain. Ainsi ce Plan d'Aménagement doit s'inscrire dans un cadre de validation institutionnelle par les organes concernés du gouvernement haïtien afin de garantir la cohérence de sa mise œuvre avec les politiques stratégiques de chaque secteur et le cadre légal et juridique haïtien. Ce Plan d'Aménagement doit suivre les directions et recommandations établies par le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) relatives aux étapes de la planification urbaine et s'intégrer dans les grandes orientations d'aménagement de la ville de Port-au-Prince. La coordination avec les acteurs gouvernementaux et institutionnels est expliquée dans ce premier chapitre.

L'objectif final de ce Plan est de guider et d'articuler les futures interventions sur le quartier de Campêche pour réussir un développement coordonné et intégral, au-delà du programme LAMIKA. Cette stratégie est présentée dans le cinquième chapitre.

1.3. Localisation de la zone d'étude

Le quartier de Campêche se trouve au pied du Morne l'Hôpital, il est limité par le quartier de Baillergeau et par la zone d'étude désignée comme Carrefour- Feuilles. Il fait partie de la septième section communale dite du Morne l'Hôpital.

Les limites de cette zone sont:

- À l'ouest, la rue Nicolas
- à l'est, le quartier Ti Savane,
- au nord, la ravine Georges
- au sud, la ravine Alfred

La superficie totale délimitée de la zone d'étude est d'environ 18 ha.

1.4. Méthode de travail

Cette étude combine des méthodologies propres au projet architectural et urbain et des méthodologies issues des sciences sociales et du développement communautaire. La présente section comprend une première partie décrivant les principales techniques et outils utilisés au cours de l'étude. Puis une deuxième partie présente la stratégie de participation des différents acteurs impliqués dans le projet, dont les institutions gouvernementales haïtiennes, la citoyenneté de Campêche et les organisations internationales œuvrant dans le domaine.

1.4.1. Méthodologie et techniques utilisés

Les différentes méthodologies présentées dans cette partie correspondent aux techniques et outils utilisés pour la collecte, l'analyse et l'interprétation des données au cours de l'étude. Par la suite, ces méthodologies sont expliquées avec plus de détail :

a) Analyse de la documentation de référence

Trois ans après le séisme, un grand nombre de données de base, analyses et réglementations sont disponibles. Ainsi, plusieurs documents de diverses origines ont été consultés et analysés.

Un premier travail d'analyse et de synthèse a été fait à partir des documents préalables réalisés ou bien synthétisés par ARC dans le cadre du programme LAMIKA. Ces documents sont :

- Diagnostic participatif (ARC).
- Enumération (OIM).
- Analyse d'activité économique (ARC).
- Étude préalable de Campêche (ACT/LGL).
- Cartographie GIS (SERTIT)

Le travail réalisé et compilé par ARC a servi de base pour réaliser le diagnostic des besoins, expliqué dans le chapitre 2. Ensuite, la priorité a été mise sur les études urbanistiques existantes, à la fois sur la zone d'étude et sur les quartiers avoisinants, tels que :

- Le schéma d'aménagement de Baillergeau (ACT/LGL).
- L'étude d'aménagement urbain de Carrefour-Feuilles (Groupement WE/SPORA).

Les orientations d'aménagement proposées dans ces schémas d'aménagement ont été étudiées et intégrées afin de les mettre en cohérence.

De fait, il est évident que l'étude de Campêche ne peut tenir compte seulement des limites de la zone d'intervention. Elle prend en compte l'échelle plus large de la ville, voire même de la Métropole-Capitale de Port-au-Prince de façon à positionner le quartier dans un ensemble urbain plus large. Par ailleurs, une priorité s'est imposée pendant le développement de ce Plan d'Aménagement, celle de la mise en conformité et de l'articulation des propositions d'intervention avec les politiques nationales, lois cadres, plans d'investissement et plans stratégiques approuvés.

b) Analyse cartographique et interprétation des restitutions des photos aériennes

L'identification de la structure urbaine actuelle du quartier a été une des priorités du démarrage de cette étude. Cette identification a été menée en premier lieu sur la base d'une analyse des photographies aériennes disponibles, puis complétée par la vérification des données recueillies sur le terrain. Ce travail a abouti à la réalisation de plusieurs cartes, rendant compte de l'état actuel du quartier, et qui ont servi de base au diagnostic de Campêche. Elles sont présentées dans le deuxième chapitre de ce document.

c) Analyse des risques

Concernant les risques, l'analyse a été faite en fonction notamment de la topographie et de la nature géologique des sols rencontrés, sur la base des données fournies par l'équipe NATHAT. Elle a été complétée par des visites de reconnaissance sur le terrain des zones les plus vulnérables aux menaces naturelles (vis-à-vis des risques d'inondation et d'éboulement de talus et des risques de mouvements de terrain, en particulier en fonds de ravine).

D'autres sources de données relatives aux risques ont été utilisées, telles que celles d'Oxfam et le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics.

d) Visites de reconnaissance du terrain

Des équipes multidisciplinaires constituées d'experts internationaux et locaux, de l'équipe sociale et urbanistique, accompagnées de l'équipe de terrain d'ARC, habitants et connaisseurs du quartier, ont sillonné toute la zone d'étude. Ce travail de reconnaissance en détail de la zone d'étude a permis à l'équipe de vérifier sur le terrain les données déjà recueillies et cartographiées sur la photographie aérienne géo-référencée, ainsi que d'avoir une appréhension approfondie du quartier. Les visites de terrain ont permis de rencontrer les habitants de la zone, de réaliser un recensement des équipements ainsi qu'une analyse de leur état actuel. Elle ont permis en outre

l'identification des besoins et la réalisation de relevés importants sur le plan technique et social pour une connaissance la plus fine possible du quartier et de son fonctionnement.

e) Dialogue et participation

Le processus participatif et communautaire est structuré par la méthode appelée « *Planification Citoyenne et Multi-acteur pour l'Action (PCMA)* », et conçue par le Groupement WE/SPORA pour la planification urbaine participative qui vise la dialogue et la coordination des acteurs clé dans le processus de conception du « Plan d'Aménagement pour la réhabilitation du quartier de Campêche / Tapis Rouge ». Cette méthode a permis de consulter, discuter et valider les propositions d'aménagement avec tous les acteurs concernés. Le lien avec la communauté, les organisations intervenantes, les autorités locales et les institutions concernées a été fondamental pour assurer des propositions d'aménagement cohérentes et intégrées à la réalité locale du quartier. Ce processus a facilité également l'appropriation des propositions d'aménagement par la communauté bénéficiaire et l'engagement tant des autorités locales que des institutions dans l'exécution de ce Plan d'Aménagement.

Cette méthodologie intègre des techniques propres aux sciences sociales et des méthodologies qualitatives, telles que les entretiens individuels semi-structurés, les dynamiques de groupes, les ateliers thématiques et les discussions collectives. Ces outils ont été mis en pratique pour la collecte des données spécifiques afin d'approfondir la connaissance de la réalité du quartier, des avis et priorités de ses habitants, des intérêts et demandes des institutions gouvernementales. Ces informations ont été intégrées aux différentes étapes du projet et seront présentées dans les prochains chapitres de ce rapport.

De même, l'inclusion de représentants communautaires, d'institutions gouvernementales ainsi que d'autres organisations et acteurs engagés a un deuxième objectif, celui de créer ou de renforcer des structures et des mécanismes de pilotage, de gestion et de consultation dès la phase conception. Impliquer tous les acteurs largement en amont du projet garantit la réussite de sa mise en œuvre sur le court comme le long terme. Cette méthodologie d'intervention, conçue par le Groupement WE/SPORA, a été expérimentée en Haïti lors de la conception du Plan d'Aménagement Urbain de Carrefour-Feuilles en 2012. La méthode du PCMA a été révisée et adaptée au contexte de la zone de Campêche. Les conseils de la Croix Rouge Américaine ont également été structurants.

1.4.2. Articulation multi-acteurs : Planification Citoyenne et Multi-Acteurs pour l'Action (PCMA)

Le processus participatif et communautaire proposé dans le PCMA pour le « Plan d'Aménagement pour la réhabilitation du quartier de Campêche » (appelée ci-dessous « PCMA-Campêche ») est structuré en cinq phases d'intervention et mis en œuvre avec trois acteurs principaux, parfois regroupés en plateforme.

a) Acteurs clé (Stakeholders)

Le PCMA-Campêche vise un travail avec l'ensemble des institutions et organisations intervenant dans le quartier ainsi qu'avec leurs habitants. Cette démarche s'articule autour de trois (3) grandes catégories d'acteurs clé, dont certains ont leurs propres espaces de représentation.

- **Citoyenneté de Campêche.** Constitue ce que l'on appelle « la communauté », c'est-à-dire, les habitants du quartier. Plusieurs structures communautaires sont présentes parmi la citoyenneté du quartier, tels que :
 - les ASEC, les représentants de l'Assemblée de la Section Communale.
 - la Plateforme Communautaire de Campêche, une structure qui fonctionne comme interlocuteur avec la communauté de Campêche et qui inclut la représentation des OCB, des notables, des jeunes, des ASEC et des représentants des sept blocs (sous-quartiers) de Campêche et Tapis Rouge.
 - les OCB, qui forment le tissu associatif ainsi que la société civile et organisée du quartier.
- **Institutions gouvernementales.** Plusieurs organisations et institutions de l'État haïtien sont impliquées dans l'articulation et la validation des propositions d'aménagement, ainsi que dans le pilotage et la direction de sa mise en œuvre.

Les principales institutions engagées sont intégrées au « Comité de Pilotage ». Ce comité a pour rôle d'arbitrer et de prendre les décisions nécessaires aux principales étapes de l'étude, afin d'être en mesure d'assurer le suivi de ces décisions en phase étude comme en phase mise en œuvre. Le but est d'articuler les propositions d'aménagement de Campêche avec les politiques et le cadre juridique. Il vise aussi à établir des synergies entre les différents acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire. L'implication des institutions dans ce comité est essentielle pour valider l'ensemble des interventions proposées et garantir la pertinence des actions et leur mise en œuvre dans le contexte haïtien.

Ce Comité de Pilotage est composé des représentants des institutions et organisations suivants:

- Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire (CIAT)
 - Unité de Construction de Logements et de Bâtiments publics (UCLBP)
 - Conseil Municipal de Port-au-Prince (CMP)
 - Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC)
 - Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)
 - Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)
 - Ministère de l'Environnement
 - Représentants de la plateforme communautaire de Campêche
 - Croix-Rouge Haïtienne (CRH)
 - Croix-Rouge Américaine (ARC)
- **Organisations internationales.** Les organisations internationales, bilatérales et multilatérales, ainsi que les ONG et les bailleurs de fonds agissant sur la zone du Grand Carrefour-Feuilles se retrouvent dans un espace de partage et de coordination, la « Table de Concertation », qui permet d'articuler les différentes actions d'une façon optimisée et cohérente.

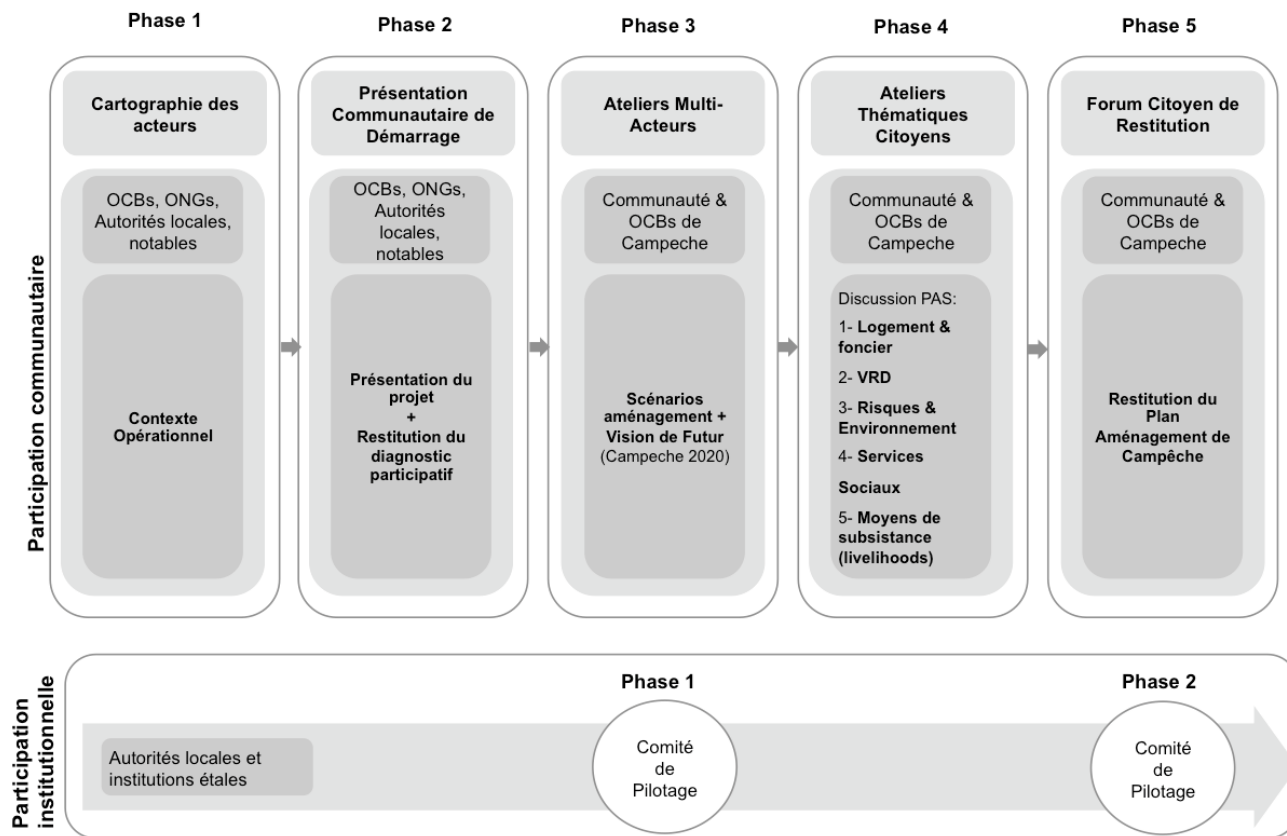
Cette Table de Concertation met à disposition un cadre de cohérence territoriale, permettant ainsi aux opérations de reconstruction et d'aménagement d'être coordonnées et réalisées efficacement. Cette structure est autonome, elle n'est pas composée de membres de la communauté. Elle est composée des représentants d'organisations multilatérales, bilatérales, d'organisations internationales et d'ONGs qui travaillent sur la zone. Il s'agit, donc, d'articuler et de coordonner des actions et des initiatives dans le quartier avec des organisations non étatiques.

Les rencontres avec ces acteurs ont été prévues de façon ponctuelle ou bien plus régulière, selon la problématique. Les phases et moments qui composent ce processus sont détaillés ci-après :

b) Phases de l'intervention participative

Le PCMA-Campêche fonde son approche participative sur cinq (5) phases de travail avec la communauté et les organisations intervenant dans le quartier (participation communautaire), ainsi que deux (2) phases de travail avec le Comité de Pilotage (participation institutionnelle). Le graphique 1 montre visuellement cette approche qui combine la participation communautaire –voir le graphique– et la participation institutionnelle :

Graphique 1 : Schéma des phases de la participation communautaire et institutionnelle (WE/SPORA 2013)



• **Participation Communautaire**

Cartographie des acteurs (Phase 1). L'identification des acteurs intervenant sur la zone de Campêche a été réalisée à partir des données existantes contenues dans le rapport du Diagnostic participatif par ARC et du diagnostic préalable du Schéma d'Aménagement sur Campêche réalisé par ACT-LGL, ainsi que des informations fournies par l'équipe technique d'ARC. Des questionnaires et des entretiens semi-structurés ont été élaborés et appliqués aux acteurs suivants :

- 13 questionnaires ont été remplis par les Organisations Communautaires de Base.
- 5 questionnaires ont été remplis par les ONG internationales qui sont intervenues et/ou qui interviennent actuellement dans le quartier.
- 5 entretiens ont été réalisés avec des personnes clef dans la communauté de Campêche, dont un (1) notable, deux (2) ASEC, un (1) représentant d'une organisation locale et un (1) représentant d'une organisation internationale.

Cette cartographie des acteurs a permis de bien définir le Contexte Opérationnel dans lequel s'inscrit le Plan d'Aménagement de Campêche, présenté dans le deuxième chapitre.

Présentation Communautaire de Démarrage (Phase 2). Il s'agit d'une première rencontre avec la communauté pour annoncer la reprise du Plan d'Aménagement de Campêche et présenter le Groupement WE/SPORA. L'expérience de l'équipe WE/SPORA lors de la formulation du Plan d'aménagement de Carrefour-Feuilles est présentée à la communauté de Campêche à cette première rencontre.

De même, une restitution des résultats et conclusions du « Livrable 3. Estimation des besoins » est réalisée ainsi qu'une présentation de la procédure participative. Pour cette présentation des personnes représentantes de toutes les OCB, des deux CASEC, et tous/toutes les notables de Campêche sont convoqués.

Atelier Multi-Acteurs (Phase 3). Il s'agit d'un atelier qui se déroule avec des personnes représentantes des OCB, des groupes consultatifs et des personnes représentantes de la citoyenneté non organisée.

Cet atelier constitue une première discussion sur les priorités des habitants pour l'aménagement du quartier. Ces priorités ont donné les bases des scénarios possibles pour le quartier, la « Vision de Campêche à l'horizon 2020 » ainsi qu'une première liste de projets prioritaires et stratégiques. Pour cela, une discussion sur une liste longue de projets prioritaires, issus du diagnostic préalable et de l'estimation des besoins, a été conduite. Ensuite, la procédure conçue pour la priorisation des projets et la définition d'une liste courte a été exposée, discutée et validée. Cette procédure est basée sur une méthode multicritère non pondérée, elle est expliquée avec plus de détail dans le troisième chapitre de ce rapport. En synthèse, un vote des participants sur les secteurs et sous-secteurs d'aménagement et l'expression des souhaits concernant l'avenir du quartier ont permis d'appréhender les priorités et les attentes des habitants pour le développement du quartier.

Ateliers Thématiques Citoyens (Phase 4). Ces ateliers thématiques citoyens renvoient aux cinq (5) grands thèmes de la consultation et de l'aménagement de Campêche :

1. Logement.
2. Infrastructures de base (voiries, réseaux, divers –VRD–).
3. Risques et environnement.
4. Services sociaux et équipements publics.
5. Moyens de subsistance (*livelihoods*).

Ces ateliers se déroulent avec des personnes représentantes de la citoyenneté et des OCBs du quartier, ou ayant un intérêt, des connaissances ou une expertise concrète sur l'un des domaines à traiter.

L'objectif de ces ateliers est de présenter et de discuter des propositions d'aménagement afin d'approfondir et de collecter l'avis des personnes ciblées. Les ateliers sont envisagés sous la forme de dynamiques de travail et de discussion, accompagnées de cartes et de plans pour faciliter la compréhension de chaque participant. Les résultats et conclusions de ces discussions prennent la forme des projets prioritaires, exposés dans le quatrième chapitre de ce rapport.

Forum Citoyen de Restitution (Phase 5). Un forum public de restitution des résultats des différents ateliers est réalisé dans un deuxième temps. Il est ouvert à l'ensemble de la population, et en priorité à ceux et celles qui ont participé aux ateliers précédents. Il s'agit d'un moment crucial, au cours duquel l'équipe technique présente l'intégralité des contributions des différents ateliers : Atelier Multi-acteurs d'une part, et Ateliers Thématiques Citoyens de l'autre.

- **Participation Institutionnelle :**

1^{ère} séance de travail avec le Comité de Pilotage (Phase 1). Une séance de travail avec les représentants des institutions gouvernementales s'est tenue à la fin de la première phase de l'étude. L'objectif de cette rencontre était de présenter les résultats du travail, qui comprennent le diagnostic (estimation des besoins, analyse des acteurs et classification des zones d'action), ainsi que les scénarios d'aménagement proposés et la vision de Campêche à l'horizon 2020. Dans un deuxième temps, une discussion a eu lieu afin de compléter et d'enrichir les propositions et d'intégrer les remarques, orientations et recommandations des institutions participantes.

Séances de travail avec le Comité de Pilotage. Entre la première et la deuxième phase, plusieurs rencontres avec des membres du Comité de Pilotage ont été réalisées afin d'avancer et de faire aboutir la discussion initiée pendant la première séance de travail. Ces rencontres permettent de progresser sur le consensus et la validation des propositions d'aménagement présentées pendant la première phase du travail. Elles ont permis aussi de présenter les activités de la deuxième phase et d'en réaliser le suivi.

Dernière séance de travail avec le Comité de Pilotage (Phase 2). Une dernière séance de travail s'est tenue à la fin de la deuxième phase du projet, afin de présenter les conclusions de l'ensemble l'étude. Ce temps de rencontre a permis de recueillir les observations des institutions concernées et d'aborder des questions concrètes pour la mise en œuvre du Plan d'Aménagement.

CHAPITRE 2. DIAGNOSTIC

2.1. Contexte opérationnel

2.2. Diagnostic et estimation des besoins

2.3. Périmètres de la zone d'étude

CHAPITRE 2. DIAGNOSTIC

Ce chapitre présente le diagnostic issu d'une analyse intégrale de la situation de Campêche en 2013 et notamment du contexte opérationnel et des besoins identifiés. Premièrement, l'analyse du contexte opérationnel, des acteurs concernés, et des intervenant des différents secteurs et zone a conduit à une cartographie des acteurs engagés sur le quartier (organisations communautaires de base et organisations internationales) pour, ensuite, faire une analyse des secteurs et zones où ils interviennent, et du budget qu'ils gèrent sur Campêche. Deuxièmement, une analyse de l'état des lieux à Campêche permet d'établir une estimation chiffrée des besoins du quartier. L'analyse est développée par secteurs et sous-secteurs d'intervention suivants :

1. VRD, Risques et Environnement
 - a. Risques et environnement
 - b. Voirie et espaces publics
 - c. Électricité
 - d. Eau et assainissement
 - e. Drainage
2. Services Sociaux
 - a. Santé
 - b. Éducation
 - c. Espaces socioculturels et sportifs
3. Moyens de subsistance (*livelihoods*)
4. Logement

Cette classification structure le rapport et constitue la base des Plans d'Action Sectoriels qui seront présentés plus avant. Ce chapitre se termine par une présentation des périmètres établis dans la zone d'étude, tout en faisant la différence entre le périmètre d'intervention (1), le périmètre d'impact (2) et le périmètre d'aménagement (3).

2.1. Contexte opérationnel

Afin de formuler le Plan d'Aménagement, il est indispensable de faire le bilan des actions qui en 2013, sont en en cours de réalisation par des institutions haïtiennes, des bailleurs de fonds internationaux, des ONG internationales ou des organisations locales de Campêche. L'analyse du contexte opérationnel est importante pour comprendre qui sont les acteurs engagés à Campêche, quel type d'actions ils y développent, dans quels secteurs, dans quelles zones et avec quel niveau d'investissement.

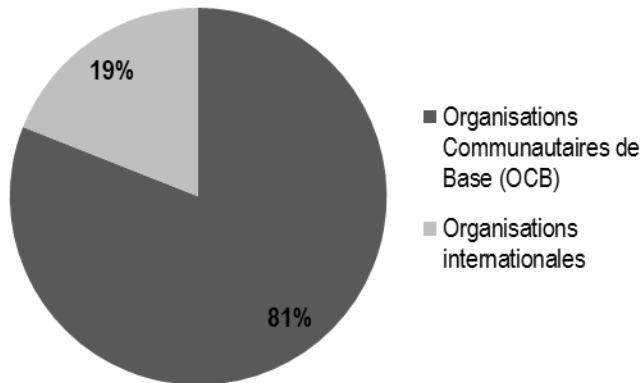
2.1.1. Analyse des acteurs engagés à Campêche

Cette section est une présentation et un regard analytique des acteurs non étatiques (organisations locales et internationales) qui interviennent sur le quartier de Campêche.

Acteurs non étatiques qui interviennent sur le quartier

Voyons d'abord, dans le graphique 2, quelle est la relation proportionnelle entre les Organisations Communautaires de Base (OCB) et les Organisations Internationales (ONG) intervenant à Campêche. Dans la même logique, voyons quels sont les liens principaux de ces OCB (graphique 3) et ONG (graphique 4) avec les autres acteurs qui opèrent dans le quartier.

Graphique 2. Pourcentage des OCB et ONG intervenant à Campêche (WE/SPORA 2013)

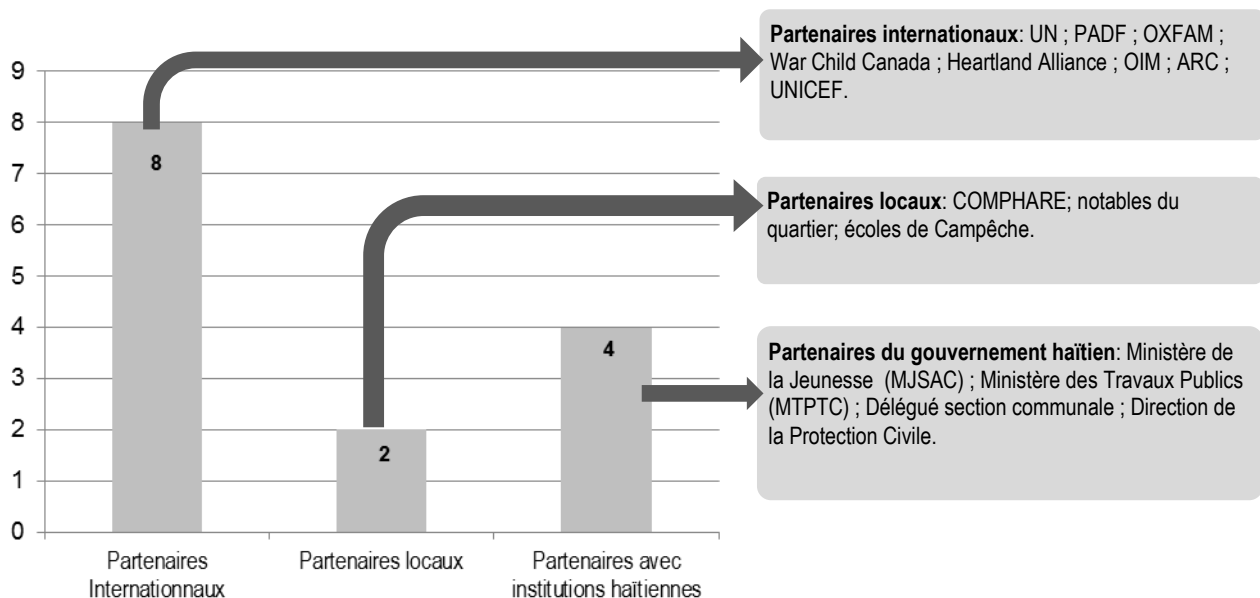


Il y a un nombre assez élevé d'organisations qui interviennent sur la zone de Campêche actuellement. Dont :

- 3 ONG internationales.
- 13 Organisations Communautaires de Base.

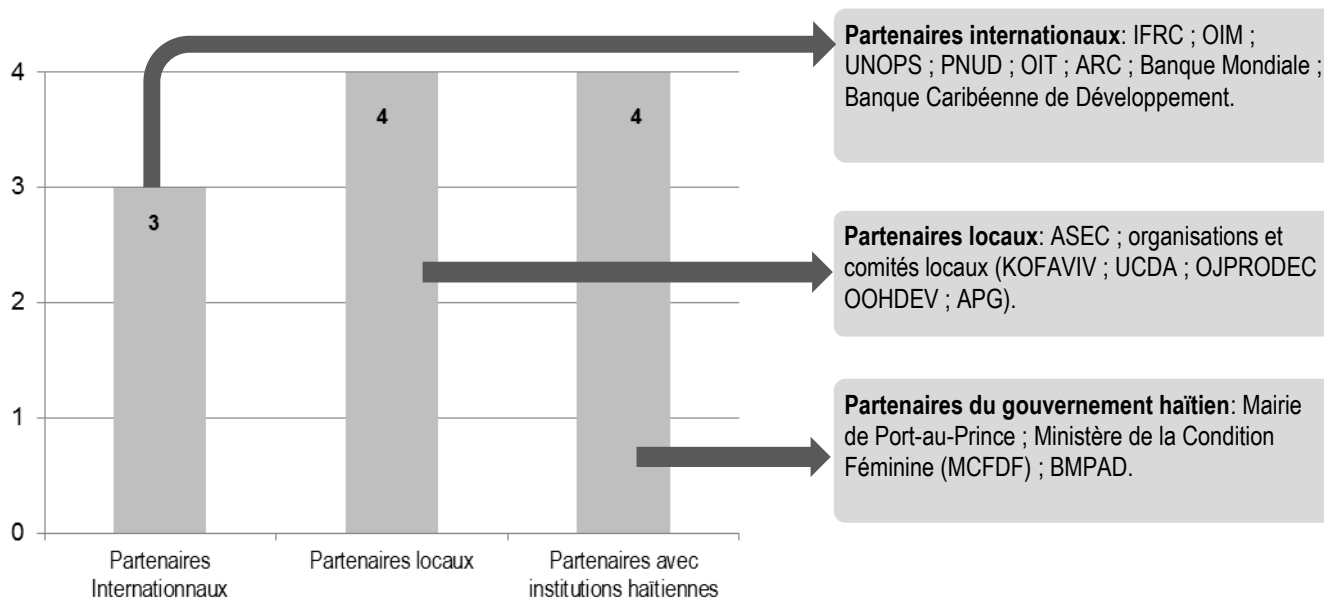
La présence des organisations et institutions gouvernementales est relativement faible. Seule la DINEPA est présente, en lien avec le KdK (Komité dlo Kampêche).

Graphique 3. OCB qui ont un lien avec des autres acteurs (WE/SPORA 2013)



- Sur les 10 OCB qui gèrent des projets dans le quartier, 80% ont un partenariat avec une ou plusieurs organisations internationales.
- Souvent, ce partenaire est le bailleur de fonds du projet.
- Seulement 40% des OCB qui gèrent des projets dans le quartier ont un lien avec des institutions haïtiennes et très peu d'OCB (20%) ont un lien avec des partenaires locaux pour le développement de leurs activités.

Graphique 4. ONG qui ont un lien avec des autres acteurs (WE/SPORA 2013)



- 100% des ONG internationales intervenant dans le quartier ont des partenaires locaux et un lien avec les institutions haïtiennes ; la plupart (75%) a un rapport avec d'autres organisations internationales.
- La Mairie de Port-au-Prince est l'acteur public avec lequel plusieurs ONG ont un lien.

2.1.2. Cartographie des acteurs engagés à Campêche

Cette section résulte d'une analyse plus profonde des modes de fonctionnement des acteurs et des relations qu'ils déploient. Elle expose leur évolution récente, leurs potentialités et leurs défis.

Organisations Communautaires de Base (OCB)

Deux types d'OCB sont ici différenciés : d'une part les « organisations de pairs » créées autour de rencontre de groupes homogènes ou d'intérêt convergents (amis, jeunes, femmes, etc.) et d'autre part des « Organisations opérationnelles ou fonctionnelles » créées pour l'exécution de projets. La plupart des OCB de Campêche correspondent à cette deuxième catégorie.

- Actuellement, 3 des 13 OCB (23%) ne réalisent pas d'activités. Ceci entraîne quelques difficultés pour la mise en place d'une structure et d'une gestion de budget propre, au-delà de l'exécution des projets. C'est-à-dire, pour exister au-delà des projets.
- Quelques organisations n'ont pas d'équipes formées, pour l'exécution des projets. Par conséquent, elles ont du mal à concrétiser, à réaliser et à réussir leurs activités.

Les projets exécutés par les OCB génèrent de l'emploi. L'investissement et le développement d'un quartier, ont en principe un impact positif sur les habitants. Sollicités, ils sont souvent intégrés pour travailler et s'investir sur les projets. Vu la forte demande et la concurrence entre les habitants du quartier pour travailler sur les projets en exécution dans la zone, un système de rotation des employés a été instauré dans la communauté afin de permettre à un volume plus important de personnes d'accéder à un travail rémunéré, souvent pour une période courte.

Le leadership d'une OCB est souvent utilisé comme un moyen de promotion sociale. Selon la perception de quelques acteurs interviewés, l'appartenance à une organisation peut être mise en avant pour se faire connaître dans la communauté. Dans ce cas, quelques personnes peuvent assumer le leadership d'une organisation afin de pouvoir se présenter comme candidat pour la représentation de la communauté en tant qu'autorité locale du quartier. Parfois, la personne mandatée pour la direction de l'organisation

a une présence trop forte, ce qui peut mener à une personnification de l'organisation, et une dépendance à l'égard du leader qui nuit à l'autonomie de l'organisation.

Organisations Internationales

Les organisations internationales sont la principale source de financement des activités développées par les OCB. Ceci entraîne dans certain cas la création et l'organisation d'OCBs du quartier autour des initiatives des organisations internationales. Les interventions des ONG internationales sont plutôt bien reçues par la communauté, vu leur volonté d'améliorer les conditions de vie. Par ailleurs, les délais des organisations internationales souvent ne répondent pas aux besoins de la communauté. Les habitants du quartier ont des attentes par rapport à la forte présence des organisations internationales, mais regrettent souvent la lenteur des interventions concrètes et leur priorité.

La présence des ONG internationales peut entraver les dynamiques collectives du quartier. Parfois, la prise en charge du leadership communautaire par des organisations internationales, légitimées par leur pouvoir de financeurs et d'exécuteurs, peut entraîner un déséquilibre ou une restructuration des dynamiques communautaires du quartier, formelles (des OCB ou comités) ou informelles (groupes temporels organisés autour des besoins, ou pour la gestion collective de certains aspects, etc.), en « envahissant » les rôles naturels de la communauté.

Les personnes de la communauté apprécient qu'elles soient consultées et appelées à collaborer et soulignent l'importance de les impliquer et de les considérer dans toute démarche les concernant. Elles expriment leur confiance dans un projet lorsqu'il apporte des bénéfices à l'ensemble de la communauté.

Opportunités et conclusions :

- Le réseau dense des OCB dans le quartier de Campêche est un atout pour créer des synergies pour l'exécution des projets envisagés.
- Il serait nécessaire de renforcer le lien entre les organisations locales et les institutions haïtiennes.
- La structure des organisations locales est assez faible. Il serait donc nécessaire de renforcer leurs capacités et leurs moyens afin d'améliorer leur fonctionnement et leurs capacités d'intervention.

2.1.3. Analyse des interventions

Cette section est centrée sur les activités réalisées par les acteurs présentés dans les sections précédentes. Ainsi, les secteurs dans lesquels se déroulent leurs activités, le financement de leurs actions et les zones sur lesquelles elles interviennent sont exposés dans le Tableau 1 ci-après.

Secteurs d'intervention

Tableau 1. Secteurs d'intervention (WE/SPORA 2013)

Secteurs	Projets en nombre	Projets en valeur ³
Aménagement urbain	1	-
Logement	3	350 USD
Services de base – VRD	8	147.200 USD
Services sociaux	14	1.050.000 USD
Moyens de subsistance (Livelihoods)	1	-

³ Données incomplètes dues à l'absence de quelques organisations, qui n'ont pas révélées leur budget.

- Le volume des investissements est en accord avec le nombre de projets exécutés dans chaque secteur.
- Contrairement à ce qui se passe dans d'autres quartiers avoisinants, le secteur social est celui qui détient le budget le plus élevé.
- Les interventions se font sur un volume assez élevé de projets mais qui ont des petits budgets, notamment pour le secteur des services sociaux : 87,5% des projets ont un budget inférieur à 1.000 USD.

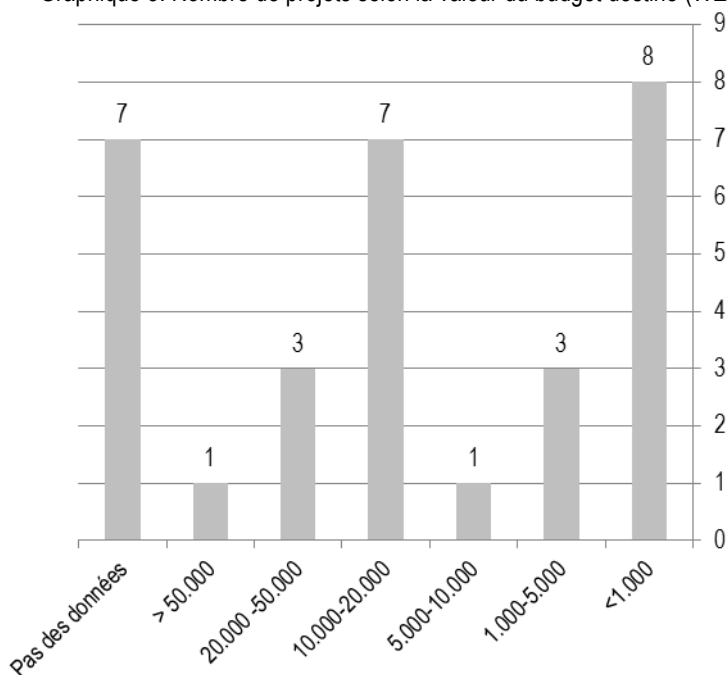
Financement des actions^{4,5}

Les sources de financement sont variées:

- Agences multilatérales et bilatérales.
- ONG internationales.
- Gouvernement haïtien
- Financement privé

Le poids du financement de ces institutions et organisations est très divers, ainsi que la valeur du budget destiné à chaque projet (voir graphique 5) :

Graphique 5. Nombre de projets selon la valeur du budget destiné (WE/SPORA 2013)



- La plupart des interventions (55 %) sont financées par des ONG internationales, ou par des agences multilatérales et bilatérales (29 %).
- Seulement 9,7 % des projets sont financés par le Gouvernement haïtien.
- Il faut remarquer l'investissement privé dans certains projets, soit par des personnes intéressées ou par les propres membres de l'organisation.
- Les financements sont en général destinés à des petits projets, et 48% des projets ont un budget inférieur à 5.000 USD.

Zones d'intervention

- On trouve des interventions dans l'ensemble de Campêche (25% du total), et notamment dans le bloc *Terrain de Campêche* (17%) –voir carte 1–.
- La plupart des interventions sur *Terrain de Campêche* se font dans le secteur social, notamment sur des activités de type socio-culturelles et sportives.

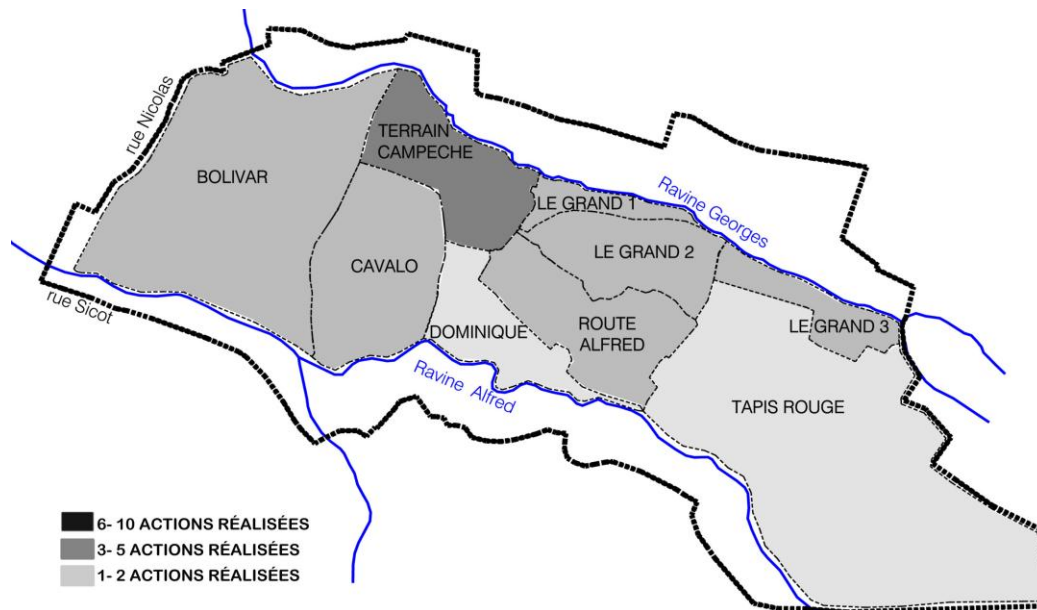
⁴ Données incomplètes dues à l'absence de quelques organisations, qui n'ont pas révélé leur budget.

⁵ Ces données correspondent aux projets exécutés sur la zone de Campêche depuis 2004 jusqu'à présent (mai 2013) sur la zone de Campêche et Tapis Rouge. Les projets dont l'exécution n'a pas encore commencé, ainsi que les projets concernant les zones limitrophes n'ont pas été inclus car leur budget n'est pas encore alloué. Le projet de LAMIKA n'a pas été inclus car le découpage du budget par secteurs sur la zone de Campêche dépend des indications du Plan d'aménagement de Campêche.

- La plupart des interventions effectuées sur des infrastructures, des services de base et des VRD se concentrent sur les blocs *Cavalo* et *Legrand*.
- Par contre, la zone la moins touchée est le bloc *Tapis Rouge*. Les activités qui s'y réalisent sont de type social, notamment dans le domaine de la santé.

La carte 1 montre une concentration des activités sur le bloc de *Terrain Campêche*.

Carte 1. Cartes de nombre d'actions réalisées par bloc (WE/SPORA 2013)



Opportunités et conclusions :

- La répartition des actions et du budget versé par secteur n'est pas équitable. Cela peut être justifié par les besoins d'intervention de chaque secteur, mais **une analyse exhaustive et précise des besoins est nécessaire**. L'estimation chiffrée des besoins pour le Plan d'Aménagement de Campêche, devrait apporter des éléments de réponse.
- Les interventions dans chaque secteur sont insuffisantes pour couvrir les besoins détectés, ou bien ne sont pas structurantes⁶ et ne visent pas une durabilité:
 - **Services de Base – VRD**. Aucune action n'a été réalisée dans les sous-secteurs eau potable, électricité ou gestion des déchets solides.
 - **Services Sociaux**. Les actions réalisées sur ce secteur ne sont pas structurantes.
 - **Moyens de Subsistance**. Parmi les actions réalisées, très peu d'actions agissent sur ce secteur et elles ne sont pas structurantes.
 - **Logement**. Toutes les actions sont orientées vers l'hébergement des personnes déplacées (soit par le séisme du 12 janvier, soit par des cyclones). Pas d'actions sur l'amélioration de l'habitat existant.

⁶ Les actions structurantes sont celles qui présentent une transversalité entre les différents secteurs d'intervention analysés dans ce rapport : VRD, Risques et Environnement ; Services Sociaux ; Moyens de Subsistance ; et Logement. Les actions les plus structurantes sont celles qui ont un impact sur les quatre secteurs définis.

- La plupart des interventions sont des petites actions avec peu de financement. Il est nécessaire de **planifier et d'investir dans des actions structurantes** ayant un impact à long terme sur le développement du quartier.
- Un nombre assez élevé d'actions est concentré sur la zone de Terrain de Campêche. **Une redistribution des actions réalisées dans les différentes zones de Campêche est recommandable afin d'assurer l'amélioration de toutes les zones du quartier**, notamment sur la zone de Tapis Rouge car c'est la zone qui reçoit le moins d'actions (deux actions sur le secteur santé).
- Le **Plan d'Aménagement de Campêche est une opportunité pour assurer une continuité des bonnes pratiques en cours de réalisation et pour orienter la politique d'investissements là où elle peut être améliorée.**

2.2. Diagnostic et estimation des besoins

Une analyse de l'état des lieux et des besoins des quatre secteurs d'intervention qui guident ce rapport est présenté ci- après :

1. VRD, Risques et Environnement
2. Services Sociaux
3. Moyens de Subsistance
4. Logement

L'analyse de la situation du quartier en fonction des secteurs d'intervention est fondamentale pour déterminer les besoins du quartier, présentés dans cette section.

2.2.1. VRD, Risques et Environnement

Le secteur « VRD, Risques et Environnement » comprend cinq sous-secteurs : Risques et environnement, voirie et espaces publics, électricité, eau et assainissement, drainage. Cette section est le résultat de l'analyse de l'état des lieux et des besoins concernant chacun de ces sous-secteurs.

Risques et Environnement

Les cartes en annexe représentent l'analyse effectuée pour chaque risque ainsi qu'une carte synthèse multirisque en incluant tous les risques analysés. Ci- après, sont précisées les différentes cartes réalisées :

- I.13 Risques pentes
- I.14 Risques instabilité des terrains
- I.15 Risques inondations
- I.16 Risques ligne de haute tension
- I.17 Risques synthèses

- **État des lieux**

L'exposition aux risques des habitants du quartier est directement reliée aux facteurs suivants:

- Le relief très marqué du quartier.
- L'occupation anarchique des ravines.
- La dégradation de l'environnement.
- Le passage de la ligne de haute tension.
- Les phénomènes naturels tels que les mouvements de terrain, le risque sismique et cyclonique.
La photo au-dessous montre comment le glissement de terrain affecte les maisons construites aux abords de la ravine Alfred.



Photo 1. Glissement de terrain aux abords de la ravine Alfred (WE/SPORA 2013)

- **Besoins**

Le tableau suivant montre une quantification des zones à risque. L'évacuation des zones à risques et la mise en place de mesures de protection pour informer et préparer les communautés face aux risques existants dans leur quartier constituent une priorité dans l'aménagement du quartier.

Tableau 2. État des lieux des familles dans les zones à risque (WE/SPORA 2013)

Relocalisation des familles habitant dans les zones à haut risque	
Zones de très forte pente	370 familles
Zones d'instabilité des terrains	30 familles
Zones d'inondation fréquente	133 familles
Sous la ligne d'haute tension	30 familles
TOTAL Estimation des bâtiments dans zones à risques	563 familles
TOTAL Récupération environnementale des ravines	1 150 ml
TOTAL Sécurisation des espaces de haute tension	260 ml

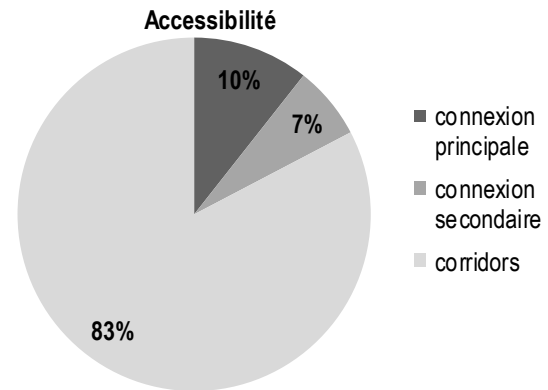
Voirie et espaces publics

La carte I.04- État des lieux voirie, corridors, passerelles et espaces publics, montre et quantifie le type de voirie et accessibilités.

- **État des lieux**
- La morphologie de Campêche encadrée par les ravines Georges et Alfred conditionne aussi le réseau de voirie et l'enclavement du quartier.
- L'Avenue N, axe principal du quartier qui raccorde Campêche avec la ville, est difficilement carrossable jusqu'au terrain de football et impraticable en voiture jusqu'à la rue Sicot.
- La rue Pierre qui connecte la partie haute de Campêche avec Ti- Savan se termine sur la forte pente de Tapis Rouge.
- La rue Constant Nicolas limitant la partie ouest du quartier n'est pas directement liée au cœur du quartier sauf par des corridors piétons.
- Cette situation renforce l'enclavement du quartier de Campêche et sa difficulté de connexion avec les quartiers limitrophes et avec la ville.

Tableau 3. Superficies accessibles par type de voirie (WE/SPORA 2013)

Surface accessible par connexion principale	
TOTAL	19 255,55 m2
Surface accessible par connexion secondaire	
TOTAL	12 136,85 m2
Surface accessible par corridors	
TOTAL	149 821.60 m2



Graphique 6 : Pourcentage de type de voirie par rapport à l'accessibilité (WE/SPORA 2013)

• **Besoins**

La voirie est la structure de base qui rend possible l'accessibilité et le déplacement des habitants du quartier, pour répondre à ce besoin il faut considérer notamment:

- L'amélioration des connexions avec la ville.
- L'accessibilité aux logements.
- L'amélioration de la circulation automobile.
- L'amélioration des connexions transversales.

Tableau 4. Besoins en voirie et espace public (WE/SPORA 2013)

Le désenclavement du quartier ⁷	
Ouverture de l'Avenue N ⁸	350 ml
Connexion routière entre la rue Sicot et Tapis Rouge le long de la ravine Alfred et par corridor existant	700 ml
Connexion routière entre Tapis Rouge et Baillargeau	130 ml
Maillage et amélioration des rues	
Réhabilitation des voies existantes	2 822 ml
Construction ou réhabilitation de passerelles sur les ravines	6 unités
Amélioration des corridors piétons	3 400 ml
Aménagement de l'espace public	
Place Campêche	1 700 m2
Terrain de foot à ravine Alfred	400 m2

Electricité

La carte I.05- État des lieux électricité et éclairage public expose le réseau électrique existant et la localisation des lampadaires solaires.

⁷ Les éléments de voirie et corridors seront réalisés, de préférence, avec du pavage drainant.

⁸ Tronçon Campêche. Le tronçon correspondant à Baillargeau est déjà approuvé, le maître d'ouvrage est UCLBP.

- **État des lieux**

Plusieurs zones dans le quartier ne sont pas du tout desservies par EDH comme la zone de la route Alfred ou Tapis Rouge.

Malgré l'extension de l'éclairage public, il reste concentré sur la zone centrale de Campêche, Bolivar et Tapis Rouge et fait défaut aux autres zones.

Il faut remarquer le passage de la ligne à haute tension au-dessus du bloc Bolivar reliant la sous- station EDH de Saieh à celle de Toussaint.

Tableau 5. État des lieux sous- secteur électricité (ACT/ LGL, 2012)

Réseau électrique existant (régulier)	
TOTAL	5 995 ml
Estimation de bâtiments sous la ligne à haute tension	
TOTAL	33 bâtiments
Éclairage public estimatif	
TOTAL	29 unités



Photo 2. Pylône et éclairage solaire à Bolivar (WE/SPORA 2013)

- **Besoins**

L'objectif au long terme est de desservir la totalité de la population du quartier, que ce soit par le biais du réseau public ou par l'utilisation d'autres sources d'énergies telles que le solaire.

- 1000 ml⁹ d'extension du réseau électrique dans les zones moins desservies
- Relocalisation de 33 familles habitant sous la ligne à haute tension
- Extension du réseau d'éclairage public: 65 unités¹⁰

Eau et assainissement

L'état des lieux du réseau d'eau et assainissement à Campêche est représenté graphiquement par la carte I.06- État des lieux réseau d'eau, assainissement et drainage en présentant la localisation des kiosques existants, des sources d'eau et le réseau.

- **État des lieux : Eau**

- Les ressources en eau dans le quartier de Campêche sont très polluées du fait de l'urbanisation dense, de l'absence d'assainissement et de l'absence de traitement des déchets solides. De plus il y a un problème de pression sur le réseau d'eau.
- En conséquence l'unique moyen de se procurer de l'eau potable à Campêche est d'acheter de l'eau traitée ou de la traiter avec des moyens domestiques.
- Cette difficulté d'accès à une eau de qualité est l'un des facteurs principaux de maladies à Campêche.

La photo 3 au-dessous montre le Kiosque public sur la place de Campêche alimenté par un forage et géré par le Komité Dlo Kampech (KDK). Quelques habitants de la zone Jeudi s'alimentent en eau à partir de la source Regard ou Anba Abrico localisées aux abords de la ravine Georges (photo 4)

⁹ Estimation en fonction des interventions de voirie envisagées.

¹⁰ Estimation en fonction d'un lampadaire chaque 50m/ de zones moins desservies.

• **État des lieux : Assainissement**

Sur l'ensemble du quartier de Carrefour-Feuilles, les dispositifs d'assainissement sont soit inexistants (eaux grises et excréments circulant dans les caniveaux – lorsqu'ils existent - ou directement dans les corridors et se déversant dans les ravines) soit, pour une forte proportion d'entre eux, très polluants (latrines à fond perdu). Comme déjà évoqué, cette situation est catastrophique car elle entraîne des risques importants de contamination des eaux souterraines, utilisées comme ressource pour la consommation humaine, et donc un risque sanitaire fort, notamment du fait de l'épidémie de choléra qui sévit dans le pays.

Le manque d'accès à l'hygiène (toilettes, points d'eau) est un point très sensible dans le quartier qui touche la majorité de ses habitants.



Photo 3. Comité de l'eau au terrain Campêche (WE/SPORA 2013)



Photo 4. Personnes en attente à la Source Regard (WE/SPORA 2013)

Tableau 6. État des lieux sous- secteur eau (ACT/ LGL, 2012)

Sources d'eau	
TOTAL	3
Kiosques ¹¹	
TOTAL	4
Réseau d'eau	
Distribution secondaire	210 ml
Distribution tertiaire	520 ml

• **Besoins**

Afin d'alimenter en eau l'ensemble de la population de Campêche, il est nécessaire d'étendre le réseau pour augmenter la couverture, mais aussi améliorer la qualité de l'eau en priorisant les zones moins desservies et en donnant accès à des équipements sanitaires publics à la population non desservies aujourd'hui. Le tableau suivant résume les besoins prioritaires identifiés par rapport à l'eau et l'assainissement.

¹¹ À vérifier sur le site, nombre, état de fonctionnement et système d'alimentation.

Tableau 7. Besoins en eau et assainissement (WE/SPORA 2013)

La protection des sources d'eau	
Récupération du périmètre de protection des sources	Les sources GRANN et REGARD sont utilisées par les habitants du quartier mas l'eau n'est pas potable. Pour la rendre potable, il faudrait tout d'abord récupérer le périmètre de protection de ces sources : c'est-à-dire déplacer les habitants du quartier
L'amélioration de la desserte en eau	
Construction de nouveaux kiosques d'eau (Zone C)	3
Extension du réseau existant	
- Distribution secondaire	(à travers de les connexions de voirie de l'Avenue N, Rue Sicot et axe Tapis Rouge) 800 ml
- Distribution tertiaire	(extension d'un 300% du réseau existant) 1560 ml
Le développement de l'assainissement	
Construction de blocs sanitaires publics ¹²	3

Drainage

- **État des lieux**

Sur le quartier de Campêche, le réseau de drainage est essentiellement formé par les ravines. L'occupation anarchique des ravines et de leurs abords et l'accumulation des déchets rendent difficile le drainage naturel. Après l'aménagement du tronçon de la ravine Sicot avant l'Avenue N (photo 5), l'accumulation de déchets continue.



Photo 5. Aménagement des abords de la ravine Sicot (WE/SPORA 2013)

- **Besoins**

Concernant les besoins en termes de drainage, les chiffres suivants présentent la situation :

- Curage et aménagement de 1.430 mètres linéaires de ravines dans la zone d'intervention (620 ml Ravine Georges et 810 ml Ravine Alfred.
- Déplacement de 72 bâtiments situés dans le lit ou aux abords des ravines.

¹² À vérifier sur le site, nombre, état de fonctionnement et système d'alimentation.

2.2.2. Services Sociaux¹³

Le secteur « Services sociaux » comprend trois sous-secteurs : santé, éducation, espaces socio-culturels et sportifs.

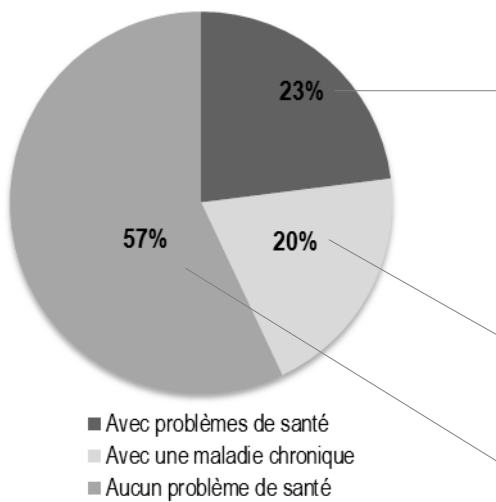
Pour localiser les équipements existants il faut voir la carte I.11- État des lieux équipements.

Santé

- **État des lieux**

Voyons maintenant quelle est la situation générale de santé selon la population de Carrefour-Feuilles (graphique 6), dont Campêche fait partie, et les problèmes de santé les plus fréquents des gens qui habitent dans le périmètre de notre étude.

Graphique 7. Situation générale de santé selon la population de CF (ARC, 2012a)



Problèmes de santé les plus fréquents selon la population de Campêche (ARC, 2012a)

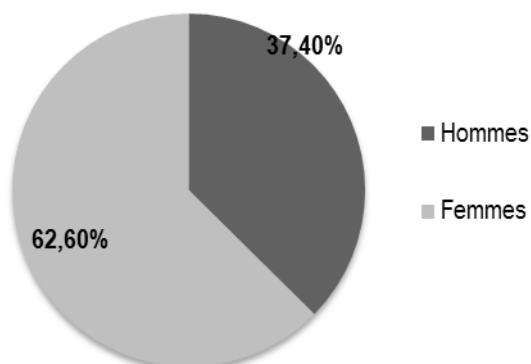
- Fort taux de mortalité de nourrissons et des mères. La plupart des femmes ne reçoivent pas les soins pré natales / post natales ; les femmes accouchent chez elles car elles n'ont pas accès à l'hôpital, aidées parfois par des sages-femmes.
- Le problème touche beaucoup les femmes plus jeunes, à cause du grand nombre de grossesses précoces.
- Infections vaginales.
- Des problèmes liés à la consommation d'eau non potable : problèmes de peau, diarrhée, etc.
- Malnutrition.
- Malaria
- Transmissions de MST.
- Problèmes de tensions artérielles et d'arthrite fréquents chez les plus âgés.

Les principaux problèmes de santé liés aux facteurs économiques, environnementaux et éducatifs sont (ARC, 2012a) :

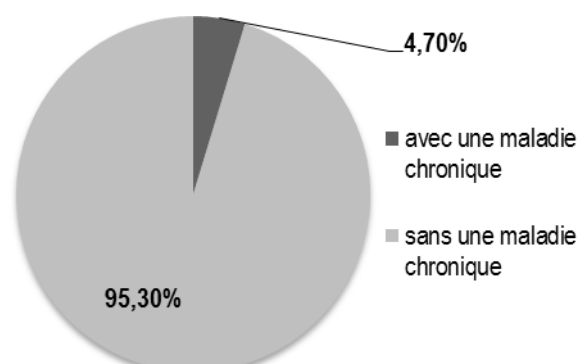
- Le manque d'accès à l'eau.
- Le manque d'infrastructures d'assainissement (manque de latrines, douches, manque de gestion des déchets).
- Le manque d'équipements de santé bien équipés (avec des professionnels et des matériaux sanitaires).
- Le manque d'éducation et d'information (hygiène, éducation sexuelle, notamment chez les plus jeunes).
- L'accentuation des problèmes de santé pendant la saison des pluies, conditions où les maladies se répandent le plus.

En plus, selon l'OIM (2012), les deux tiers de la population de Campêche présentant une maladie sont des femmes (graphique 7), et une personne sur vingt doit vivre avec une maladie chronique (graphique 8).

Graphique 8. Pourcentage des maladies sur la population de Campêche, selon sexe (OIM, 2012)



Graphique 9. Pourcentage des maladies chroniques sur la population de Campêche (OIM, 2012)

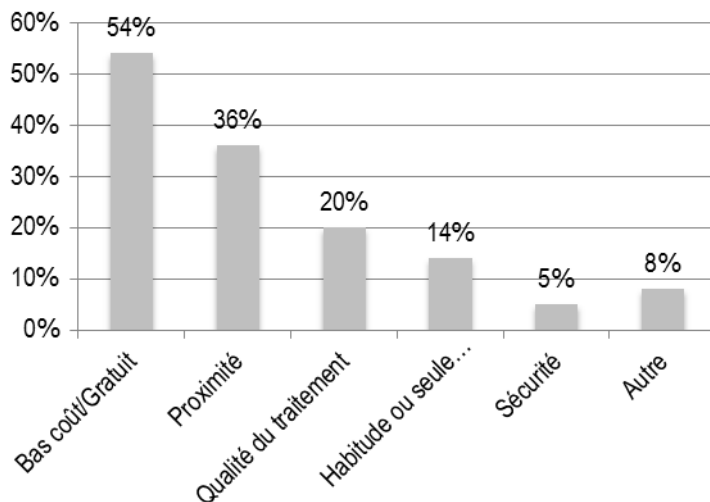


Graphique 10. Raisons de choix d'un centre de santé (WE/SPORA/LGL. 2012)

Centres de santé :

Le graphique 10 permet de voir que 43% de la population de Carrefour-Feuilles se soignent à l'extérieur du quartier, choisissant les établissements à 54% en fonction du prix et à 20% en fonction de la qualité des soins (WE/SPORA/LGL, 2012).

En concordance avec ses données, le tableau 8 montre que sur la zone de Campêche il existe qu'un seul centre de santé (le Centre de Santé Communautaire CEMEAH), largement insuffisant pour rendre service aux habitants du quartier, plus quelques petits cabinets de consultation privées et des services offerts par des ONGs (ARC, 2012a ; ARC, 2012b ; Charles, 2013 et ACT/LGL, 2012).



Attention professionnelle de la santé à Campêche

Tableau 8. Centres de santé à Campêche (WE/SPORA 2013)

Type de centre	Nom du centre	Type d'attention
Centre Communautaire	CEMEA H	Attention sanitaire généraliste
Services privés	Médecin privée	Attention sanitaire généraliste
	Dentiste privé	Santé dentale
ONG internationales	IFRC	Approvisionnement en eau, campagne d'éducation pour la santé, construction de latrines.
	ARC	Prévention du choléra et des MTS à travers des points d'approvisionnement en eau et la distribution de préservatifs.

Le Centre de Santé Communautaire de Campêche¹⁴ :

La Photo 6 montre le CEMEAH situé aux abords du terrain de football du quartier, qui est le seul centre de médecine générale de santé de Campêche. Il est largement perçu comme insuffisant par les habitants, en raison notamment du manque de professionnels (1 seul docteur, 2 jours / semaine). Les heures d'ouverture sont irrégulières, et le personnel, souvent absent, ne répond pas à la demande. Il y a également une insuffisance de matériel médical (voir Photo 7), et les services sont considérés comme très faibles.

Photo 6. Centre de santé communautaire (CEMEA H) (WE/SPORA 2013)

Photo 7. Dépôt pour médicaments (CEMEA H) (WE/SPORA 2013)



Groupement WE/SPORA

- Professionnels qu'y travaillent :
 - 1 médecin généraliste (2 fois/semaine).
 - 2 auxiliaires infirmiers.
- Le centre a une salle de consultation, salle d'attente, pharmacie et dépôt pour médicaments (pas d'hospitalisation, pas de salle d'accouchement, pas de salle d'urgence, pas de laboratoire, ni de service de radiographie).
- Spécialités : le centre offre des services de vaccination, vitamine A, premiers soins, pédiatrie, diagnostic et traitement des ITS, diagnostic et traitement de la malaria (mais pas de service de maternité, diagnostic et traitement du dengue, diagnostic et traitement SIDA, ni tuberculose).
- Pas de véhicule à moteur pour transporter les malades en cas d'urgence.
- Le centre traite entre 10 et 15 personnes par jour.

Le coût d'une consultation varie de 25 à 50 HGT, selon les sources de renseignements, prix considéré élevé par les habitants du quartier. Les gens sont obligés de rechercher d'autres établissements, ce qui signifie un coût supplémentaire pour le transport et du temps. L'Hôpital Général est à 30-60 minutes de transport. Les établissements voisins (en dehors de Campêche) ne répondent pas non plus aux besoins des habitants : accès difficile, horaires limités, manques de lits, et manque de professionnalisme.

• **Besoins**

- Un ou plusieurs centres de santé à Campêche à coût très réduit ou bien gratuit, assurant l'approvisionnement en médicaments, et une présence permanente de professionnel(le)s formé(e)s à dispenser des services de santé, généralistes et de qualité, pour toute la population du quartier.
- Service gynécologique pour toutes les femmes du quartier, et assistance obstétrique professionnelle pour les accouchements.
- Éducation à l'hygiène, et éducation affective-sexuelle (prévention grossesses précoces et ITS).
- Programmes pédiatriques de détection et de traitement de la malnutrition infantile.
- Meilleur accès à l'eau potable dans Campêche.

Éducation

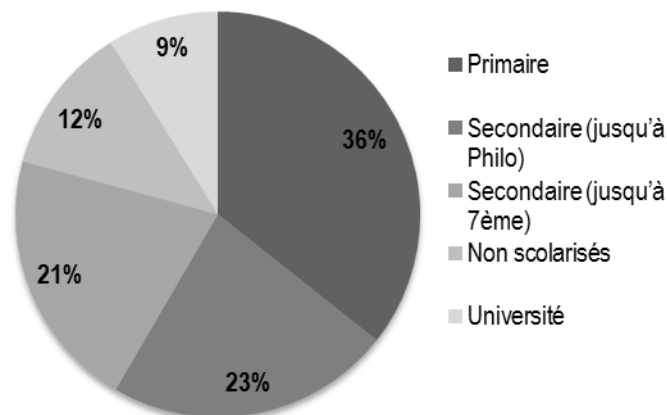
• **État des lieux**

Scolarisation et équipements :

Le niveau de scolarisation moyen à Campêche est de 88% (OIM, 2012), donc assez élevé, particulièrement si on le compare aux chiffres généraux de scolarisation au primaire pour Haïti, qui situent le taux de fréquentation à 50% (UNICEF, 2011). Plus intéressant est le découpage des données visible dans le Graphique 11, qui nous montre que presque la moitié de la population de Campêche (44%) a fait des études secondaires, et 36% a terminé ses études primaires (OIM, 2012).

Le niveau de scolarisation des enfants et jeunes du quartier est aussi très élevé, environ 90% pour le primaire et le secondaire. Les taux moyens de scolarisation d'Haïti sont de 50% pour le primaire et 20% pour le secondaire. Cependant, 12% de la population est non scolarisée.

Graphique 11. Pourcentage de scolarisation à Campêche (OIM, 2012)



Le Tableau 9 montre la distribution d'équipements scolaires en termes absolus. À Campêche, en 2013, il y a huit (8) centres éducatifs, qui totalisent 1.616 élèves.¹⁵ Ce chiffre est cohérent avec les 1541 étudiants recensés par OIM en 2012 pour ces niveaux académiques.

Tableau 9. Distribution d'équipements scolaires à Campêche (WE/SPORA 2013)

	Préscolaire	Primaire		Secondaire	Professionnel
Équipements	5	7		1	1
Élèves	387	1 146	38	20	

Ceci étant, si l'on fait la comparaison entre le nombre absolu d'élèves scolarisés que montre le Tableau 9 (WE/SPORA, 2013) et la proportion de scolarisation par tranches d'âge que montre le Graphique 12 (OIM, 2012), on arrive à certaines conclusions:¹⁶

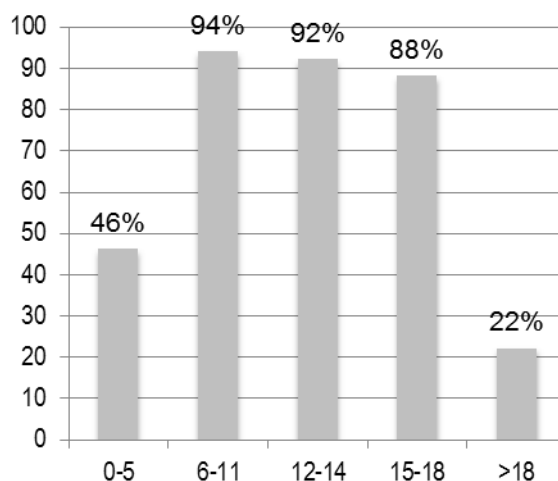
- **Préscolaire.** Dans les crèches de Campêche, 40% des effectifs scolaires sont extérieurs au quartier. Les écoles de Campêche hébergent 387 élèves dans le préscolaire (Sondage We/Spora 2013), et seulement 235 de ces élèves habitent à Campêche (OIM, 2012).
- **Primaire.** Dans les écoles d'éducation primaire 55% des effectifs sont extérieurs au quartier. En 2012, les écoles de Campêche ont accueilli 1146 élèves (Sondage We/Spora 2013), mais seulement 526 de ces enfants sont du quartier (OIM, 2012).
- **Secondaire.** Dans l'éducation secondaire le taux est encore plus élevé, la seule école d'éducation secondaire à Campêche (Harry Oska) est fréquentée par seulement 5% des élèves du quartier (38 élèves sur les 780 élèves en âge de fréquenter une école secondaire).

Le croisement des données apporte plus d'informations intéressantes. La situation représentée dans le Graphique 13 montre une relation inverse entre le nombre d'élèves étudiant à Campêche (WE/SPORA, 2013) et le nombre d'enfants et jeunes habitant à Campêche (OIM, 2012).

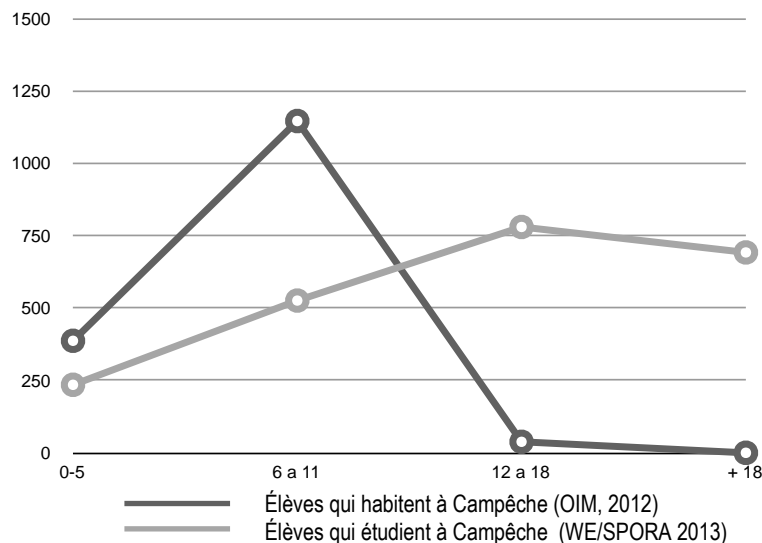
Et cette situation entraîne quelques hypothèses :

- Hypothèse 1 : après le Tremblement de terre du janvier 2012, les écoles préscolaires et primaires de Campêche ont absorbé les effectifs du camp des personnes déplacées de Tapis Rouge.

Graphique 12. Pourcentage d'élèves scolarisés à Campêche (OIM, 2012)



Graphique 13. Comparaison du nombre d'élèves qui habitent et étudient à Campêche



¹⁵ Sondage WE/SPORA 2013.

¹⁶ On ne compare pas les données pour les élèves de la formation professionnelle (il n'y a pas de données ventilées dans les statistiques réalisées par OIM), ni pour les élèves universitaires (il n'y a pas d'université à Campêche).

- Hypothèse 2 : les écoles de Campêche sont fréquentées par des élèves originaires des quartiers voisins de la zone de Kay Alfred – où l'offre éducative y est très précaire et insuffisante pour la population infantile– ou de Saint Gérard –où le tremblement de terre a détruit tous les centres éducatifs–.

Il faut noter le manque d'établissements destinés à l'éducation secondaire et la formation professionnelle. L'une des priorités de la population de Campêche exprimée au cours du « Participatory Assessment » (diagnostic participatif) mené par ARC en 2012 est de créer une école secondaire dans le quartier.

Coût de l'enseignement:

La Graphique 14 montre les principaux critères de choix des centres scolaires de Carrefour-Feuilles, selon l'enquête réalisée sur l'ensemble du quartier par WE/SPORA/LGL en 2012. On peut voir que près des deux-tiers des ménages (60%) réussissant à envoyer leurs enfants à l'école, font le choix de l'école en raison du coût de la scolarité, la gratuité étant recherchée avant tout.

Le coût moyen d'un cours par élève à Campêche¹⁷ se situe entre 1500 et 4250 HTG par an. Quelques écoles ont reçu un financement du Programme PSUGO, qui finance complètement les deux premières années de l'enseignement primaire. Les autres écoles affirment n'avoir reçu aucune aide de l'État haïtien.

Décrochage scolaire :

Le sondage réalisé indique que dans les écoles de Campêche, le décrochage scolaire moyen est de 14% et varie entre 3% et 28% selon les établissements.

La raison principale expliquant ce décrochage est, d'après les personnes responsables des centres éducatifs, la situation d'extrême précarité économique des familles. La pression sur les enfants pour collaborer à l'obtention des moyens de subsistance est grande, et les enfants abandonnent l'école.

Le Centre Mixte de Cemy Yahave situé aux confins de Campêche, à Ravine Alfred est un cas particulier. Il s'agit d'une école provisoire sous une grande tente difficile d'accès, avec des ressources matérielles absolument précaires (voir Photo 8). Cette école compte un total de 120 élèves qui suivent les enseignements préscolaire et primaire. Toutefois, seulement 30% des élèves fréquentent régulièrement l'école et selon les professeurs, les 70% restant recherche de la nourriture. Cette école est de type communautaire, avec des frais de scolarisation peu élevés (2500 HGT/an) par rapport à la moyenne du quartier, dépassant toutefois les possibilités des familles de la zone. L'école ne reçoit aucune aide du Programme PSUGO.

Graphique 14. Critères de choix des centres scolaires (WE/SPORA)

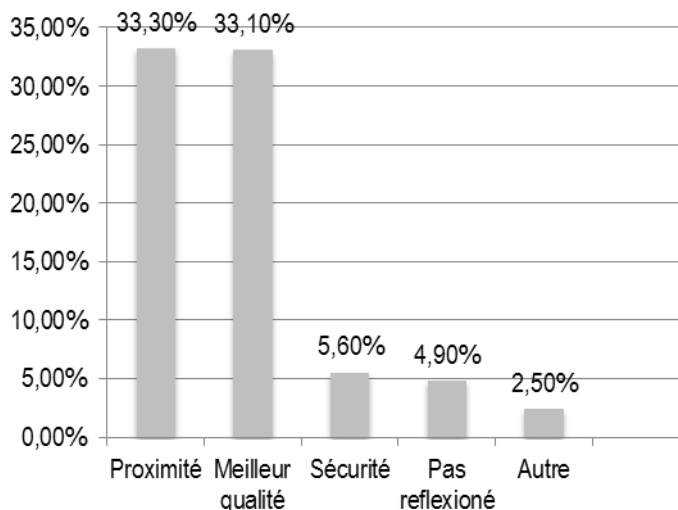


Photo 8. Salle de classe du Centre Mixte Cemy Yahave (WE/SPORA 2013)

¹⁷ Sondage WE/SPORA 2013.

Qualité de l'enseignement :

Sur la zone de Campêche, la plupart des écoles sont considérées inadéquates par les habitants (ARC, 2012a). Les infrastructures des équipements scolaires sont, en général, assez précaires et la qualité de l'enseignement très faible. Comme on peut l'observer dans la Photo 8, plusieurs équipements se trouvent aujourd'hui dans un état lamentable.

Quelques familles ayant des moyens suffisants envoient leurs enfants étudier en dehors du quartier, ce qui ajoute une charge financière et parfois un long trajet de transport.

- **Besoins**

- Élargir la couverture scolaire de 88% à 100% des enfants et des jeunes de Campêche.
- Renforcer la qualité de l'enseignement soutenue par le MENFP, et améliorer les équipements existants (notamment le Centre Mixte Cemy Yahve).
- Créer des équipements d'enseignement secondaire publics à Campêche ou dans un quartier proche, pour les 800 jeunes du quartier.
- Élargir le Programme PSUGO aux 7 écoles fondamentales de Campeche.



Photo 9. Terrain Campêche (WE/SPORA 2013)

Espaces socioculturels et sportifs

- **État des lieux**

L'organisation communautaire sur le quartier est remarquable. Il y a 13 organisations communautaires de base dont certaines organisent souvent des activités communautaires et socioculturelles. De plus, la présence des artisans et des artistes est également importante sur la zone (ACT/LGL, 2012).

De même, l'existence de lieux de culte religieux, notamment des églises.. Un total de 9 églises a été recensé dans le quartier de Campêche (ACT/LGL, 2012).

Ainsi, de nombreuses activités se déroulent dans le quartier malgré l'absence d'espaces appropriés. Elles sont l'initiative des familles, des organisations communautaires ou des églises. VITAMIN apparaît comme la principale organisation culturelle du quartier, elle organise souvent des activités autour de la musique et du théâtre, notamment en direction des enfants et des jeunes du quartier.

Le terrain de Campêche est largement utilisé par ses habitants et constitue le principal espace public du quartier, permettant la rencontre et les échanges entre les habitants et plus particulièrement les enfants et les jeunes du quartier. Les cyber-cafés sont vécus aussi comme des espaces de rencontre et d'épanouissement des jeunes.

Cependant, il y a un manque d'espaces aménagés pour le développement d'activités sportives et socioculturelles.

- **Besoins**

- Des espaces destinés aux activités culturelles et sportives, ainsi qu'aux rencontres de la communauté.
- Plus d'espaces polyvalents, les habitants de Campêche ont souvent exprimé le souhait d'avoir des cybercafés et une bibliothèque (ARC, 2012a).

2.2.3. Moyens de subsistance et emploi

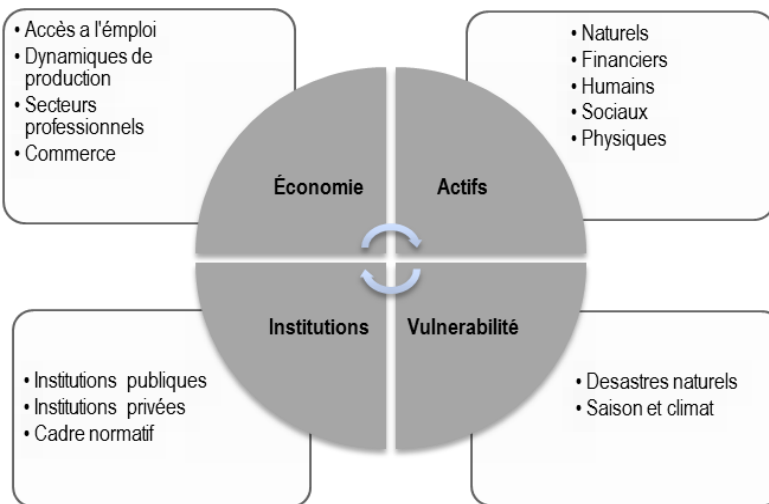
Pour localiser les zones d'activité économique existante il faut voir la carte I.12- État des lieux moyens de subsistance

- **État des lieux**

« Livelihoods » désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer les besoins vitaux de base. « Livelihoods » se définit comme un ensemble d'activités, qui vise l'approvisionnement en l'eau, en nourriture, en combustible, ainsi que l'accès aux soins de santé et aux médicaments, à un logement, et à la capacité à satisfaire ses propres besoins sur une base durable et avec dignité. On utilise en français le terme « *moyens de subsistance* ».

Pour analyser les moyens de subsistance à Campêche, l'équipe WE/SPORA a réalisé une analyse sommaire et non détaillée, basée sur les données existantes déjà relevées sur le terrain et avec la communauté, principalement par les équipes d'ARC (2012), mais aussi de l'OIM (2012) et d'ACT-LGL (2012). Le diagnostic s'organise autour de quatre (4) axes principaux visibles dans le Graphique 15 :

Graphique 15. Axes du diagnostic de moyens de subsistance (WE/SPORA 2013)



En regardant le graphique 15 dans le sens des aiguilles d'une montre, on voit que les quatre axes à considérer nous aident à planifier l'action pour : (1) Comprendre le fonctionnement et la configuration du tissu économique ; (2) accroître et fortifier les actifs disponibles (*assets*, en anglais) ; (3) minimiser les éléments de vulnérabilité ; et (4) favoriser une solidité institutionnelle et légale. Voici une analyse schématique de ces axes.

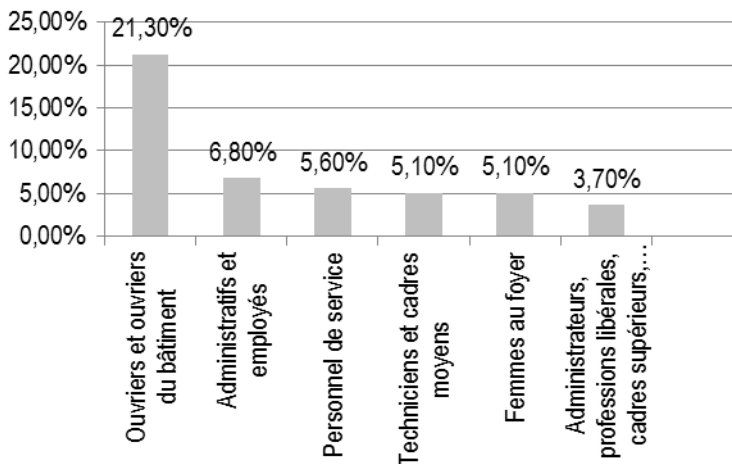
1. Tissu économique

a. Accès à l'emploi et opportunités

Secteurs de la population présentant le plus de difficultés pour accéder à l'emploi (ARC, 2012a) :

- Jeunes parmi les 15 / 30 ans,
- Femmes et les hommes âgés de plus de 50,
- Familles nombreuses,
- Commerçants informels,
- Propriétaires des petits commerces ou cyber café,
- Personnes handicapées,
- Maçons et charpentiers.

Graphique 16. Pourcentage de secteurs professionnels (OIM, 2012)



b. Principaux secteurs professionnels

La population en âge de travailler représente environ 65% de la population totale (ACT/LGL, 2012).¹⁸ Les secteurs socioprofessionnels les plus courants sont:¹⁹

¹⁸ Estimation réalisée par ACT/LGL (2012) à partir de l'énumération OIM (2012).

¹⁹ Estimation réalisée par le Groupement WE/SPORA à partir des données analysées par ACT/LGL (2012), à partir de l'énumération OIM (2012).

2. Actifs de Campêche

a. Atouts naturels

Dans un contexte où il y a un manque notoire d'eau potable et non polluée, la présence importante de terre non exploitée et l'abondance de l'eau de pluie offrent au quartier un large éventail de potentialités.

- **Terre : 5 hectares.** Suite à l'évacuation de Tapis Rouge il y a près de 5 hectares de terre disponibles sans occupation ni culture. Possibilités de création d'espaces pour l'agriculture urbaine, le développement productif, la logistique, le logement, etc.
- **Eau : saisonnière.** L'eau est très abondante pendant la saison pluvieuse. Possibilités de création de réservoirs d'eau de pluie.
- **Vent : violent, mais potentiellement bénéfique.** Le vent est très violent, spécialement en période de cyclones (d'août à novembre). Possibilités de production d'énergie éolienne.
- **Bois : épuisé.** Le quartier s'appelle « Campêche » parce qu'il a été un bois couvert de ces arbres aux vertus colorantes. Aujourd'hui, il a perdu toute sa surface boisée.

b. Atout de financement

- **Aide familiale.** De nombreux ménages ne peuvent survivre sans cette aide (revenus minimum de 7500 HTG/moi), elle peut provenir de la famille de la diaspora ou de l'intérieur du pays.
- L'aide de la diaspora peut s'élever de 2500 à 10000HTG/mois.
- L'aide à l'intérieur du pays se traduira plutôt par des dons en charbon ou en nourriture.
- **Crédit.** L'utilisation du crédit est courante pour subvenir aux besoins de base des ménages. Il est obtenu soit à la banque soit entre voisins. Mais le crédit entraîne un problème de surendettement et n'est pas accessible pour tous en raison des taux d'intérêt trop élevés.
- **Épargne communautaire.** Il existe un système d'épargne communautaire, « Sol », amorcé par Help Age et qui commence à se mettre en place dans le quartier.

La population consultée explique qu'il est très difficile d'avoir accès au crédit, et envisage les micro-crédits comme une solution faisable et immédiate de développement économique du quartier (ARC, 2012a). Elle souhaite aussi la création d'une banque communautaire et d'une organisation communautaire de base qui assurent son développement, sous forme de coopérative de crédit ou d'épargne collective.

c. Atout humains et de connaissance

Selon les données des études réalisées par OIM (2012) et ARC (2012c), le quartier présente de grandes potentialités et notamment sur des profils spécifiques. Les principaux profils professionnels présents à Campêche sont :

- Maçons
- Électriciens
- Plombiers
- Techniciens informatiques

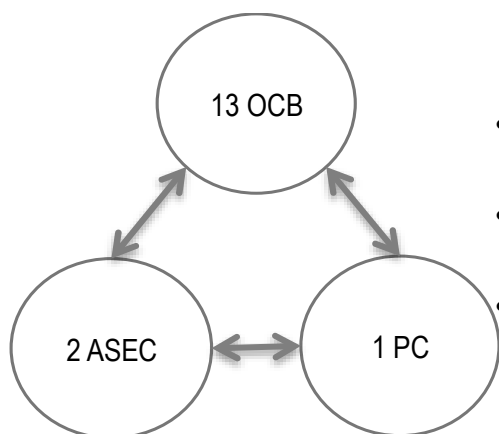
L'analyse par type de profil professionnel, révèle une répartition par genre très marquée voir ci-dessous le Graphique 17:

Graphique 17. Principaux profils professionnels de Campêche selon le genre (OIM, 2012)

Femmes ♀	♂ Hommes
<ul style="list-style-type: none"> • Commerçantes (27%). • Cuisinières, laveuses, femmes de foyer, servantes (3%). 	<ul style="list-style-type: none"> • Charpentiers, ébénistes, ingénieurs civils, charpentiers du métal, maçons (7%). • Chauffeurs et mécaniciens (6%). • Commerçants (6%).

d. Atouts sociaux

Graphique 18 : Nombre d'organisations de base et de canaux de représentation institutionnelle (WE/SPORA 2013)



Le quartier bénéficie d'un réseau dense d'organisations réparti dans les différents secteurs d'intervention. Il dispose aussi de canaux de représentation et de participation communautaire. C'est un atout pour la dynamisation socio-économique et le développement d'opportunités dans le quartier. Comme le Graphique 18 l'indique :

- Il y a treize (13) Organisations Communautaires de Base, qui travaillent sur divers secteurs.
- Il y a deux (2) ASEC qui font le lien entre les assemblées du quartier et les pouvoirs municipaux, dont les CASEC.
- Il y a une (1) Plateforme Communautaire qui représente les notables, les OCB et les autorités locales (ASEC/CASEC). Elle permet d'établir des relations entre les grandes organisations nationales et internationales et les acteurs du quartier.

e. Atout physiques

- **Routes.** Il n'y a pas de routes directes qui connectent l'intérieur du quartier et ses quartiers voisins.
- **Espaces publics.** La qualité des espaces publics peut empêcher la création d'activités économiques

3. Contexte de vulnérabilité

a. Désastres naturels

Tremblement de terre. Le territoire de Campêche, qui se caractérise par une bande de terrain de 800m se développant d'est en ouest, est placé entre les deux failles profondes des ravines Georges (nord) et Alfred (sud), distantes d'environ 160m. À noter la présence d'une faille secondaire au sud du quartier traversant Carrefour-Feuilles. Cette faille secondaire fait partie du champ de failles bordant le fossé d'effondrement du Cul-de-Sac (Vallée d'Enriquillo), (ACT/LGL, 2012).

Cyclones et ouragans. À Campêche, comme dans l'ensemble du pays, la saison des ouragans dure la moitié de l'année, elle s'étend du mois de juin jusqu'à la fin du mois de novembre.

b. Saisons et climat

Tableau 11 : Saisons et climat (ARC 2012a)

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Saison pluvieuse								
<ul style="list-style-type: none"> • Hausse des prix des provisions alimentaires (notamment dans les blocs Le grand). • Les gens ont l'habitude de collecter l'eau de pluie; par contre, en saison sèche, l'accès à l'eau naturelle est limité. 								
Période cyclonique								
Particulièrement au cours du mois de septembre, la communauté de Campêche est exposée à des vents violents qui endommagent les toitures des maisons en tôles ainsi qu'à des inondations.								

Ces éléments, conjugués à la forte présence d'habitat provisoire, et d'habitat n'intégrant pas les règles parasismiques élémentaires, font que le tissu bâti de Campêche est très vulnérable.

4. Contexte institutionnel

a. Institutions publiques et privées à Campêche

Tableau 12 : Institutions publiques et privées à Campêche (WE/SPORA 2013)

Institutions	Jusqu'à 2013	2013	Au delà de 2013
Privées	 	  	
Publiques		 <p>RÉPUBLIQUE D'HAÏTI DINEPA Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement</p>	

b. Cadre normatif et légal

Plan Stratégique de Développement d'Haïti (2012) Ce plan stratégique met l'accent sur le développement et la formalisation des activités commerciales et productives, ainsi que sur l'appui aux entrepreneurs à travers la formation et les structures financières. Le chantier n° 2 de la relance économique prévoit notamment :

- Programme 2.4 : soutenir le développement industriel.
- Programme 2.5 : moderniser et dynamiser le secteur de services.
- Programme 2.8 : assurer le développement de l'emploi.

Plan d'Aménagement Urbain de Campêche (2013) [exécution prévue en septembre 2013]. La présente Étude d'Aménagement conduit au Plan d'Aménagement Urbain de Campêche qui définit les lignes stratégiques pour le développement économique du quartier.

- **Besoins**
- Centres de formation professionnelle.
- Création de programme de formation spécifique :
 - pour la population qui a le plus de difficultés à accéder à l'emploi.
 - de formation technique aux métiers de la construction et de la reconstruction post –désastre.
- Formation en prévention contre les risques naturels et les périodes cycloniques visant à apprendre à protéger les actifs physiques.

- Programmes de valorisation du capital professionnel existant dans le quartier, principalement : maçons, électriciens, plombiers et techniciens informatiques.
- Accès au crédit à travers différentes sources : programmes de micro-crédits ; création d'une coopérative de crédit ou d'épargne collective.
- Aménagement d'espaces publics ou de rues attractifs pour les services et les commerces
- Stratégies de collecte massive de l'eau de pluie pendant la saison pluvieuse, et d'augmentation du nombre de kiosques à eau pour sa distribution domestique et commerciale.
- Quelques services commerciaux spécifiques, manquants au quartier: une laverie, des boulangeries, un magasin d'alimentation, un « restaurant » et un centre commercial.

2.2.4. Logement

Les cartes suivantes donnent des informations par rapport à la situation existante du secteur logement :

- I.07 État des lieux évaluation du bâti par la MTPTC : montrant la quantité de bâtiments endommagés après le séisme.
- I.08 État des lieux logement : typologie de bâtiments : présentant les différents types de bâtiment du quartier et leur quantité
- I.09 Occupation du sol : densité
- I.10 Réserves foncières : avec les espaces potentiels pour faire des interventions de densification

- **État des lieux**

Le diagnostic réalisé sur la zone de Campêche dans le cadre de cette étude a montré la grande vulnérabilité de l'habitat du quartier. Cette vulnérabilité peut s'expliquer par les raisons suivantes :

- Occupation des zones à hauts risques, comme le montre la photo au-dessus avec les maisons soumises aux risques d'inondation et forte pente.
- Mode de construction précaire.
- Forte présence d'habitat provisoire.
- Une grande partie des maisons a été détruite ou très endommagée par le séisme le 12 janvier 2010.
- Statut foncier fragile ou non défini.



Photo 10. Bâtiments occupant le lit de la ravine Georges (WE/SPORA 2013)

Le tableau montre l'estimation des bâtiments « vulnérables » réalisé à partir des cartes suivantes:

- I.13 Risques pentes
- I.14 Risques instabilité des terrains
- I.15 Risques inondations
- I.16 Risques ligne de haute tension

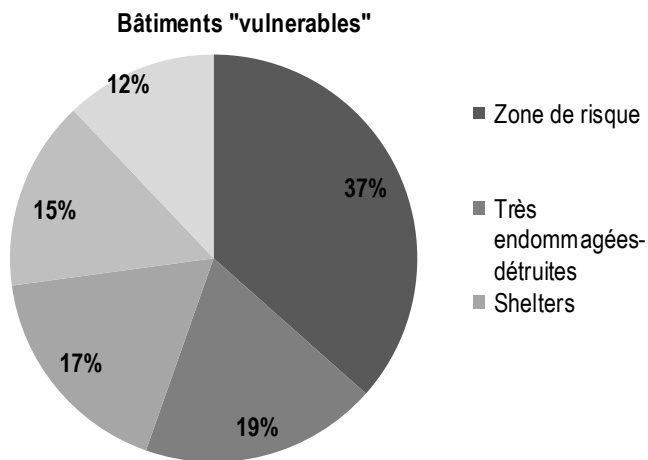
I.17 Risques synthèses

Tableau 13. Estimation de bâtiments dans les zones à risques (WE/SPORA 2013)

Estimation de bâtiments dans les zones à risques	
Zones à très forte pente	370 bâtiments
Zones d'instabilité des terrains	30 bâtiments = 77- 47 déjà considérés dans les zones à très forte pente
Zones d'inondation fréquente	133 bâtiments = 188- 55 déjà considérés dans les zones à très forte pente
Sous la ligne d'haute tension	30 bâtiments = 33- 3 déjà considérés dans les zones à très forte pente
SOUS- TOTAL	563 bâtiments
Estimation de <i>shelters</i>	
SOUS- TOTAL	269 shelters
Estimation de bâtiments classés comme très endommagées- détruites (évaluation du bâti)	
SOUS- TOTAL	290 bâtiments
Estimation de familles vivant sous tentes (Camp de la Croix Rouge)	
SOUS- TOTAL	186 tentes
TOTAL	1308 unités

Estimation de bâtiments classifiés comme faiblement endommagés (évaluation du bâti)	
TOTAL	232 bâtiments

Graphique 19. Pourcentage des bâtiments vulnérables (WE/SPORA 2013)



• **Besoins**

La relocalisation des familles afin de réduire l'exposition aux risques naturels est une priorité, et ce d'autant qu'un nombre important de logements occupe ces zones, notamment dans les lits de ravines et les zones à forte pente exposées à des risques de glissements de terrain.

L'estimation des besoins en logement sécuritaire et de qualité, a été établie à partir de l'analyse de la situation des bâtiments dans les zones à risque et de l'estimation du nombre de bâtiments classés comme faiblement endommagés (voir Tableau 13).

Besoins de nouveaux logements:

- Relocalisation des familles habitant dans les zones à haut risque: 563 familles.
- Production de logements neufs correspondant aux *shelters*: 269 logements.
- Production de logements neufs correspondant aux maisons très endommagées ou détruites: 290 logements.

- Le relogement des familles vivant dans les camps (Camp de la Croix Rouge): 186 familles.

Si l'on considère le taux de croissance (2013- 2020)²⁰ prévu pour les prochaines années, cette estimation augmente à 96 familles :

- Besoin total de nouveaux logements: 1404 unités.

Besoin de réparation de logements existants:

- Besoin total de réparation de logements existants: 232 bâtiments.

2.3. Périmètres de la zone d'étude

Dans le cadre de cette étude, trois périmètres sont définis selon le niveau d'impact des actions proposées:

Périmètre 1: d'intervention. Il comprend le quartier de Campêche limité par les ravines Georges et Alfred et correspond aux interventions principales définies dans cette étude. Ce périmètre est divisé à son tour en 9 blocs.

Périmètre 2: d'impact. Il intègre les deux flancs des ravines Georges et Alfred afin de considérer l'intégralité des ravines dans leur aménagement.

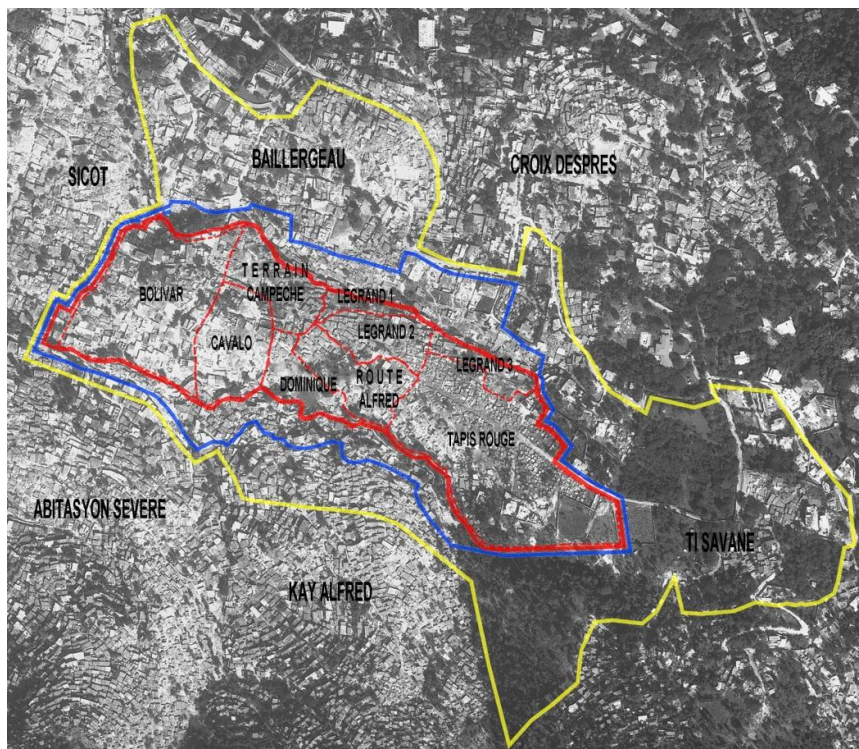
Périmètre 3: d'aménagement. Il comprend les périmètres 1 et 2 et s'étend partiellement le long des quartiers avoisinants de Baillergeau, Sicot et Kay Alfred. Ce périmètre, dit **d'aménagement**, définit le territoire sur lequel les actions réalisées dans les périmètres 1 et 2 auront aussi un effet, même si aucune action n'est prévue au-delà du deuxième périmètre. Toutefois, comme l'aménagement réalisé dans les périmètres 1 et 2 prévoit des effets positifs sur les conditions de vie des habitants de ce troisième périmètre, il doit être considéré dans le Plan d'Aménagement.

Le périmètre 2, qui comprend la globalité des actions, est défini par la conjonction de trois variables:

- Le périmètre de l'étude correspond à une zone à risques de différents types dont les risques naturels liés à sa relation avec le bassin-versant du Morne l'Hôpital.
- Le périmètre d'étude correspond au schéma d'aménagement stratégique qui doit inclure les relations avec les quartiers voisins, comme Baillergeau et Carrefour-Feuilles ayant fait l'objet d'études similaires, ainsi que la ville dans son ensemble.
- Le périmètre opérationnel se définit par une concentration d'actions prioritaires, à même de mettre en valeur les opportunités du quartier, de diminuer les menaces, et de considérer ces zones comme un potentiel pouvant favoriser la restructuration du quartier.

La délimitation de ces périmètres est représentée graphiquement par la carte I.03- Plan de trois périmètres. Les cartes I.01- Localisation de Campêche dans l'aire Métropolitaine de Port-au-Prince et I.02- Localisation de Campêche avec les quartiers limitrophes sont importantes pour comprendre la relation de Campêche avec les quartiers avoisinants et la ville.

²⁰ Source : Indexmundi (2013). http://www.indexmundi.com/es/haiti/poblacion_perfil.html = 0.888%
Population totale à Campêche = 1093 bâtiments+ 269 shelters+ 186 tentes = 1 548 familles x 4,5 personnes = 6 966 per
6 966 x 0.888/ 100 x 7 années (2013-2020) = 433 per/ 4,5 personnes = 96 familles = 96 logements.



LÉGENDE

- Périmètre d'intervention
- Périmètre d'impact
- Périmètre d'aménagement
- - - Périmètre des Bloques

Carte 2. Cartes de trois périmètres (WE/SPORA 2013)

CHAPITRE 3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET VISION A L'HORIZON 2020

3.1. Une démarche « ascendante – descendante »

3.2. Vision Campêche 2020

3.3. Scénarios d'aménagement

3.4. Schéma retenu

CHAPITRE 3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET VISION A L'HORIZON 2020

Le processus de construction d'un schéma d'aménagement se développe de plusieurs manières et selon plusieurs méthodes. Les choix de méthode sont déterminants pour aboutir à un scénario pleinement reconnu par les acteurs institutionnels, communautaires, et la citoyenneté du quartier, tout en s'adaptant avec finesse aux requis normatifs de l'État haïtien, et 'aux possibilités financières des bailleurs de fonds. La construction de ces équilibres repose en préalable sur un diagnostic fiable et une analyse approfondie du quartier.

Le Chapitre 3 détaille le parcours des consultants dans la conception d'un schéma d'aménagement du quartier intégrant tous ces équilibres, pour parvenir à la vision de Campêche à l'Horizon 2020. Pour mieux comprendre ce parcours, le présent chapitre explique dans un premier temps le principe de la démarche « ascendante – descendante » (*bottom up – top down*).

Dans un second temps, les deux premiers scénarios d'aménagement élaborés et présentés aux autorités institutionnelles sont brièvement présentés. Ils sont développés dans le livrable 5 « Scénarios d'aménagement et Vision Campêche 2020 ». Le Scénario 1 est centré sur l'élimination des risques. Le Scénario 2 quant à lui se situe dans une perspective de développement durable de l'ensemble du quartier. Une analyse comparée permet d'appréhender les avantages et les limites de chacun d'eux. Cette comparaison menée également avec les autorités institutionnelles a conduit à développer un troisième scénario qui intègre des éléments des deux premiers. Son axe principal est de considérer l'urgence et la reconstruction post-séisme comme une opportunité pour un développement durable.

Enfin, ce chapitre présente une *Vision pour Campêche à l'horizon 2020 qui donne un cadre de référence sur le long terme au scénario retenu*. Cette vision est construite sur cinq axes structurants qui sont aussi ceux du schéma d'aménagement pour la reconstruction du quartier.

Axe 1. Désenclavement du quartier et connexion avec les quartiers avoisinants

Axe 2. Renforcement des activités économiques et de l'emploi

Axe 3. Réduction des risques et élévation du niveau de résilience

Axe 4. Effacer les marques les plus visibles du tremblement de terre

Axe 5. Amélioration sensible des conditions de vie et d'habiter

3.1. Une démarche « ascendante – descendante »

La démarche *ascendante – descendante* vise à concevoir un schéma d'aménagement de Campêche qui puisse répondre à une vision de l'avenir du quartier qui répond aux besoins et aux souhaits des habitants. La première étape de cette méthodologie a consisté à produire un diagnostic partagé par tous les acteurs. L'identification des besoins à partir d'un état des lieux fut essentielle pour pouvoir cibler les projets d'intervention prioritaires. Des réunions avec la communauté pour connaître ses ambitions, ses points de vue et ses souhaits ont permis d'élaborer différents scénarios qui fédèrent la volonté des citoyens de Campêche. La démarche ascendante a permis la définition de deux scénarios possibles, articulés avec les politiques sectorielles nationales du Gouvernement Haïtien. Ils ont été ensuite discutés avec les représentants des institutions publiques haïtiennes concernées, la société civile organisée du quartier et le Comité de Pilotage mis en place dans le cadre du projet. Le résultat de cette démarche ascendante fut la définition d'un troisième scénario, le schéma d'aménagement retenu, qui permettait de préciser une vision du futur pour Campêche à l'horizon 2020. Une nouvelle phase « *descendante* » démarrait alors pour définir des Plans d'Action Sectoriels déclinés en Projets d'Intervention Stratégiques. Ces derniers permettent de jeter des bases solides entre la planification à 2020 et la programmation à court terme. Certains outils de la démarche ascendante qui ont abouti à l'élaboration des divers scénarios d'aménagement seront maintenant brièvement évoqués :²¹

²¹ Pour connaître plus de détails sur la méthodologie participative développée, ainsi que sur quelques aspects et exemples concrets du travail développé avec la communauté de Campêche, consultez l' « Annexe 1. Une méthode participative pour Campêche ».

- **Témoignage des habitants sur leur vision du futur de Campêche (2012).** Les habitants du quartier ont pu exprimer leur vision du futur de leur quartier. Cette vision montre qu'ils sont en train de construire un scénario projetant un futur digne et plein d'opportunités. Dans l'Atelier Citoyen Multi-acteurs qui s'est déroulé le 18 juin 2012 au Centre Professionnel *Friendship*, plusieurs témoignages rendent compte de l'importance pour les habitants de Campêche de développer un quartier où la qualité de vie est bonne et les moyens de subsistance durables.
- **Liste Longue d'Interventions Prioritaires Stratégiques (IPS).** Basé sur l'analyse du Contexte Opérationnel²² et l'Estimation des Besoins de Campêche,²³ un ensemble de dix-sept (17) IPS ont été présélectionnées et quatre autres ont été ajoutées, sur proposition de l'équipe d'ACT-LGL, dans leur travail sur Campêche. Ainsi, un ensemble de vingt-et-un (21) IPS ont été soumises aux habitants du quartier.²⁴
- **Méthode Multicritère non Pondérée.** Afin de prioriser les 21 Interventions Prioritaires Stratégiques (IPS) et élaborer une première liste courte, une méthode multicritère non pondérée a été conçue et utilisée. La méthode consiste à définir un ensemble de critères de choix qui permet de mettre des points à chacune des interventions proposées sur la liste longue. Les critères étaient les suivants : Justice sociale ; Qualité de vie et Justice spatiale ; Valeur structurante du projet ; et Vote citoyen.
- **Ateliers citoyens multi-acteurs.** Les critères ont été soumis à discussion, transformation et validation au cours d'ateliers citoyens multi-acteurs, avec une représentation de plusieurs des Organisations Communautaires de Base (OCB) du Campêche, des divers blocs du quartier, et de l'ASEC locale.
- **Outils de communication.** Un effort a été fait pour concevoir des outils de communication permettant de mieux communiquer avec les habitants. Consultez l'Annexe 1 pour voir un exemple d'outil de communication, et plus concrètement le travail sur le critère « Qualité de vie et Justice spatiale ».
- **Liste Courte d'Interventions Prioritaires Stratégiques.** Finalement, le travail avec la Méthode Multicritère non Pondéré aboutit à un classement numérique qui permet de sélectionner une liste courte à partir de la liste longue.

3.2. Vision Campêche 2020. Éléments structurants de la proposition : une intervention physique au service du développement durable.

Le Schéma d'aménagement pour la réhabilitation du quartier Campeche / Tapis Rouge est un troisième scénario qui reprend certains éléments du scénario 1 ; « faire face à l'urgence » et qui s'appuie sur le scénario 2 qui visait « un développement durable » grâce à une série de programmes et de projets intégrés. Par ailleurs, ce Plan dont les grandes lignes sont exposées ci-après, intègre les commentaires et les observations des institutions publiques haïtiennes et des organisations communautaires du quartier qui ont été associées à sa conception.

Le schéma d'aménagement intègre et vise une traduction opérationnelle des « Priorités d'intervention du Gouvernement d'Haïti pour la période 2014 -2016 » contenues dans le document rendu public en Mai 2013 en termes : d'éducation et de développement humain et social (priorité 1) et de ses cinq composantes : accès à l'éducation ; accès à la santé ; accès aux services sociaux ; accès à la culture et amélioration de la qualité de l'habitat ; d'environnement et d'aménagement du Territoire (priorité 2) et en particulier de la composante : protection et mise en valeur de l'environnement ; d'économie et d'emploi (priorité 3) ; énergie (priorité 4) et état de droit et démocratie (priorité 5) et en particulier des composantes de gouvernance et développement local ou concernant la société civile.

²² Voir le livrable 3a : « Contexte Opérationnel ».

²³ Voir le livrable 3b : « Estimation des Besoins ».

²⁴ Voir « Annexe 1. Une méthode participative pour Campêche ».

3.2.1. Horizon à 2020 et grands objectifs

- Amélioration significative pour l'ensemble des habitants et des habitantes du quartier des conditions de vie et d'habiter, en particulier l'accès aux services de base, à des espaces publics sécurisés et à des équipements sociaux-culturels d'éducation et de santé.
- Disparition des marques les plus sensibles et les plus blessantes du tremblement de terre.
- Réduction des risques liés à l'environnement et aux effets du changement climatique.
- Réhabilitation du quartier qui est devenu une référence pour le Grand Carrefour Feuilles et dont l'impact est positif sur les quartiers environnants.

3.2.2. Les axes structurants

Axe 1. Désenclavement du quartier et connexion avec les quartiers avoisinants

- a. **L'enclavement et l'isolement du quartier a maintenant été résolu.** Deux axes de voiries primaires de dix mètres d'emprise, permettant le passage de véhicules motorisés et de transports, publics ou privés, offrent un accès facilité au centre-ville et aux services et opportunités d'emploi qu'offre la capitale. Ces deux voies principales : Voie N jusqu'à Sicot d'une part et Voie Rue Galilée / Des collines de l'autre permettent aussi des échanges avec les quartiers avoisinants. Une troisième route de Pacot à Ti Savane est en cours de construction et complète le macro-maillage de ce grand quartier.
5. **Des bénéfices pour les quartiers avoisinants.** Ce désenclavement du quartier Campêche et Tapis rouge a bénéficié de manière profonde et durable aux quartiers *Kay Alfred*, et *Abitasyon Sèver* surpeuplés et coincés de l'autre côté de la Ravine Alfred. Les familles des ces quartiers accèdent, grâce à une voie secondaire, nouvellement construite aux points d'accès à l'eau de Place Campêche. Elles permettent également le passage de camions pour l'évacuation des ordures et le passage d'ambulance, le cas échéant.

Axe 2. Renforcement des activités économiques et de l'emploi

6. **Multiplication et diversification des emplois.** Les rares emplois qui existaient en 2013, essentiellement de commerce de proximité le long des voies piétonnes et du cheminement central de Campêche se sont multipliés et diversifiés, répondant de manière massive aux attentes et aux demandes de la population largement sous-employée ou sans emploi.
7. **Les activités de commerce de proximité se sont renforcées** du fait du fonctionnement d'une Coopérative d'achat en gros qui permet à de nombreux commerçants d'acheter moins cher et d'accéder à des produits de première nécessité qui n'étaient pas vendus, du fait de leur prix au détail trop élevé.
8. **Les activités d'agriculture urbaine se sont largement consolidées** sur les terrains à risque et dans les zones résidentielles mixtes. Les activités de petit élevage se sont rationalisées, en particulier l'élevage libre de porcs dans les ravines, du fait de l'organisation et du recyclage des ordures ménagères. Par voie de conséquence les conditions d'hygiène pour la population sont elles aussi nettement améliorées.
9. **Des espaces pour pouvoir mieux produire.** L'ensemble de ces activités qu'elles soient productives, de services ou de commerces ont bénéficié d'espaces comme les parcelles de l'opération de « sites et services » de Tapis Rouge. Les lieux réservés aux activités qui sont clairement indiqués dans le Plan d'Affectation des Sols, ne sont qu'un des facteurs du fort développement économique local. Une banque communautaire permettant l'attribution de micro-crédits individuels ou collectifs aux entrepreneurs du quartier a permis également la consolidation des emplois, en particulier des femmes et des jeunes.
10. **Consolidation des structures de production.** Des structures communautaires de production, de type groupements de producteurs, associations de maraichers ou coopératives sont maintenant consolidées et contribuent activement au développement économique du quartier.

Axe 3. Réduction des risques et élévation du niveau de résilience

11. **Les deux ravines** qui marquent et creusent les limites physiques du quartier Campêche **ont été curées**, et leurs flancs renforcés, permettant lors des fortes pluies de drainer les eaux, et d'éviter les inondations. Les goulets d'étranglement, en particulier celui de la rue N, ont été éliminés.
12. **Des zones de risques qui disparaissent et des familles relogées.** La centaine de familles qui vivait en situation précaire, exposée de manière mortelle aux risques d'éboulements et de glissements de terrain ont été relogées soit dans les terrains libérés par l'évacuation des gravats des maisons effondrées, soit dans les parcelles de l'opération de trames assainies à Tapis Rouge. Ces zones d'occupation à haut risque sont devenues des zones cultivées en terrasses qui offrent un complément d'alimentation aux familles du quartier qui pratiquaient déjà l'agriculture urbaine.
13. **Réduire l'érosion due aux eaux de pluie.** Afin de réduire l'érosion causée par les eaux de pluies, un système de collecte d'eau de pluie est en plein fonctionnement sur les deux hectares de trames assainies de Tapis Rouge. Un déversoir d'orage collecte les eaux de ruissellement qui sont remontées grâce à un système d'éoliennes vers des réservoirs dans la partie haute. Par gravité, ces eaux collectées permettent de sursoir de manière significative aux besoins en eau de la population et des maraichers.
14. **Les terrains instables de la partie haute du quartier ont été stabilisés** par des murs de contention et des gabions. Une partie de ces terrains a été reboisée avec des espèces résistantes permettant la fixation des sols. Une autre partie permet le maraichage dont les produits sont consommés ou vendus dans le quartier et dans les quartiers environnants.

Axe 4. Effacer les marques les plus visibles du tremblement de terre

15. **Les camps ont tous disparus** et il n'y a plus de tentes dans le quartier. Les familles qui vivaient dans ces abris de fortune ont été relogées, si elles le souhaitaient, dans le quartier.
16. **Les maisons dangereuses** qui se sont écroulées pendant le tremblement de terre **ont toutes été démolies**, et les gravats ont été transformés en *adoquins* et en composants pour la construction de bâtiments. A leur place, de nouvelles maisons ont été auto-construites, par les familles ne disposant pas de logements décentes. La démolition des maisons et des bâtiments dangereux a permis également de densifier le quartier : il y a plus de logements et de familles que celles qui vivaient auparavant à Campêche.
17. **Les maisons qui pouvaient être réparées le sont maintenant**, et bon nombre d'entre elles se sont embellies et agrandies, sous l'impulsion d'un programme d'appui à l'auto-construction et au développement de matériaux et composants.

Axe 5. Une amélioration sensible des conditions de vie et d'habiter

18. **L'amélioration de la desserte en eau** de l'ensemble du quartier grâce à la construction de nouveaux kiosques d'eau et à l'extension du réseau de la DINEPA a apporté une transformation profonde à une population qui a bénéficié pendant la période de campagnes de sensibilisation pour un usage raisonné de la ressource eau et de promotion de l'hygiène. Des blocs sanitaires publics dans des endroits choisis par la population et à proximité des kiosques ont permis de compléter le dispositif. Le réseau d'égout connecté au réseau de Port au Prince et l'augmentation du nombre de branchements domiciliaires d'eau potable sur le réseau DINEPA est en cours de réalisation et apportera au-delà de 2020, une solution définitive de qualité aux résidents de Campêche.
19. **L'accès aux services de base de santé et d'éducation** s'est considérablement amélioré, grâce à la construction d'un centre de santé dont les bénéficiaires dépassent la seule population vivant Campêche. Ce centre de santé répond à l'attente prioritaire des habitants du quartier.
20. **Les écoles**, toutes privées qui dans des conditions difficiles offraient un service minimum **sont maintenant nettement améliorées**, tant du point de vue de leurs services sanitaires comme de celui des conditions d'enseignement. Des cantines scolaires permettent aux enfants d'accéder à des repas nutritifs. Du fait de la formation continue des enseignants et de

l'amélioration de la qualité de l'offre, le nombre d'enfant non scolarisé et l'abandon scolaire, respectivement de 10 % et de près de 15 % en 2013 ont chuté considérablement.

21. **Un jeu de places et de placettes** dont les principales places sont situées à Bolivar, Terrain Campêche et Tapis Rouge permettent aux enfants du quartier, mais aussi aux adultes et aux personnes âgées de se retrouver et se détendre. Ces espaces publics facilement accessibles, permettent de compenser, ou du moins d'atténuer, les effets de l'exiguïté et de la sur-occupation des logements. L'éclairage public, installé et en fonctionnement a largement réduit l'insécurité qui liée à l'obscurité.
22. **Les circulations internes et les cheminements** dans le quartier Campêche ont été nettement améliorés et sont connectés avec les réseaux primaires et secondaires. De plus, comme pour les placettes et les espaces publics, un éclairage public en fonctionnement permet aux habitants et surtout aux habitantes de se sentir en plus grande sécurité lorsque l'obscurité s'installe.

3.2.3. Mise en œuvre du Schéma d'Aménagement

Pour mettre en œuvre le Schéma d'Aménagement et atteindre les objectifs énoncés ici, plus de trente projets de taille, durée et portée différentes ont été formulés au cours de l'étude et seront décrits dans le prochain chapitre. Ces différents projets prioritaires s'inscrivent dans quatre Plans d'Actions Sectoriels (PAS) qui font eux aussi l'objet du prochain chapitre. Chacun de ces Plans d'Action Sectoriels concernant les services de base –VRD –, les risques et l'environnement (PAS 1), les services sociaux et équipements publics (PAS 2), les moyens de subsistance et l'emploi (PAS 3) et enfin le logement (PAS 4) s'articule pleinement avec les politiques sectorielles et territoriales, tant nationales que locales.

3.3. Scénarios d'aménagement

Deux scénarios d'aménagement ont été développés sur la base du diagnostic, de l'analyse du cadre normatif haïtien, et du travail avec la communauté de Campêche et les institutions étatiques haïtiennes. La synthèse de ces 2 scénarios a donné lieu à un troisième scénario, le scénario retenu, qui intègre la réduction des risques et le développement durable. Ils seront brièvement présentés car ils ont déjà fait l'objet d'un document complet remis à ARC « livrable 5 scénarios d'aménagement »

- **Scénario 1 : Élimination des risques**

Ce scénario est fondé sur un ensemble de principes qui permet de limiter l'exposition des habitants aux menaces naturelles et à la perte de vies humaines dans les zones soumises aux risques naturels et anthropiques. Il est proposé de relocaliser la population habitant dans les zones identifiées à hauts risques, ainsi que la population qui habite dans les camps ou dans les tentes de rue.

Il s'agit d'une solution centrée sur la préservation des vies humaines, mais qui ne s'inscrit pas dans un développement à long terme de l'aménagement urbain.

- **Scénario 2 : Approche intégrée pour un développement durable.**

Ce scénario 2 vise à un aménagement global du quartier, sur le moyen terme. Il est centré sur la protection de l'environnement en articulation avec les besoins de logement, le désenclavement du quartier, l'amélioration de l'accès aux services de base et aux services sociaux, ainsi que le développement économique du quartier.

3.4. Scénario 3 (schéma retenu). Approche intégrée pour un développement durable: L'urgence comme opportunité pour le développement

Les deux scénarios ont été exposés et discutés au cours d'une séance plénière du Comité de Pilotage avec les institutions haïtiennes et la communauté de Campêche, représentée par deux délégués de la Plateforme Communautaire. À partir de ce travail, un troisième scénario a été développé et retenu dont le schéma d'aménagement est présenté sur la carte II.01- Schéma d'Aménagement retenu en annexe.

3.4.1. Principes directeurs du schéma

Une intervention physique au service du développement durable

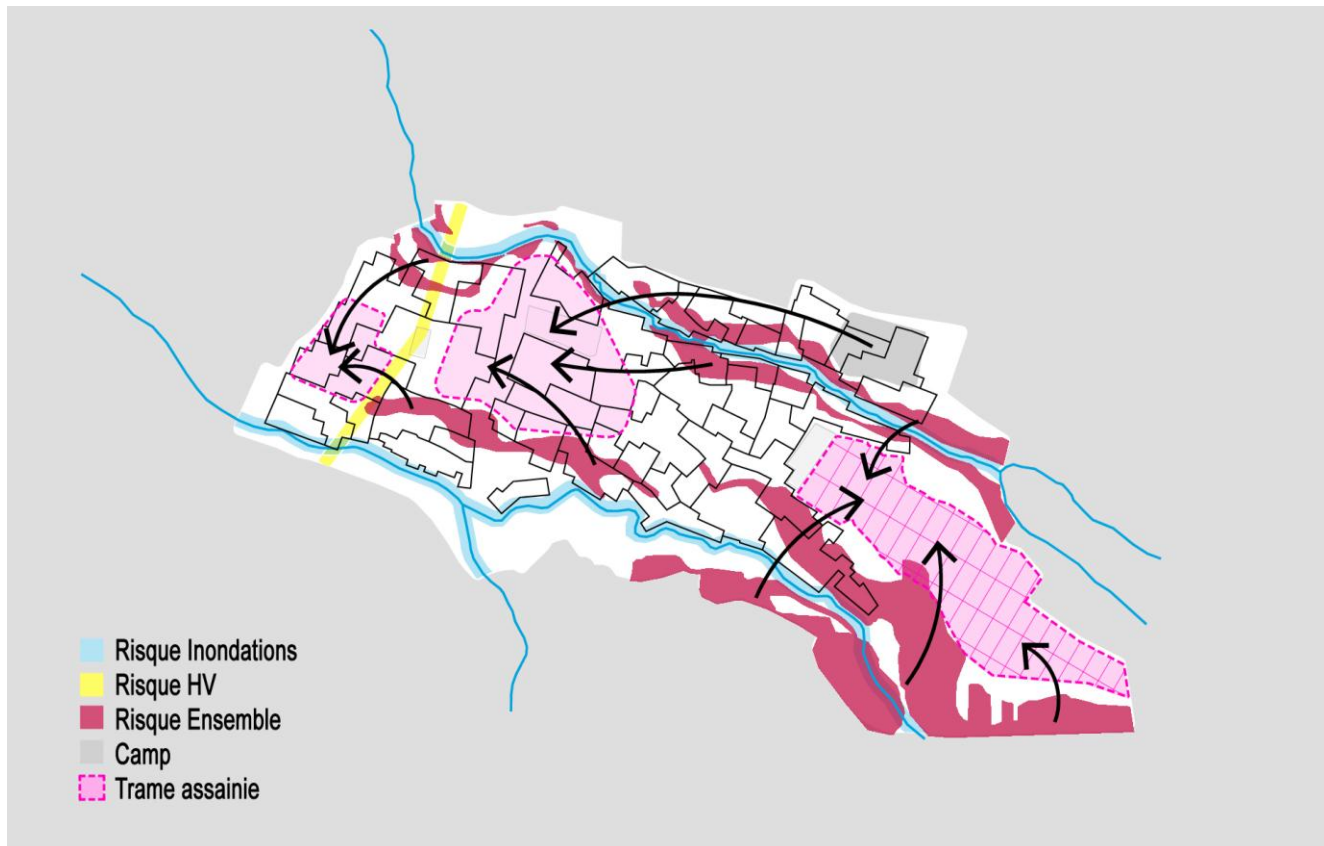
Ce scénario vise un aménagement global du quartier, sur le moyen terme. Il est centré sur la protection des habitants contre les risques et la protection de l'environnement en articulation avec les besoins de logement, le désenclavement du quartier, l'amélioration de l'accès aux services de base et aux services sociaux, ainsi que le développement économique du quartier.

- **Protection face aux risques**

La délimitation des zones urbaines et des zones à protéger a été établie à partir des données disponibles sur l'ensemble de la zone. Elles donnent une bonne idée de chacun des risques mais ne permettent pas de proposer un zonage précis, ni de donner des prescriptions à établir pour chacune des zones de Campêche. La carte 3 au-dessous montre le schéma des principes de protection face aux risques.

Une évaluation détaillée sera obtenue lors de la définition du PPR (Plan de Prévention des Risques) qui permettra de disposer d'un document de référence établissant les niveaux de risques encourus et les prescriptions à appliquer dans toute opération d'aménagement et de construction dans le quartier. (voir carte II.02- Risques synthèses scénario retenu et les cartes II.03- Plan de maîtrise de risques Carrefour- Feuilles et II.04- Plan de maîtrise de risques Campêche pour une vision plus global des risques dans le quartier):

- Les **zones non aedificandi** sur lesquelles toute intervention autre que destinée à la protection soit toute construction nouvelle, y compris l'extension de constructions existantes, doit être interdite.
- Les **zones sans prescriptions particulières** et les **zones soumises à prescriptions**.



Carte 3. Carte d'exposition aux risques : scénario retenu (WE/ SPORA 2013)

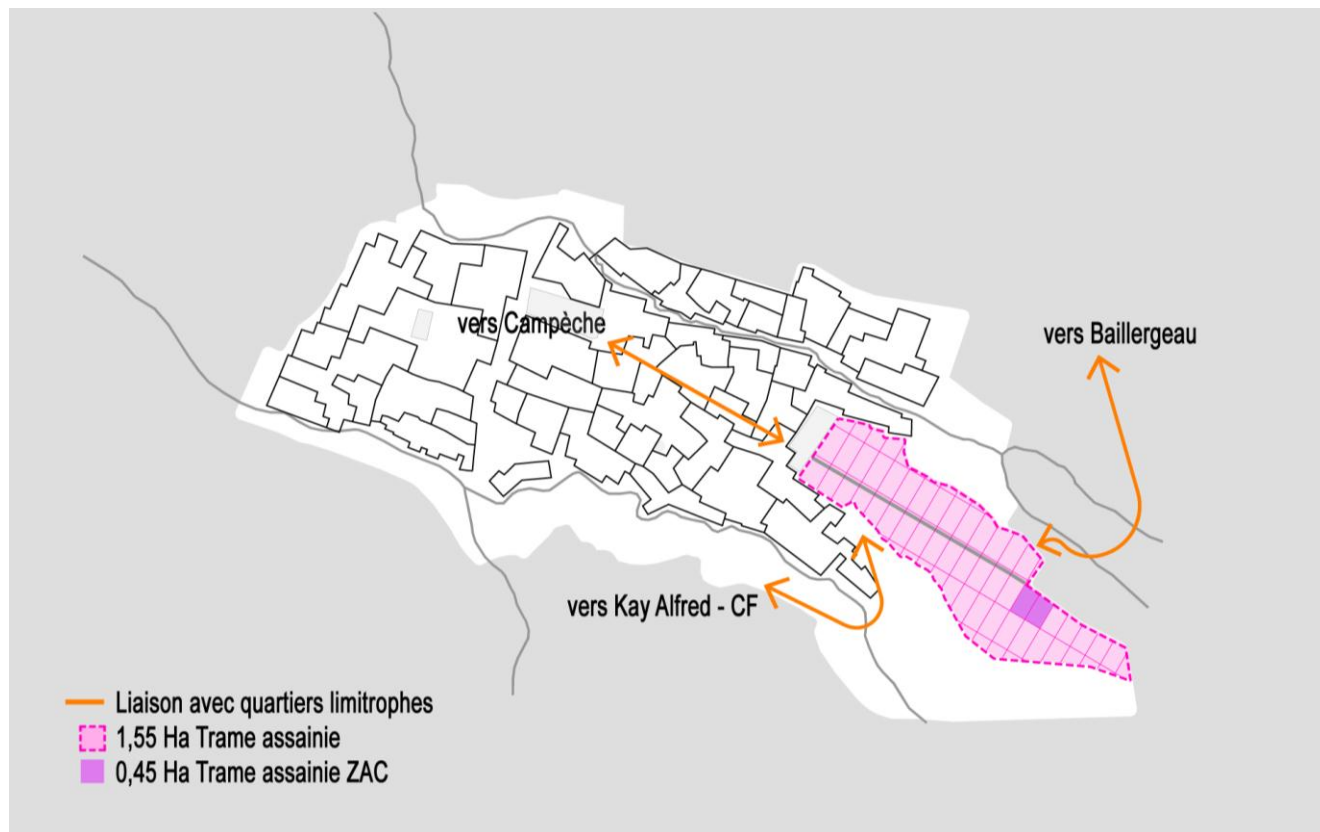
- **Double centralité : renforcement de la centralité existante + nouvelle Centralité Urbaine de Périphérie (Tapis Rouge comme opportunité) :** d'une part renforcement de la centralité existante et amélioration du quartier existant de Campêche et d'autre part création d'une nouvelle centralité grâce à l'opération de trames assainies et d'urbanisation intégrée de Tapis Rouge.

Dans l'objectif de créer une nouvelle centralité, un aménagement de la zone de Tapis Rouge est priorisé, notamment du point de vue économique et de l'habitat, sur la base des interventions suivantes:

- Création d'une zone d'activité économique productive.
- Opération de 200 parcelles assainies mixtes : logement et activités économiques.

Les informations recueillies semblent indiquer que le terrain est propriété de l'État. Cette zone est prioritaire pour des interventions en logements avec un usage mixte possible. Ce programme reprend les principes des parcelles assainies développées dans de nombreux pays depuis les années 1970 qui consistent à donner aux destinataires des titres fonciers d'usage, les services de base (eau, électricité et assainissement), ainsi qu'un appui technique et financier pour l'auto-construction des logements.

L'opération de parcelles assainies comprend une zone d'activité économique productive, avec des infrastructures et des services de base (accès routier, accès à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement). Elle doit permettre le développement d'une économie productive et industrielle dans le quartier' Elle est représentée sur la carte ci-dessous.



Carte 4. Carte de double centralité : Tapis Rouge comme opportunité: scénario retenu (WE/ SPORA 2013)

- **Opération de Trame Assainie à Tapis Rouge (200 lots)**

Un des objectifs du Plan de Réhabilitation du quartier de Campèche-Tapis Rouge 'est l'aménagement des terrains de Tapis Rouge, qui est une véritable opportunité, du point de vue de l'habitat. L'information disponible sur le statut foncier du terrain indique qu'il est, a priori, propriété de l'État. Cette zone est prioritaire pour des interventions en logement avec un usage mixte possible, basées sur le principe de parcelles assainies (délimitation des parcelles avec titre d'usage et accès à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement), avec un appui technique et financier pour la construction.

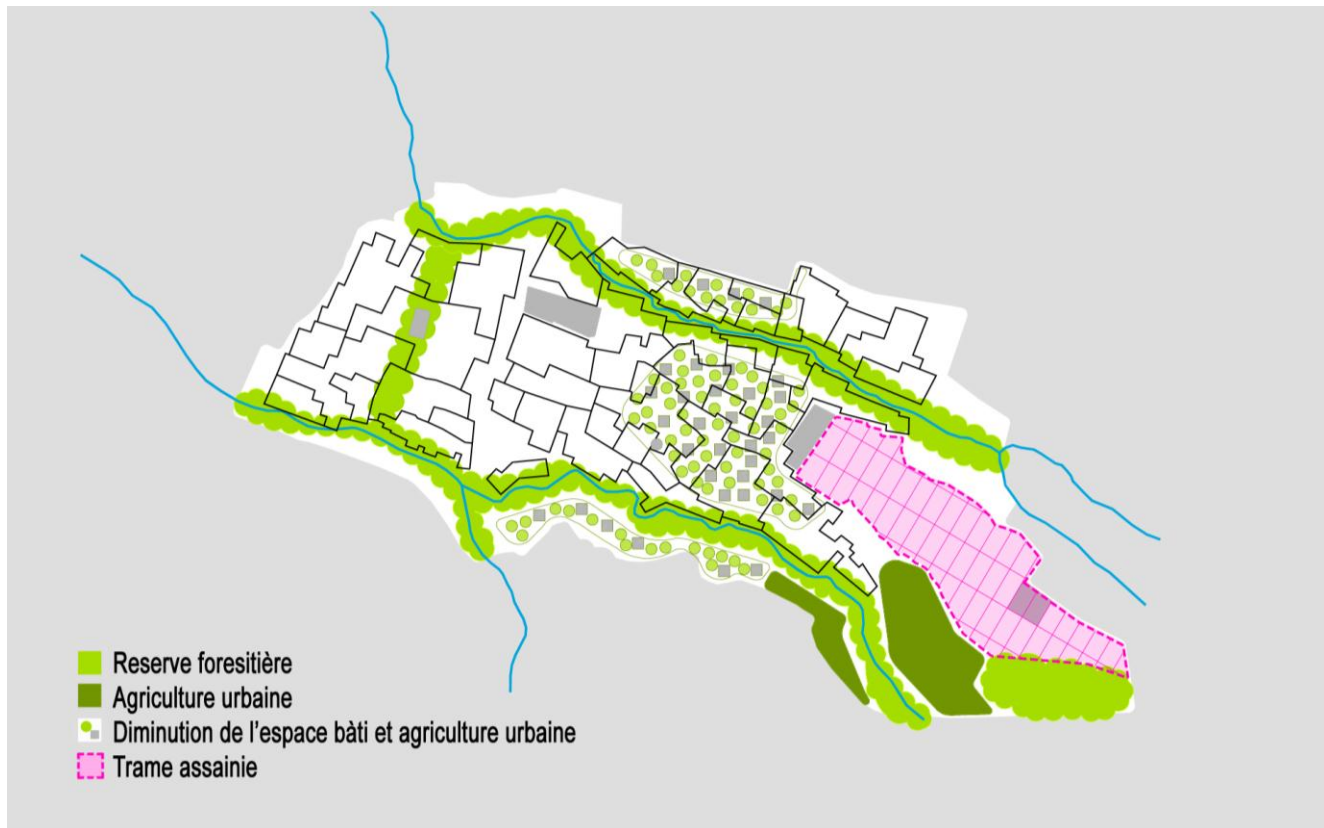
- **Amélioration intégrée du quartier**

- 232 améliorations de bâtiments.
- 210 démolitions des bâtiments non réparables et densification.
- Agriculture urbaine.
- Captage eaux de pluies.

La revalorisation des espaces naturels dans le quartier est une priorité de son aménagement. Dans ce cadre, les interventions suivantes sont proposées (voir schéma au-dessous) :

- L'aménagement des ravines du quartier.
- Le reboisement de la zone Tapis Rouge.
- Le développement de l'agriculture urbaine à Tapis Rouge.
- La délimitation de zones écologiques préservées: ces zones en parties hautes sont reboisées, et non bâties.

La localisation de ces interventions est présentée sur la carte II.05- Plan de protection de ressources naturelles en annexe.

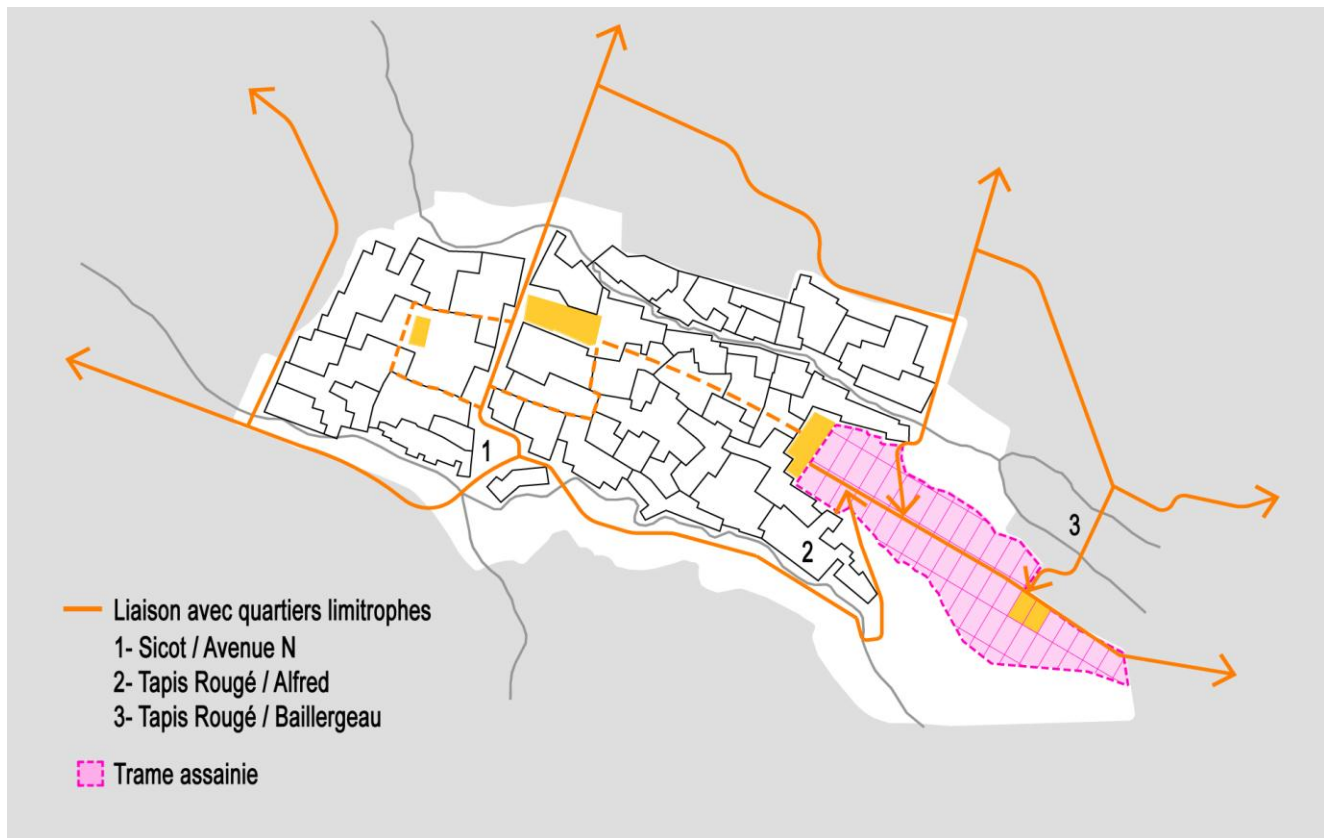


Carte 5. Carte de ressources naturelles : scénario retenu (WE/ SPORA 2013)

- **Aménagement des espaces publics et cheminements piétons** avec l'objectif d'offrir des lieux de convivialité, de vie collective et de loisirs. (Voir carte II.06- Plan de voirie et espaces publics en annexe)
 - Place publique à Bolivar : 320 m2 de superficie d'espace public aménagé.
 - Place publique à Terrain Campêche : 1600 m2 de superficie d'espace public aménagé.
 - Place publique à Tapis Rouge : 1100 m2 de superficie d'espace public aménagé.
- **Connexion et désenclavement : quartiers voisins et reste de la ville.** Grâce à une liaison forte avec les quartiers avoisinants : Baillergeau, Kaye Alfred, etc. mais aussi avec la ville de Port au Prince. (Voir carte II.06- Plan de voirie et espaces publics et schéma au-dessous)
 - Avenue N jusqu'à Sicot. La création d'un axe structurant avec le prolongement de **l'Avenue N jusqu'à Sicot** en renforçant la connexion avec la **route de Dalles et Magloire Ambroise** permettra de raccorder le quartier à la ville et à ses quartiers limitrophes. Les études techniques de l'ouverture de cette avenue sont en cours de réalisation sur la totalité du tronçon jusqu'à Sicot, et les travaux sont partiellement financés par l'AFD (Agence Française de Développement) pour le tronçon de Baillergeau. Il s'agit donc de compléter le financement des travaux pour le tronçon restant, depuis l'impasse Bolivar jusqu'à Sicot.²⁵
 - **Tapis Rouge par Baillergeau.** Dans l'objectif d'améliorer et renforcer la connexion de Campêche et Tapis Rouge avec les quartiers limitrophes (Pacot, Ti- Savane) et la ville, il s'agit de prolonger la rue Galilée qui traverse Baillergeau jusqu'à la rue Pierre. Pour faire cette connexion il faut franchir la ravine Georges et suivre la topographie.
 - **Tapis Rouge par Kay Alfred.** Il s'agit de faire une nouvelle connexion aux abords de la ravine Alfred qui permettra de:

²⁵ Cette proposition était aussi considérée dans l'étude d'aménagement urbain de Carrefour- Feuilles (WE/SPORA/LGL, 2012).

- Raccorder Tapis Rouge avec Carrefour- Feuilles.
- Revaloriser les abords de la ravine Alfred et sa valeur environnementale.
- Ouvrir un nouvel itinéraire voitureable et offrir une alternative de déplacement dans la zone.



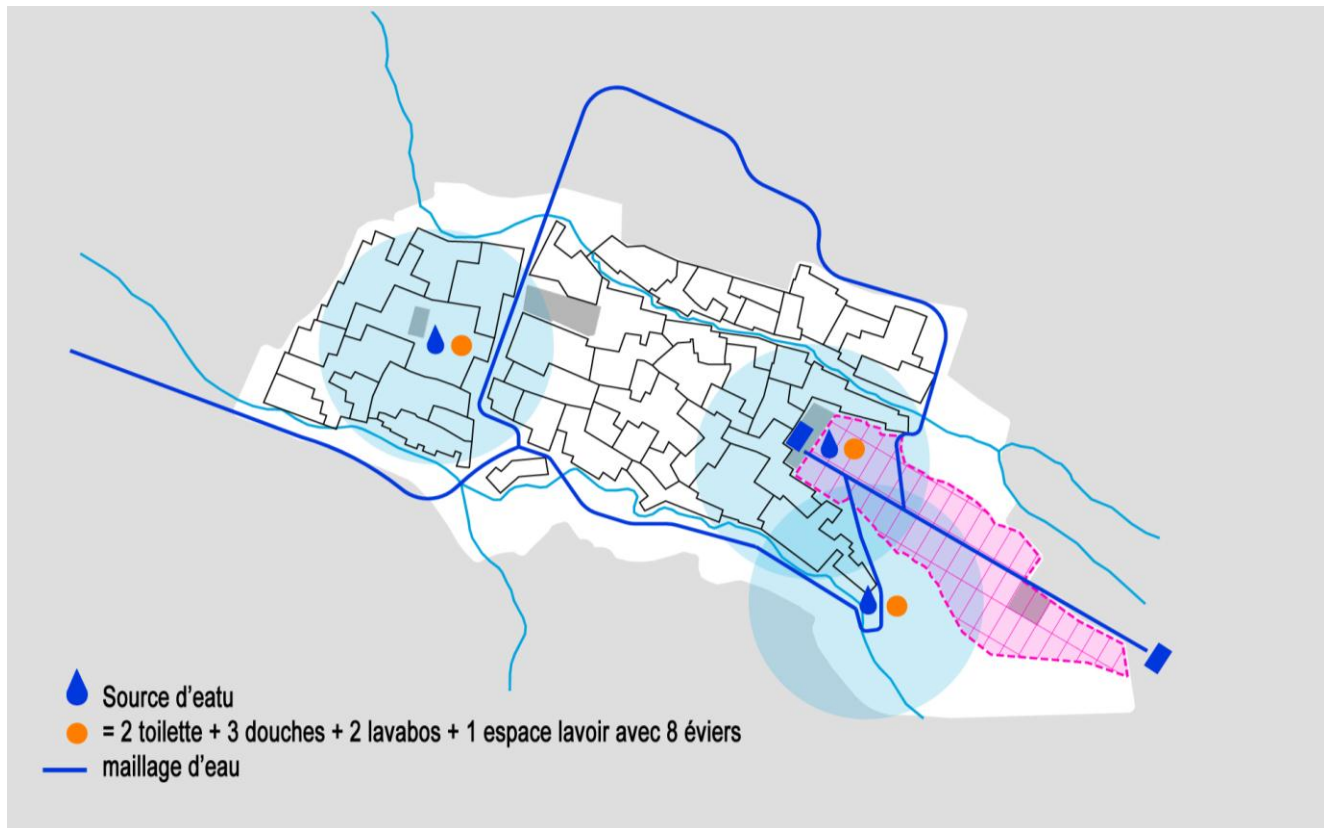
Carte 6. Carte de voirie et espace public : scénario retenu (WE/ SPORA 2013)

- **Priorité à l'emploi et moyens de subsistance.** Le renforcement des activités économiques existantes et la création de nouvelles opportunités d'emploi sont des priorités pour le développement durable du quartier.
 - **Zones d'activité économique productive (40 lots).** L'aménagement de la zone de Tapis Rouge avec l'opération de parcelles assainies vise également la création d'une nouvelle zone d'activité économique, axée sur des activités productives et industrielles. Elle offrira aux entrepreneurs du quartier un espace approprié où ils/elles pourront développer leurs activités, ainsi que des opportunités aux potentiels entrepreneurs.
 - **Commerces et services de proximité.** La trame assainie sur la zone de Tapis Rouge comprend des espaces adaptés pour les petits commerçants du quartier afin d'améliorer l'approvisionnement des produits basiques à destination des familles.

De plus, l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'électricité dans toute la zone de Campêche va avoir un impact positif sur les activités commerciales existantes et leurs conditions de fonctionnement.

 - Coopérative d'achat et vente en gros.
 - **Agriculture urbaine.** La protection de l'environnement à travers la reforestation constitue un moyen possible de subsistance avec l'implantation de l'agriculture urbaine dans le quartier.

- **Accès au financement.** Pour renforcer et soutenir toutes les activités proposées visant l'emploi et les moyens de subsistance, il est nécessaire de mettre en place des stratégies d'accès au financement, adaptées aux situations économiques des commerçants et entrepreneurs. (Voir la carte - II.11 Plan de Moyens de Subsistance en annexe)
 - Banque communautaire
 - Microcrédits
- **Appui aux petites entreprises et formation professionnelle.** Le renforcement de l'activité économique du quartier et la création de nouvelles opportunités d'emploi doivent être accompagnés de l'appui à la formation professionnelle afin de garantir la qualification des professionnels et professionnelles. Ainsi, l'appui à la formation professionnelle doit donner une réponse aux besoins des professionnels qui souhaitent valoriser leur formation, comme aux besoins des personnes sans formation ayant des difficultés d'accès à l'emploi.
- **Santé et éducation comme éléments de développement humain à long terme.** L'accès à la santé et à l'éducation pour tous sont des principes essentiels du développement humain et durable, qui agissent directement sur la qualité de vie des habitants du quartier. (Voir la carte - II.10 Plan des services sociaux en annexe)
 - Accès universel aux soins de santé
 - Aménagement d'un centre de santé communautaire afin de fournir un centre de santé fonctionnel au quartier. (niveau 1, échelon 2).
 - Formation professionnelle des agents de santé communautaire afin d'élargir les interventions sur la prévention et la préservation de la santé des habitants de Campêche.
 - Accès universel à une éducation de qualité
 - Mission d'évaluation de la qualité des centres éducatifs de Campêche du côté du MENFP.
 - Extension du programme PSUGO à toutes les écoles du quartier.
 - Cantines et latrines scolaires.
 - Formation continue des enseignants.
 - Alphabétisation.
- **L'eau et assainissement pour tous.** Il s'agit de :
 - Améliorer la desserte en eau de l'ensemble du quartier, par la construction de nouveaux kiosques d'eau (nouveaux kiosques dans les zones moins desservies), par l'augmentation de la capacité de certaines conduites principales du réseau (à court terme) et par l'extension du réseau en ouvrant des nouvelles connexions. Ces programmes seront accompagnés par un volet de sensibilisation des usagers de l'eau à l'utilisation raisonnée de la ressource, mené en partenariat avec le CTE de Port-au-Prince et la DINEPA. Voir schéma au-dessous.
 - Développer l'assainissement dans le quartier par la construction de solutions individuelles ou semi collectives d'assainissement et des trames assainies.



Carte 7. Carte d'eau et assainissement: scénario retenu (WE/ SPORA 2013)

La carte II.08- Plan d'eau et d'assainissement montre des informations plus détaillées par rapport à la proposition d'eau et assainissement.

3.4.2. Programme d'urbanisme

VRD et risques et environnement

- **Voirie**

Le développement des connexions du quartier avec ses quartiers avoisinants;

- Sicot/ Avenue N : Connexion routière, ouverture de l'avenue N jusqu'à Sicot et amélioration jusqu'à Baillergeau. (**350ml- 7,5m largeur**)
- Tapis Rouge / Baillergeau : Axe structurant par la route des Collines Baillergeau-Tapis Rouge (avec la Trame Assainie) (**130ml- largeur à définir**)
- Tapis Rouge / Sicot : Connexion mixte routière et piétonnier entre le final de Sicot et la ravine Alfred avec corridor (**700ml- largeur à définir**)

Voir carte II.06- Plan de voirie et espaces publics en annexe.

- **Environnement**

- Aménagement de la ravine Alfred (830ml)- étude hydraulique, ouvrages hydrauliques, ouvrages structurels, chemin pour entretien et verdissage des berges.
- Reforestation pour fixer les sols avec arbres caribéens (1 HA).

- Développement du système de captation de l'eau des pluies (trame assainie).
 - Développement du système de production d'énergie renouvelable (trame assainie).
- Voir carte II.05- Plan de protection de ressources naturelles.

- **Électricité**

- Entretien et extension du réseau d'éclairage public (33 entretien/75 neufs).
- Voir carte II.09- Plan d'électricité et éclairage public en annexe.

- **Drainage**

- Le curage des ravines (6 700m³).
- Mise en œuvre d'un système de collecte d'ordures (1tone/jour) (appui avec le système de traitement prévue dans Carrefour- Feuilles).

- **Eau et assainissement**

- L'étude d'alimentation en eau.
 - L'installation de kiosques d'eau pour desservir les zones plus défavorisées du quartier.
 - L'extension et l'amélioration du service de distribution d'eau dans les opérations d'ouverture de voie (1 180 ml).
 - La construction de blocs sanitaires (solutions individuelles ou semi collectives) dans les zones dépourvues actuellement.
- Voir carte II.08- Plan d'eau et d'assainissement en annexe.

Services sociaux

- **Santé**

- Aménagement d'un centre de santé communautaire qui puisse offrir des soins de santé généraux et spécialisés (200 m²).
- Formation professionnelle des agents de santé communautaire afin d'élargir les interventions sur la prévention et la préservation de la santé des habitants de Campêche.

- **Éducation**

- Mission d'évaluation de la qualité des centres éducatifs de Campêche du côté du MENFP, avec des recommandations visant le renforcement de la qualité de l'éducation et des infrastructures des équipements éducatifs de Campêche.
 - Extension du programme PSUGO à toutes les écoles du quartier.
- Voir carte II.10- Plan des services sociaux en annexe.

Moyens de subsistance

- Création d'une zone d'activité économique productive dans la trame assainie située à Tapis Rouge (0,45 Ha), avec des infrastructures et services de base adaptés pour l'installation de petits ateliers d'activité productive, artisanale et industrielle, tels que l'ébénisterie, la menuiserie, la production textile, la production de matériaux de construction, la céramique, des ateliers de réparation d'automobiles, etc.
- Aménagement des espaces pour le commerce de rue et les services de proximité intégrés dans la trame assainie située à Tapis Rouge, ainsi que dans toutes les opérations de construction de nouveaux logements.
- Création d'une zone d'agriculture urbaine pour l'autoconsommation et la vente (1 Ha, environ).
- Mise en place de programmes d'accès au financement (micro-crédit et systèmes de crédit et épargne) avec des programmes de formation et d'appui à la gestion financière et administrative.
- Organisation de programmes de formation professionnelle spécifiques, incluant des programmes de reconversion professionnelle, formation sur les secteurs économiques existants ou potentiels dans le quartier et formation aux entrepreneurs.

Voir carte II.11- Plan de Moyens de Subsistance en annexe.

Logement

- L'élaboration d'un plan foncier de base pour Campêche.
Le développement d'opérations pilote de densification dans les réserves foncières potentielles dans la zone C- zone centrale (C1, C2 et C4) du quartier: La zone centrale du quartier, en fonction des réserves foncières disponibles sera prioritaire pour les opérations de densification du logement collectif pour le relogement des familles vivant sous tentes ou exposées aux risques (**100 familles**).
- La reconstruction de logements détruits par le séisme et la réparation des logements faiblement endommagés avec un appui technique et financier. (**250 familles**)
- Opération de parcelles assainies à Tapis Rouge. Cette intervention basée sur le principe de parcelles assainies (délimitation des parcelles avec titre d'usage et accès à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement) permettra d'intervenir sur le marché de l'habitat, avec des outils d'accompagnement et des mécanismes de financement. (**1,55 ha**)

La synthèse graphique du programme d'urbanisme est présentée sur la carte II.14- Plan d'Aménagement. Pour compléter les informations présentées, les cartes d'affectation du sol montrent les densités actuelles et projetées ainsi que le zonage d'activités (Voir cartes II.12 et II.13 en annexe).

Conclusions

- Avantages:
 - ✓ Répond le mieux à l'ensemble des besoins de la population du quartier.
 - ✓ L'impact s'étend à l'ensemble de Campêche et des quartiers avoisinants.
 - ✓ Améliore la qualité de vie des habitants.
 - ✓ Contribue à la diminution du niveau de pauvreté.
- Inconvénients:
 - ⊗ Autorise l'urbanisation d'une partie des zones protégées.

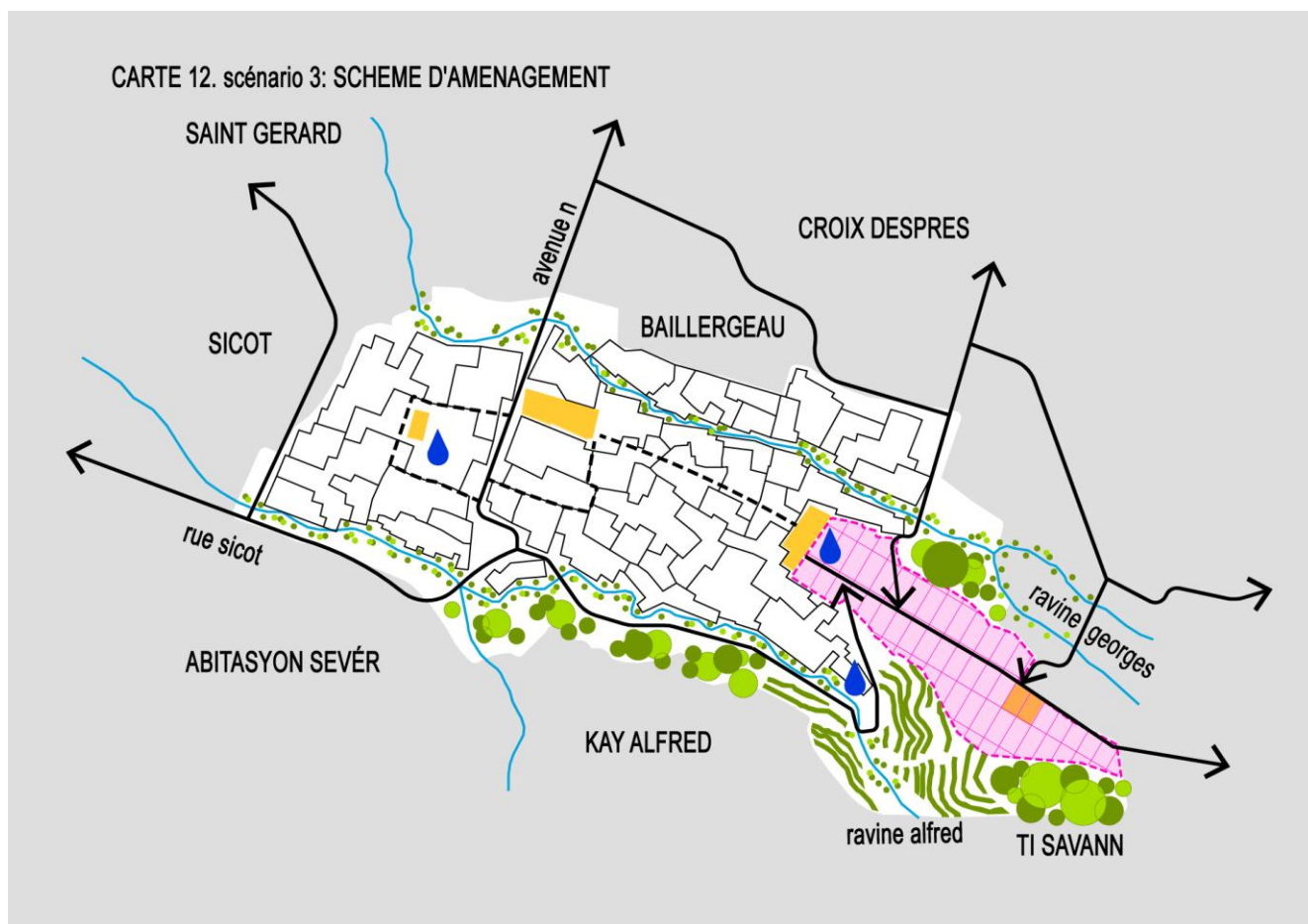
Articulation des principes du scénario retenu avec les interventions prioritaires

- Le tableau au-dessous montre la relation entre les principes du scénario retenu et les interventions prioritaires dans le cadre de l'étude. Voir schéma au- dessus.

Tableau14. Articulation des principes du scénario avec les interventions prioritaires (WE/SPORA 2013)

Principes scénario retenu	Interventions prioritaires
Protection face aux risques	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de mesures de protection face aux risques. • Relogement des familles les plus exposées aux risques (173).
Connexion et désenclavement	<ul style="list-style-type: none"> • Connexion routière de Tapis Rouge par Baillargeau. • Connexion routière de Tapis Rouge par ravine Alfred. • Prolongation de l'Avenue N jusqu'à Sicot. • Entretien et extension du réseau d'éclairage public (entretien/ neufs). • Aménagement des espaces publiques (Bolivar, Terrain Campêche, Tapis Rouge) et cheminements piétons.
Centralité Urbaine et de Périphérie : <i>Campeche et Tapis Rouge</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Opération de trame assainie à Tapis Rouge. • Amélioration du quartier existant et de la cantralité de campeche (voir projets): santé , voirie, eau. • Elaboration d'un plan foncier de base pour Campêche.

Respect et protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Connexion routière de Tapis Rouge par ravine Alfred.
Priorité à l'emploi et moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une zone d'activité économique à Tapis Rouge. • Banque communautaire. • Coopérative d'achat en gros. • Microcrédits. • Appui aux petites entreprises.
Développement humain	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un Centre de Santé Communautaire. • Mission d'évaluation MENFP des écoles de Campêche.
L'eau et assainissement pour tous	<ul style="list-style-type: none"> • Etude d'alimentation en eau. • Construction de nouveaux kiosques d'eau. • Construction de latrines.
Amélioration intégrale du quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration et démolition des bâtiments réparables (232) et non réparables (210), et densification. • Agriculture urbaine. • Captage des eaux de pluies.



Carte 8. Carte synthèse : scénario retenu (WE/ SPORA 2013)

CHAPITRE 4. ACTIONS STRATEGIQUES PRIORITAIRES: Plans d'Action Sectoriels et Projets

4.1. Plan d'Action Sectoriel VRD, Risques et Environnement

4.2. Plan d'Action Sectoriel Services Sociaux

4.3. Plan d'Action Sectoriel Moyens de subsistance et emploi

4.4. Plan d'Action Sectoriel Logement

4.5. Projets prioritaires et intersectoriels

4.6. Récapitulation du cout des projets prioritaires

4.7. Calendrier d'exécution des projets prioritaires

4.8. Localisation des interventions

CHAPITRE 4. PLANS D'ACTION SECTORIELS ET INTERVENTIONS PRIORITAIRES

Les Plans d'Action Sectoriels permettent d'une part, de faire le lien court terme / long terme, entre la Vision à 2020 et le schéma d'aménagement pour la Réhabilitation du quartier. D'autre part, ils permettent d'associer planification et programmation d'interventions stratégiques prioritaires dont la sélection a été expliquée dans le chapitre 2.

1. Plan d'Action Sectoriel VRD, Risques et Environnement
 - a. Sous Secteur Risques et Environnement
 - b. Sous Secteur Voirie et Espaces Publics
 - c. Sous-Secteur Eau et Assainissement
 - d. Sous-Secteur Drainage et Gestion des ordures domestiques.
 - e. Sous Secteur Electricité
2. Plan d'Action Sectoriel Services Sociaux
 - a. Sous Secteur Santé
 - b. Sous-Secteur Éducation et Socio-culturel
3. Plan d'Action Sectoriel Moyens de Subsistance et Emploi
4. Plan d'Action Sectoriel Logement

Afin de faciliter la lecture, mais aussi les liaisons entre eux, chaque PAS suit le même plan : (i) rappel des documents de référence normatifs, politiques ou études spécialisées qui ont été prises en compte; (ii) une brève présentation de l'état des lieux qui va justifier les objectifs du PAS; (iii) l'énoncé des principaux objectifs; (iv) Les interventions prioritaires stratégiques sélectionnées qui reprennent de manière organisée et systématique l'ensemble des suggestions et des recommandations tout au long du parcours d'élaboration du schéma; et (v) les défis et les prérequis nécessaires pour la bonne mise en oeuvre des Interventions Stratégiques Prioritaires.

En résumé, les quatre PAS donnent lieu à 35 Interventions Stratégiques Prioritaires, qui offrent une réponse cohérente aux besoins identifiés, aux attentes exprimées par les habitants et par les autorités, aux choix effectués, aux défis assumés et aux ressources limitées en regard de l'immensité des besoins. La dernière partie de ce chapitre expose une synthèse du cout de chacune des Interventions Stratégiques Prioritaires, accompagnée d'un calendrier d'exécution et de sa localisationsur le quartier.

4.1. Plan d'Action Sectoriel VRD, Risques et Environnement

4.1.1. Sous-Secteur Réduction des risques et Protection de l'Environnement

(Voir carte II.02- Risques synthèses scénario retenu et les cartes II.03- Plan de maîtrise de risques Carrefour- Feuilles et II.04- Plan de maîtrise de risques Campêche pour une vision plus global des risques dans le quartier) :

(i) Documents de référence analysés et pris en compte.

Les documents de référence analysés sont les suivants :

- Politique nationale de protection civile du SNGRD (Système National de Gestion des Risques et des Désastres)
- Plan National de Gestion des Risques et des Désastres (PNGRD)
- Gouvernement de la République d'Haïti (2005). *Décret sur le cadre institutionnel et les instruments de gestion*
- Ministère de l'Environnement (2013). *Déclinaison d'un plan triennal d'interventions en environnement avec emphase sur 2013*

- Ministère de l'Intérieur et de la Défense Nationale, Organisme de Surveillance et d'Aménagement du Morne L'Hôpital - OSAMH (1991). *Document de présentation du Plan de Zonage Intérimaire*

(ii) Synthèse de l'état des lieux

L'exposition aux risques des habitants du quartier est directement reliée aux facteurs suivants:

- Le relief très marqué du quartier.
- L'occupation anarchique des ravines.
- La dégradation de l'environnement.
- Le passage de la ligne de haute tension.
- Les phénomènes naturels tels que les mouvements de terrain, le risque sismique et cyclonique.

Une grande partie des phénomènes naturels à risques comme le vent fort, grosses pluies et glissement de terrain sont intimement liés aux problématiques de dégradation de l'environnement très marquées dans le quartier et renforcées par le déboisement, conséquence directe de l'occupation des espaces naturels (abords des ravines entre d'autres).

(iii) Objectifs du PAS

Les objectifs définis pour le sous-secteur risques et environnement répondent à l'urgence de protéger et d'aménager de façon durable:

- Les espaces à haut potentiel environnemental de Campêche et Tapis- Rouge (abords des ravines, espaces naturels).
- Les espaces à risques (zones de glissement de terrain et zones d'inondation fréquente).

Leur récupération va permettre de mettre en sécurité les familles déplacées et de réaménager ces espaces pour y développer des activités de production (agriculture périurbaine et reboisement).

(iv) Liens entre le Plan d'Action Sectoriel et documents normatifs ou de politique existant.

Les interventions proposées s'inscrivent dans la politique actuelle de l'UCLBP, qui recommande qu'un PPR, Plan de Prévention des Risques, soit réalisé pour toute opération d'aménagement. Elles respectent également la politique nationale de protection civile du SNGRD (Système National de Gestion des Risques et des Désastres) et répondent notamment aux orientations stratégiques du Plan National de Gestion des Risques et des Désastres (PNGRD) suivants: (i) Intégrer la gestion du risque et toutes les mesures de maîtrise dans tout projet d'aménagement, Informer et préparer les communautés face aux risques existants dans leur quartier.

En ce qui concerne les contraintes d'emprise et d'aménagement des lignes haute tension et des transformateurs, les normes et prescriptions de l'EDH seront prises en compte.

En termes d'environnement les interventions définies entrent dans le cadre de la stratégie nationale de développement des infrastructures rurales, qui s'appliquent pour Campeche Elles contribueront à la mise en œuvre de l'aménagement des bassins versant et forestier et au développement des filières maraichères en zone urbaine et périurbaine, tels que souhaités par le Plan National d'investissement Agricole du Ministère de l'Agriculture Haïtien en 2010. De manière plus particulière, les projets stratégiques retenus pour Campêche s'inscrivent notamment dans les objectifs suivants du Plan national:

- *« Le développement de micro-jardins et jardins familiaux pour les familles urbaines et périurbaines pour l'auto production ou la commercialisation.*
- *Un aménagement participatif et intégré dans un cadre de développement local.*
- *La prise en compte de l'interaction entre l'amont et l'aval des bassins versants.*
- *La reforestation par des espèces assurant une couverture végétale permanente en zones montagneuses et permettant surtout, la génération de revenus.*

- *Une gestion locale pouvant être assurée par la création de Comités communaux de concertation et de planification (CCCP) composés de représentants de la société civile, des différents bureaux décentralisés (MPCE, MARNDR, MICT, MSPP, etc.), des autorités locales et des ONG travaillant dans les bassins versants ».*

(v) Interventions retenues

P1. Agriculture urbaine sur un terrain d'un hectare et appui à l'agriculture urbaine familiale dans le quartier. Cette intervention inclut la protection des espaces libérés dans le quartier (Tapis Rouge et abords des ravines en particulier) ainsi que les types d'exploitation familiales qui permettront la création d'emplois et l'obtention de compléments de revenus grâce à la foresterie, le maraîchage ou les vergers.

P2. Captage avec énergie renouvelable et stockage des eaux de pluies. L'intégration de systèmes de récupération de l'eau de pluie au niveau du quartier et des ménages permettra l'amélioration de l'approvisionnement en eau dans le quartier et l'application des mesures environnementales.

P3. Aménagement intégral de la ravine Alfred. L'occupation de la ravine Alfred et leur inaccessibilité participent à l'aggravation du problème de drainage et d'évacuation des écoulements notamment en période de pluie. Son aménagement permettra la récupération de sa valeur sur le plan de l'environnement. Le franchissement et le déplacement aux abords devrait lui rendre son rôle de drainage des eaux de pluie. Cette intervention comprend une étude hydraulique préalable de la ravine Alfred.

P4. Reboisement (1ha) et petits ouvrages pour éviter les glissements des terrains. En parallèle à l'intervention de l'agriculture urbaine, les activités de reforestation sur le même hectare vont améliorer notamment la stabilité des bâtiments construits dans les zones de forte pente à travers la plantation d'arbres en terrasses et éviter ainsi les glissements de terrains.

(vi) Défis et prérequis pour la mise en œuvre

- Une évaluation détaillée des risques concernant les opérations prévues d'aménagement et de construction dans le quartier. Cette évaluation permettra de proposer des solutions de préventions spécifiques.
- L'indemnisation et le relogement des familles occupant les zones à risques de la zone.

4.1.2. Sous-Secteur Voirie et Espaces Publics

Voir carte II.06- Plan de voirie et espaces publics en annexe.

(i) Documents de référence analysés et pris en compte.

Tout en considérant le manque de normes haïtienne pour le secteur voirie et espace public, les recommandations du MTPTC et les codes espagnoles ont été utilisés comme référence pour l'élaboration du plan.

(ii) Synthèse de l'état des lieux

La morphologie de Campêche encadrée par les ravines Georges et Alfred conditionne aussi le réseau de voirie et l'enclavement du quartier.

- L'Avenue N, axe principal du quartier qui raccorde Campêche avec la ville, est difficilement carrossable jusqu'au terrain de football et impraticable en voiture jusqu'à la rue Sicot.
- La rue Pierre qui connecte la partie haute de Campêche avec Ti- Savane se termine sur la forte pente de Tapis Rouge.
- La rue Constant Nicolas limitant la partie ouest du quartier n'est pas directement liée au cœur du quartier sauf par des corridors piétons.

Cette situation renforce l'enclavement du quartier de Campêche et sa difficulté de connexion avec les quartiers limitrophes et la ville. L'intérieur de Campêche est marqué par:

- Une circulation limitée pour les véhicules motorisés ou non y compris pour les situations d'urgence (ambulances, corbillards) ou pour les circulations occasionnelles (petits véhicules pour la collecte des ordures ménagères).
- Problèmes d'accessibilité aux logements.
- Manque d'espaces publics aménagés.

(iii) Objectifs du PAS

- O1. Amélioration et renforcement de la connexion entre le quartier Campêche et la ville de Port au Prince.
- O2. Aménagement d'espaces publics en particulier par l'installation d'éclairage, signalisation, l'installation de mobilier urbain, la dotation de services de base ou la plantation d'arbres.

(iv) Liens entre le Plan d'Action Sectoriel et documents normatifs ou de politique existant.

Pour l'élaboration du plan les programmes proposés répondent aux recommandations et aux orientations du MTPTC. Une collaboration étroite entre les consultants et le Ministère a été établie à travers des rencontres et des visites sur le site.

(v) Interventions retenues

Objectif 1.

Connexion de Campêche avec les quartiers limitrophes et la ville, avec l'ouverture des nouvelles rues qui permettront de désenclaver le quartier et de faciliter l'extension des services de base vers les zones non desservies à ce jour-là.

P8. Prolongation de l'Avenue N jusqu'à la rue Sicot

P9. Connexion routière de Tapis Rouge par Kay Alfred

P10. Connexion routière de Tapis Rouge par Baillergeau

Objectif 2.

Aménagement de trois espaces publics qui vont requalifier le quartier en offrant des lieux de convivialité, de vie collective et de loisirs. Ces espaces revalorisés seront équipés de bancs, de lampadaires, plantés d'arbres et disposeront de toilettes publiques. Chacune de ces places contribuera à renforcer les centralités du quartier existantes et à venir.

P5. Aménagement du terrain Campêche 1600 m² de superficie d'espace public aménagé.

P6. Aménagement d'une nouvelle place à Bolivar 320 m² de superficie d'espace public aménagé.

P7. Aménagement d'une nouvelle place à Tapis Rouge 1100 m² de superficie d'espace public aménagé.

Interventions de voirie et espace public associées à des projets de logement, qui permettront de développer tous les services de base en profitant de l'extension du réseau de voirie et valoriser Tapis Rouge et des zones adjacentes en s'appuyant sur la qualité de l'espace public offert.

P32. Trame assainie à Tapis Rouge 0,45 ha (activité économique)

P33. Trame assainie à Tapis Rouge 1,55 ha (lotissement et infrastructures)

P34. Développement d'opérations pilote de densification pour le relogement de 100 familles vivant sous tentes ou exposées aux risques

(vi) Défis et prérequis pour la mise en œuvre

- L'expropriation des terrains et la relocalisation des familles occupant l'espace des nouvelles connexions.
- L'entretien et la préservation de ces espaces.

4.1.3. Sous-Secteur Eau et Assainissement

La carte II.08- Plan d'eau et d'assainissement montre des informations plus détaillées par rapport à la proposition d'eau et assainissement.

(i) Documents de référence analysés et pris en compte.

Les documents analysés sont:

- Ministère des Travaux Publics, Transports, Communications et de l'Énergie – MTPTC et Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement – DINEPA (2012). *Document d'orientation stratégique pour l'assainissement en Haïti, Version 1.*
- Suez Environnement et Agbar (2012). *Actualisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince*
- Suez Environnement et Agbar (2013). *Plan Directeur d'Assainissement Région Métropolitaine de Port-au-Prince*
- ACT/LGL (2012). *Schéma d'Aménagement de Campêche, Phase 1 et Phase 2.*
- Bremen Overseas Research & Development Association - BORDA (2013). *Applicability of DEWATS in Urban Neighborhoods of the Port-au-Prince Metropolitan Area (PPMA)*

(ii) Synthèse de l'état des lieux

Actuellement aucune maison à Campêche ne bénéficie d'une prise domiciliaire de la DINEPA, toutefois, le réseau de la DINEPA arrive à Campêche, par une conduite de 4" à la rue Sicot et une autre conduite de 4" qui finit à l'avenue N. Malheureusement l'eau n'arrive pas à ces points parce que la pression est insuffisante.

Par conséquent, la population du quartier est approvisionnée en eau grâce aux kiosques tant publics que privés alimentés par forages ou bien par camions d'eau. De même les gens du quartier profitent de différentes sources naturelles des ravines.

(iii) Objectifs du PAS

En termes d'eau et d'assainissement, les objectifs proposés permettent de répondre aux besoins suivants, identifiés dans la section précédente :

- O1. Amélioration de la desserte en eau de l'ensemble du quartier, par la construction de nouveaux kiosques d'eau, permettant de passer de 1 kiosque public actuellement à 3 kiosques d'eau, grâce à l'extension du réseau de la DINEPA. En outre, l'extension du réseau proposé dans la zone de Tapis Rouge permettra le branchement des nouvelles constructions prévues dans cette zone. Ces programmes seront accompagnés par un volet de sensibilisation des usagers de l'eau à l'utilisation raisonnée de la ressource, menés en partenariat avec le CTE de Port-au-Prince et la DINEPA.
- O2. Développement de l'assainissement dans le quartier par la construction de blocs sanitaires publics dans une zone choisie par la population et proche des équipements publics afin d'améliorer la qualité de vie de ses usagers et par un programme de sensibilisation et de promotion de l'hygiène.

(iv) Liens entre le Plan d'Action Sectoriel et documents normatifs ou de politique existant.

Concernant l'eau et d'assainissement, les programmes proposés s'inscrivent totalement dans la politique de la DINEPA (Direction de l'Eau Potable et de l'Assainissement) selon la réforme institutionnelle et la loi cadre EPA ratifiée en mars 2009. Les programmes proposés répondent notamment aux objectifs stratégiques suivants:

- La création d'associations d'usagers et de comités de gestion légalement reconnus.
- Le développement progressif et l'implication du secteur privé dans la réalisation des études, la construction des ouvrages et la gestion des réseaux.
- Usagers et citoyens informés sur la valeur et l'importance de l'eau pour la vie et la santé.

- Les principes d'équité en matière d'accès aux services d'EPA.
- La participation active des citoyens et usagers à la préservation durable des ressources en eau et des systèmes d'EPA.

En outre, les travaux proposés cadrent avec les projets à court, moyen et long terme définis par l'Actualisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince de septembre 2012.

Par rapport à l'assainissement, les solutions proposées cadrent avec le Document d'Orientation Stratégique pour l'Assainissement en Haïti, notamment en ce qui concerne les principes sur lesquels repose la stratégie nationale d'assainissement: équité, flexibilité, IEC, participation, subsidiarité et incitation.

De même, le cabinet a étudié le Plan d'Assainissement de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince du Mars 2013, et à cet égard, les projets envisagés sont en phase avec le Plan, notamment en ce qui concerne la promotion de l'hygiène et le développement semi-collectif. A moyen-long terme il est proposé d'étendre le réseau collectif prévu dans le Plan Directeur d'Assainissement au quartier de Campêche par le branchement des maisons grâce à l'extension du réseau de la DINEPA.

(v) Interventions retenues

Objectif 1.

P2. Captage avec énergie renouvelable et stockage des eaux de pluies (Voir sous-secteur risques et environnement)

P11. Réhabilitation et extension du réseau de la DINEPA dans le quartier de Campêche : étude et travaux. La réalisation des études en eau et assainissement permettra de lancer les appels d'offres des travaux pour étendre le réseau de la DINEPA à partir du réseau existant, y compris la construction des kiosques et blocs sanitaires, préférablement dans des endroits choisis par la population et à proximité des équipements publics. A priori l'alimentation à partir du réseau de la DINEPA est proposée en deux étapes:

- Partie haute (bloc de Tapis Rouge). La conduite s'installe dans la rue Pierre qui divise le bloc et permettra d'alimenter un kiosque localisé en bas de Tapis Rouge. La nouvelle conduite pourrait être alimentée à partir du réservoir de Haute Debussy, ou par une conduite de dérivation du réseau prévu à Ti-Savane, ou encore à partir d'un nouveau réservoir situé dans la zone où MSF a installé un citerne.
- Partie basse (Terrain Campêche, Cavalò, Bolivar). En profitant du renouvellement proposé de l'axe Sicot-Avenue N, le réseau de la DINEPA sera étendu à partir du réseau existant et les maisons des alentours seront branchées dessus.

Ces premières propositions devront être étudiées en profondeur avec le CTE afin de bien définir le réseau (diamètres, source d'alimentation réservoirs, etc.) et les possibilités d'extension.

P12. L'installation de kiosques d'eau pour desservir les zones plus défavorisées du quartier (3). Les kiosques proposés sont alimentés par le CTE, par conséquent la condition préalable est l'extension de l'actuel réseau de la DINEPA. La possibilité d'alimenter les kiosques à partir des forages a été étudiée, cependant cette solution a été écartée à cause du coût du pompage, des coûts d'entretien et du manque de données concernant la nappe phréatique. Il faut toujours aller le plus possible vers un système gravitaire qui dans ce cas ce serait possible. Toutefois si l'alimentation gravitaire n'est pas possible la solution du forage serait étudiée en profondeur.

Les kiosques proposés sont décrits ci-dessous:

- Un kiosque à proximité de la source de Haute Trentin à la ravine Alfred.
- Un kiosque dans l'espace publique Place Bolivar.
- Un kiosque localisé en bas de Tapis Rouge.

Objectif 2.

P13. La construction de blocs sanitaires publics (3). À court terme la solution proposée implique la construction de blocs sanitaires proche des kiosques afin de profiter de l'extension du réseau et de la mise en place du système durable de gestion des kiosques et des blocs sanitaires. Système qui pourrait être en régie public ou déléguée en accord avec le CTE de la RMPP de la DINEPA et la population

du quartier. Dans ce cas, il est recommandé de construire des blocs sanitaires publics dans des endroits choisis par la population et à proximité des équipements publics.

A moyen-long terme le cabinet propose la connexion du quartier au réseau d'égouts de la Ville de Port-au-Prince proposé dans le Plan Directeur d'Assainissement vu qu'une partie des maisons du quartier pourraient bénéficier d'un service d'alimentation en eau, condition préalable exigée par la DINEPA selon le principe d'équité de sa stratégie.

P15. Aménagement des toilettes et cantines dans les écoles de Campêche (Voir sous- secteur éducation)

Objectif 1 et 2

P14. Sensibilisation en eau et assainissement. Il s'agit d'un axe commun à l'alimentation en eau et à l'assainissement. Il est très important que la population concernée soit informée sur les plans à développer dans leur quartier.

Après identification des besoins et des comportements de la population de Campêche relatifs à l'hygiène et l'assainissement, il s'agit de développer et d'exécuter une campagne de sensibilisation participative, adaptée au contexte haïtien local et particulièrement à l'âge et au sexe des bénéficiaires. Cette campagne doit être menée en synergie avec la politique nationale et les acteurs intervenants dans le secteur.

P32. Trame assainie à Tapis Rouge 0,45 ha (activité économique) (Voir secteur moyens de subsistance)

P33. Trame assainie à Tapis Rouge 1,55 ha (lotissement et infrastructures) (Voir secteur logement)

P34. Développement d'opérations pilotes de densification pour le relogement de 100 familles vivant sous tentes ou exposées aux risques (Voir secteur logement)

(vi) Défis et prérequis pour la mise en œuvre

- Ces solutions se basent sur la condition préalable de l'implication des institutions responsables dans l'alimentation en eau et l'assainissement de la ville Port-au-Prince, le CTE et la Direction d'Assainissement de la DINEPA respectivement.

4.1.4. Sous-Secteur Drainage et Gestion des ordures domestiques

Voir carte II.07 en annexe qui montre des informations graphiques par rapport au sous- secteur.

(i) Documents de référence analysés et pris en compte.

Les recommandations du MTPTC et du Ministère de l'Environnement et des expériences nationales et internationales en matière de gestion de déchets, ont été utilisées comme référence pour l'élaboration du plan de drainage et gestion de déchets.

(ii) Synthèse de l'état des lieux

Sur le quartier de Campêche, le réseau de drainage est essentiellement formé par les ravines Alfred et Georges dont l'occupation anarchique et l'accumulation des déchets, rendent difficile le drainage naturel.

Pour donner un ordre de grandeur, nous avons estimé qu'environ 72 bâtiments étaient construits dans le lit ou aux abords des ravines et qu'il faut curer environ 6700m³ de déchets.

Le non ramassage des ordures ménagères et leur rejet dans les ravines qui jouent le rôle de dépotoirs et décharges sauvages, a de plus un impact sur l'environnement de la zone et sur l'aggravation des risques face aux phénomènes climatiques. En particulier les ordures domestiques obstruent les ravines et les parties canalisées et contribuent aux inondations régulières de la saison des pluies.

(iii) Objectifs du PAS

En terme de drainage et de gestion de déchets, les objectifs fixés dans une perspective de développement durable répondent à:

- O1. Déplacement des familles occupant les ravines et leurs abords, exposées directement aux risques d'inondations ou de glissement de talus, et aménagement et revalorisation des ravines, en intégrant les services de l'État pour leur entretien sur le long terme.
- O2. Établissement d'un système de collecte et recyclage de déchets d'une tonne par jour en générant des opportunités d'emploi dans le quartier.

(iv) Liens entre le Plan d'Action Sectoriel et documents normatifs ou de politique existant.

En termes de drainage ce programme répond aux recommandations du MTPTC, qui sont notamment:

- L'accessibilité des ouvrages pour entretien et opérations de réhabilitation si nécessaire et dimensionnement selon la version actualisée de l'étude de drainage de Port-au-Prince de 1980. L'implication systématique du SEEUR (Service d'Entretien des Equipements Urbains et Ruraux) en tant que service responsable de l'entretien des ouvrages de drainage.
- La prise en compte de l'échelle du bassin versant pour le dimensionnement des ouvrages.

En termes de gestion de déchets le programme a pris en compte :

- La Politique Nationale de déchets.
- Les recommandations du SMCRS (au sein de la Mairie de Port- au- Prince).

(v) Interventions retenues

Objectif 1.

P17. Le curage des ravines Alfred et Georges (6700 m3). Le curage de ravines est étroitement lié à la collecte de déchets dans le quartier mais aussi à la maîtrise des risques en facilitant l'évacuation des eaux en période de crue afin de diminuer les risques d'inondations dans le quartier aux abords des ravines pendant la saison pluvieuse.

Objectif 2.

P16. Mise en œuvre d'un système de collecte et traitement d'ordures d'une tonne/jour. Il s'agit d'établir un système pour assurer de manière régulière et systématique la collecte et le recyclage de déchets domestiques, afin d'améliorer les conditions de vie et de santé des habitants. Pour garantir la durabilité et la faisabilité de l'intervention, il faudra mettre en fonctionnement une structure de gouvernance de déchets, solide qui associe les habitants, les organisations de base, les ONGs, les entrepreneurs du secteur formel et / ou informel et les représentants des différents niveaux de gouvernement responsables et au premier chef la Mairie de Port au Prince.

(vi) Défis et prérequis pour la mise en œuvre

- L'implication des institutions responsables dans le curage et entretien des ravines, c'est-à-dire le MTPTC et de la Mairie de Port-au-Prince.

4.1.5. Sous-Secteur Electricité

Voir carte II.09 en annexe.

(i) Documents de référence analysés et pris en compte.

Dans le secteur de l'électricité, les cadres normatifs et légaux ne sont pas encore définis. Vue l'absence de documents de référence valables pour le moment, le plan d'action sectoriel du sous-secteur électricité a été basé sur des recommandations d'EDH (Électricité d'Haïti) suite à un travail collaboratif basé sur l'expérience d'interventions préalables similaires.

(ii) Synthèse de l'état des lieux

L'éclairage public est limité à quelques parties du quartier rendant difficile les conditions de vie nocturne des habitants et leur déplacement, notamment dans les corridors avec pour conséquence l'augmentation de l'insécurité dans le quartier.

(iii) Objectifs du PAS

O1. Amélioration des conditions de vie nocturne de la population dans la zone avec l'implantation de lampadaires solaires.

(iv) Liens entre le Plan d'Action Sectoriel et documents normatifs ou de politique existant.

Vue l'absence d'un cadre normatif de référence valable pour le moment, le plan d'action sectoriel du sous-secteur électricité ne peut correspondre à des politiques et des normes spécifiques.

(v) Interventions retenues

Objectif 1.

P18. Extension et entretien du réseau d'éclairage public (29 entretien, 45 nouvelles). Avec l'objectif d'améliorer les conditions de vie nocturne de la population dans la zone et de diminuer le taux d'insécurité dans le quartier, il s'agit d'étendre le réseau d'éclairage public dans le quartier à travers la implantation nouvelle de 45 lampadaires et l'entretien d'environ 29 lampadaires existants).

(vi) Défis et prérequis pour la mise en œuvre

La problématique de la maintenance des lampadaires solaires (par exemple la fin de vie des batteries) et vandalisme.

- Il faudra prévenir les risques de vandalisme (hauteur et protection des batteries), et impliquer la population, notamment les comités de gestion pour contrôler et prendre soin des lampadaires installés.
- Il faudra prévoir un contrat de maintenance des équipements sur une durée de 5 ans.
- Les comités de courant dans les quartiers doivent être impliqués dans le suivi de ces équipements (formation pour détecter les problèmes et être capable d'avertir l'Entreprise de maintenance des lampadaires).
- Implication de la Mairie pendant tout le processus.

4.2. Plan d'Action Sectoriel Services Sociaux

Voir carte II.10- Plan des services sociaux en annexe.

4.2.1. Sous-Secteur Santé

(i) Documents de référence analysés et pris en compte.

Les documents analysés sont:

- Ministère de la Planification et de la Coopération externe (2012). *Plan Stratégique de Développement d'Haïti*
- Ministère de la Santé Publique et de la Population – MSPP (2012). *Rapport des Etats Généraux de la Santé*
- Ministère de la Santé Publique et de la Population – MSPP (2012). *Politique Nationale de Santé*
- Ministère de la Santé Publique et de la Population – MSPP. *Paquet Minimum de Services*
- Ministère de la Santé Publique et de la Population – MSPP (2012). *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services, EMMUS-V*

(ii) Synthèse de l'état des lieux

Actuellement, il y a seulement un petit centre généraliste de santé à Campêche. Il est largement perçu comme insuffisant par les habitants, en raison notamment du manque de professionnels (1 seul docteur, 2 jours / semaine). Les heures d'ouverture sont irrégulières, et le personnel, souvent absent, ne répond pas à la demande. Il y a également un manque de matériel médical, et les services sont considérés comme très pauvres. En plus de ce centre, il y a deux cabinets de consultations privées et des services itinérants offerts par des ONGs.

Au-delà du manque d'équipements de santé de qualité, les principaux problèmes de santé sont liés aux facteurs économiques, environnementaux et éducatifs soient : le manque d'accès à l'eau ; le manque d'infrastructures d'assainissement (manque de latrines, douches, manque de gestion des déchets) ; le manque d'éducation et d'information (hygiène, éducation sexuelle, notamment chez les plus jeunes) ; et l'aggravation des problèmes de santé pendant la saison des pluies, conditions où les maladies se répandent le plus.

(iii) Objectifs du PAS

En termes de santé, les objectifs proposés permettent de répondre aux besoins suivants, identifiés dans la section précédente :

- O1. Diminuer les problèmes de santé de la population de Campêche.
- O2. Améliorer l'accès et la qualité des services de soins de santé dans la zone de Campêche.

(iv) Liens entre le Plan d'Action Sectoriel et documents normatifs ou de politique existant.

Dans le cadre du sous-secteur santé, le **Plan Stratégique National de Santé 2012-2022** n'est pas encore mis en place, mais des efforts pour définir une nouvelle Politique Nationale de Santé ont été faits.

En ce sens, la **Politique Nationale de Santé du MSPP**, ratifiée en juillet 2012, établit les lignes générales de la stratégie nationale de santé ainsi que des recommandations pour sa mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Les objectifs des projets proposés dans le Plan d'Aménagement visent la réussite des principes directeurs et valeurs de cette politique, tels que :

- Le principe d'Universalité.
- Le principe de Globalité.
- Le principe d'Équité.
- Le principe de Qualité.

De même, l'objectif de ce Plan d'Action Sectoriel est pleinement en accord avec l'objectif général de la Politique Nationale de Santé : « Assurer la réduction de la morbidité et de la mortalité liées aux principaux problèmes de santé identifiés, à partir d'un système de santé adéquat, efficient, accessible et universel ». Plus concrètement, les projets proposés s'inscrivent dans les axes suivants de cette politique :

- Axes spécifiques
 - Amélioration / Renforcement / Extension de l'offre de soins et de services
 - Infrastructures
- Axes transversaux
 - Gouvernance
 - Intégration
 - Information / Surveillance
 - Protection sociale en santé
 - Intersectorialité

Par ailleurs, le **Rapport des Etats Généraux de la Santé, réalisés en janvier 2012**, est aussi un document de référence pour orienter cette stratégie nationale. Les projets proposés dans ce sous-secteur sont un apport aux solutions identifiées dans le Rapport des Etats Généraux de Santé :

- Thématique Gouvernance

- Sous-thématique : Gouvernance interne et régulation.
- Sous-thématique : Planification stratégique et opérationnelle.
- Sous-thématique : Surveillance Sanitaire.
- Sous-thématique : Gestion des Intrants.
- Thématique Décentralisation
 - Sous-thématique : Autonomie des hôpitaux.
- Thématique Offre de Services & de Soins
 - Sous-thématique : Contenu de l'offre de services/Plateau technique par niveau.
 - Sous-thématique : Couverture.
 - Sous-thématique : Disponibilité.
 - Sous-thématique : Accessibilité.
 - Sous-thématique : Qualité des services et des soins.
 - Sous-thématique : Santé mentale.
 - Sous-thématique : Promotion de la Santé.
- Thématique des Ressources Humaines
 - Sous-thématique : Planification et dotation des Ressources Humaines.

En outre, le **Paquet Minimum de Services, du MSPP**, définit la structure et le système des équipements de santé et, constitue le cadre de référence des projets de construction de nouvelle infrastructure. Ce document détaille les dimensions et la composition pour chaque type d'équipements selon les niveaux de soins de santé, ainsi que les services offerts et le matériel nécessaire. Il est impératif de prendre en compte ce Paquet Minimum de Services comme référence pour le détail des nouveaux équipements de santé.

(v) Interventions retenues

Objectif 1. Diminuer les problèmes de santé de la population de Campêche

P11. Réhabilitation et extension du réseau de la DINEPA dans le quartier de Campêche : étude et travaux. (voir sous-secteur eau et assainissement)

P12. L'installation de kiosques d'eau pour desservir les zones plus défavorisées du quartier (3) (voir sous-secteur eau et assainissement)

P13. La construction de blocs sanitaires publics (3) (voir sous-secteur eau et assainissement)

P14. Sensibilisation en eau et assainissement (voir sous-secteur eau et assainissement)

P15. Aménagement des toilettes et cantines dans les écoles de Campêche (voir sous-secteur éducation)

P16. Mise en œuvre d'un système de collecte et traitement d'ordures d'une tonne/jour et fonctionnement un an (voir sous-secteur drainage)

P17. Le curage des ravines Alfred et Georges (6700 m3) (voir sous-secteur drainage)

Objectif 2. Améliorer l'accès et la qualité des services de soins de santé dans la zone de Campêche

P19. Construction d'un nouveau centre de santé. La construction d'un centre de santé publique de 2ème échelon du premier niveau prévu par le MSPP offrira des soins curatifs et promotionnels de base. Il sera équipé pour des accouchements normaux par voie basse et comptera 2 à 3 lits d'observation. Cela répond aux priorités et aux programmes de santé préconisés par le MSPP au sein de la communauté. La construction de ce centre de santé est fondamentale pour diminuer les problèmes de santé de la population de Campêche, car cette infrastructure améliorera l'accès et la qualité des services de soins de santé dans toute la zone.

(vi) Défis et prérequis pour la mise en œuvre

- Ces propositions se basent sur la condition préalable de l'implication des institutions responsables de la santé de la ville Port-au-Prince et du Gouvernement d'Haïti, principalement le MSPP.

4.2.2. Sous-Secteur Éducation et Socio-culturel

(i) Documents de référence analysés et pris en compte.

Les documents analysés sont:

- Ministère de la Planification et de la Coopération externe (2012). *Plan Stratégique de Développement d'Haïti*
- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle – MENFP (2012). *Plan Opérationnel 2010-2015*
- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle – MENFP (2012). *Normes des Bâtiments Scolaires Finales*

(ii) Synthèse de l'état des lieux

Le taux d'enfants et jeunes non scolarisés sur la zone de Campêche est de 12%. Le manque de revenu est la raison principale évoquée par les résidents qui ne peuvent pas envoyer leurs enfants à l'école.

Le quartier compte 8 équipements éducatifs, dont 5 équipements d'éducation préscolaire, 7 d'éducation primaire, 2 d'éducation secondaire et seulement 1 de formation professionnelle. Sur la zone de Campêche, la plupart des écoles sont considérées inadéquates par les habitants. Les infrastructures des équipements scolaires sont, en général, assez précaires et la qualité de l'enseignement très faible. Les familles ayant les moyens envoient leurs enfants en dehors du quartier, ce qui ajoute une pression financière supplémentaire et parfois de longue durée de transport. Il faut noter l'absence d'écoles publiques dans la zone de Campêche et également le manque d'établissements offrant de l'éducation secondaire et la formation professionnelle.

En revanche, l'organisation communautaire sur le quartier est remarquable, avec 13 organisations communautaires de base, dont certaines organisent souvent des activités communautaires et socioculturelles. De même, la présence d'artisans et d'artistes est importante sur la zone. Ainsi, de nombreuses activités sont organisées dans le quartier à l'initiative des familles, d'organisations communautaires ou des églises et ce malgré l'absence d'espaces appropriés.

(iii) Objectifs du PAS

En termes d'éducation, les objectifs proposés permettent de répondre aux besoins suivants, identifiés dans la section précédente :

- O1. Amélioration de la qualité des infrastructures éducatives à Campêche, à travers différentes stratégies.
- O2. Accès de toutes les personnes de Campêche à une éducation de qualité.
- O3. Renforcer la formation professionnelle et permanente, en priorisant les métiers les plus fréquents ou demandés dans le quartier.

Par rapport au développement des activités socio-culturelles, l'objectif proposé vise à répondre aux besoins identifiés et présentés dans la section antérieure:

- O4. Renforcer le tissu associatif et organisationnel du quartier.

(iv) Liens entre le Plan d'Action Sectoriel et documents normatifs ou de politique existant.

Concernant le sous-secteur éducation, les projets proposés répondent à certains des objectifs de la politique nationale d'éducation, notamment en lien avec le **Plan Opérationnel 2010-2015** du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP).

Les projets d'appui aux établissements scolaires et d'amélioration de la qualité de l'éducation, telles que la formation continue des enseignants ou la création d'un comité éducatif, répondent aux axes et objectifs du Plan Opérationnel 2010-2015: □

- Axe 3 : Formation et perfectionnement
 - Objectif 1 : Assurer le développement professionnel des personnels du système.
- Axe 4c : Obligation et gratuité scolaires au fondamental
 - Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'éducation et l'efficacité interne du sous-secteur fondamental.
 - Objectif 3 : Renforcer la gouvernance du sous-secteur fondamental.
- Axe 5 : Enseignement secondaire
 - Objectif 3 : Améliorer la qualité de l'enseignement secondaire et l'efficacité interne du sous-secteur.

De plus, le renforcement du corps enseignant, à travers la formation continue et la gestion communautaire des espaces et centres éducatifs, constitue une réponse éducative aux besoins du quartier et plus généralement contribue au cadre d'amélioration de l'éducation à l'échelle nationale.

Le document des **Normes des Bâtiments Scolaires Finales** (MENFP, Juillet 2012) définit les normes basiques pour l'emplacement, la construction et les services et infrastructures appliquées aux équipements scolaires. Ce document doit être pris comme cadre de référence dans toute proposition de reconstruction ou d'aménagement de centres scolaires et éducatifs à Campêche.

Finalement, les propositions d'aménagement dans le domaine de l'éducation et de l'activité socio-culturelle s'inscrivent aussi dans le **Plan Stratégique de Développement d'Haïti (2012)**, notamment dans le chantier n°3 de la refondation sociale :

- Chantier n°3 : La refondation sociale
 - Programme 3.1. Renforcer l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique.
 - Programme 3.2. Accroître l'accès à l'éducation préscolaire, fondamentale et secondaire.
 - Programme 3.4 : Protéger et valoriser les biens culturels et soutenir la création culturelle.
 - Programme 3.6 : Assurer le développement de l'action civique, du sport, des loisirs et de la jeunesse.
 - Programme 3.8 : Organiser la solidarité sociale.
- Chantier n°4 : La refondation institutionnelle
 - Programme 4.4 : Moderniser l'administration déconcentrée
 - Programme 4.5 : Décentraliser
 - Programme 4.6 : Renforcer la société civile

Les programmes et projets de ce sous-secteur sont en cohérence avec le Plan Stratégique de Développement d'Haïti qui a pour objectifs principaux de renforcer la démocratie locale à travers l'appui aux associations et institutions locales existantes, la création de nouvelles associations, le soutien aux initiatives culturelles, sportives et de loisir, et la mise à disposition d'un espace social au service de la communauté et des organisations du quartier.

(v) Interventions retenues

Objectif 1. Amélioration de la qualité des infrastructures éducatives à Campêche.

P15. Aménagement des toilettes et cantines dans les écoles de Campêche. Il s'agit de la mise en place des toilettes et des cantines dans tous les équipements scolaires de Campêche, afin d'améliorer les conditions d'hygiène des équipements scolaires, et les pratiques alimentaires des enfants et jeunes du quartier. Le projet vise à garantir des conditions basiques de salubrité dans les équipements scolaires. L'aménagement des toilettes et cantines dans les écoles de Campêche réduira le taux de maladies liées au manque d'infrastructures d'assainissement, et le taux de malnutrition infantile.

P20. Mission d'évaluation MENFP des écoles de Campêche. Il s'agit de la réalisation d'un diagnostic et d'évaluation des écoles de Campêche portant sur :

- Le nombre d'élèves habitant dans le quartier et leur situation socio-économique.
- Les raisons du décrochage scolaire.
- L'état des infrastructures scolaires, par rapport aux normes de bâtiments scolaires du MENFP.
- Les ressources pédagogiques et les difficultés des enseignants.

Le projet doit mettre en place un plan d'intervention contenant des propositions claires et précises pour chacune des écoles et institution de formation, en termes de réhabilitation physique, de formation et/ou de recyclage des professeurs, de respect du curriculum national et du matériel pédagogique préconisé par le MENFP.

Cette mission d'évaluation permettra de connaître en profondeur les difficultés de l'éducation et les besoins des écoles de Campêche, relatifs aux infrastructures, aux enseignants et aux élèves. Cela est fondamental pour savoir comment améliorer les équipements scolaires, et se conformer dans la mesure du possible aux critères et normes établis par le MENFP. L'objectif final est de permettre aux enfants et jeunes de Campêche en âge de scolarisation d'avoir accès à une éducation de qualité.

P22. Formation pour les enseignants. Afin de garantir un niveau d'enseignement de qualité aux écoles de Campêche, il est prévu de mettre en place des cours de formation et de recyclage pour les enseignants du quartier. Les cours déploieront des stratégies pour renforcer les compétences pédagogiques et didactiques des enseignants de Campêche. Le projet permettra aux enseignants de développer leurs capacités professionnelles et leurs ressources pédagogiques.

Objectif 2. Accès de toutes les personnes de Campêche à une éducation de qualité.

P21. Alphabétisation pour les femmes et personnes adultes. Il s'agit de renforcer l'enseignement en lecture et écriture auprès de la population présentant un faible niveau d'alphabétisation et contribuer ainsi à assurer un niveau de formation élémentaire pour toute la population de Campêche. Les actions d'alphabétisation des personnes adultes sont nécessaires au développement de l'emploi et plus particulièrement à la population la plus vulnérable du quartier. On espère qu'au moins 15% des personnes alphabétisées auront accès à un emploi après le programme. Le projet vise à mettre en place un cours d'alphabétisation à des tranches horaires adaptées aux activités des femmes et des hommes de Campêche. L'objectif est d'alphabétiser 2000 adultes, dont 1500 femmes.

P23. Création d'un Comité d'Éducation de Campêche. Il s'agit de la création d'un comité d'éducation, qui rassemble tous les équipements scolaires de Campêche. Le Comité d'Éducation de Campêche permettra aux enseignants des écoles de Campêche de s'organiser sur les principes d'une éducation de qualité, pour un meilleur fonctionnement des équipements scolaires. Il encouragera aussi l'optimisation des équipements scolaires par la réalisation d'activités éducatives et socio-culturelles grâce au partage et à la gestion commune des espaces et activités. C'est une stratégie pour favoriser la création de programmes éducatifs et socio-culturels, de programmes d'appui économique et des interventions pédagogiques dans une dynamique de réseau local et de mutualisation.

Objectif 3. Renforcer la formation professionnelle et permanente, en priorisant les métiers les plus fréquents ou demandés dans le quartier.

P25. Formation professionnelle (priorité : maçonnerie et construction (filière construction), administration et gestion d'organisations, agents de santé communautaire) (Voir secteur Moyens de Subsistance).

Objectif 4. Renforcer le tissu associatif et organisationnel du quartier.

P24. Appui technique et administratif aux OCB pour le déroulement d'activités socio-culturelles et éducatives. Afin de renforcer et d'augmenter la vie socio-culturelle et les activités à caractère culturel et sportif développées par les OCB à Campêche, le projet mettra en place 2 sessions de formation pour 50 membres des organisations sur la gestion administrative et financière, et la gestion de projets. Le projet vise à renforcer les capacités des Organisations Communautaires de Base (OCB) afin qu'elles puissent gérer des projets et mieux jouer leurs rôles au sein de la communauté dans la réalisation des activités socio-culturelles et éducatives.

P26. Équipement communautaire pour les OCB, PC et ASEC de Campêche. Il s'agit de la construction d'un équipement communautaire qui stimule le tissu associatif à Campêche. La construction d'un espace communautaire pour les Organisations Communautaires de Base, les ASEC, la Plateforme Communautaire et les groupes informels souhaitant réaliser des activités pour le quartier, est une demande importante de la communauté de Campêche. Cette structure favorisera les activités socio-culturelles initiées et gérées par la société civile du quartier. Elle agira comme un lieu d'appui et de ressource pour la démocratie locale.

(vi) Défis et prérequis pour la mise en œuvre

Ces propositions se basent sur la condition préalable de l'implication des institutions responsables de l'éducation de la ville Port-au-Prince et du Gouvernement d'Haïti, principalement le MENFP.

4.3. Plan d'Action Sectoriel Moyens de Subsistance et Emploi

Voir carte II.11 en annexe

(i) Documents de référence analysés et pris en compte.

Les documents analysés sont:

- Ministère de la Planification et de la Coopération externe (2012). *Plan Stratégique de Développement d'Haïti*
- Ministère de la Planification et de la Coopération externe (2007). *Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP, 2008-2010). Pour réussir le statu qualitatif.*
- Gouvernement de la République d'Haïti (2010). *Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti*

(ii) Synthèse de l'état des lieux

Les conditions économiques du quartier restent très fragiles en raison du faible montant de crédit par famille et la faiblesse des revenus au regard des dépenses quotidiennes des familles. Il prédomine une dynamique familiale de production, où les femmes sont les principales maîtresses de la maison, leurs activités principales étant centrées sur l'entretien de la maison et de la famille. Les défis quotidiens pour les femmes sont d'aller chercher l'eau, la nourriture et d'emmener les enfants à l'école, ce qui génère beaucoup de déplacement. Les hommes quant à eux assurent principalement le soutien financier de la famille, leur activité quotidienne se déroulant généralement en dehors de la maison. Les hommes qui travaillent font du commerce de rue, et quelques petits travaux aléatoires. Le chômage est très élevé, et le manque de revenus ne permet pas de pourvoir à la nourriture de la famille, au paiement des transports et des frais scolaires.

Deux tiers de la population sont en âge de travailler. Les secteurs socioprofessionnels les plus représentés sont : les commerçants, les artisans et les petits entrepreneurs (29%) ; les ouvriers et ouvriers du bâtiment (21,3%) ; administratifs et employés (6,8%) ; personnel de service (5,6%) ; techniciens et cadres moyens (5,1%) ; femmes au foyer (5,1%) ; administrateurs, professions libérales, cadres supérieurs, entrepreneurs (3,7%). Parmi les hommes, les profils socioprofessionnels plus fréquents sont : charpentiers, ébénistes, ingénieurs civile, charpentiers du métal, massons (7%) ; chauffeurs et mécaniciens (6%) ; commerçants (6%). Parmi les femmes, les profils socioprofessionnels plus fréquents sont : commerçantes (27%) ; cuisinières, laveuses, femmes de foyer, servantes (3%). La tendance des femmes est d'avoir un emploi stable à l'année, contrairement aux hommes dont l'emploi fonctionne plus au jour le jour.

L'activité commerciale à Campêche est principalement menée par des petits marchands ambulants ou des petits magasins familiaux. Loin d'être une activité génératrice de revenus, le petit commerce demeure une activité de subsistance. On trouve à Campêche environ 20 magasins vendant nourriture, savon et autres produits de base. Il existe deux catégories de marchands à Campêche : les vendeurs fixés dans un espace (espace public ou espace domestique) et les vendeurs ambulants. Pour le fonctionnement des commerces, les commerçants se fournissent en gros très loin de Campêche : à Croix des Bouquets, au Marché Salomon, au Marché Tunnel, Malpasse, au Centre ou encore à Croix Bossale. Ils achètent du pain, riz, spaghetti, lait, sucre, pois, charbon. Ensuite ils revendent leurs produits à Campêche (rue, maisons, magasins), ou à Tapis Rouge. Ce business achat-vente nécessite un investissement pouvant aller jusqu'à 1.000 HTG, et entre 9 et 12 heures de travail par jour.

Le chômage est assez élevé dans le quartier. Carrefour-Feuilles est marqué par un chômage qui frappe jusqu'à 60%-70% des habitants. Selon les habitants de Campeche, les causes de ces taux si élevés de chômage et de la précarité des emplois sont : l'absence de formation, de support technique et d'accès au crédit pour démarrer une affaire.

(iii) Objectifs du PAS

En termes de moyens de subsistance, les objectifs proposés permettent de répondre aux besoins suivants, identifiés dans la section précédente :

- O1. Favoriser le développement de l'activité économique durable et de l'emploi à long terme dans Campêche..

- O2. Favoriser l'accès à l'emploi à court terme dans le quartier.

(iv) Liens entre le Plan d'Action Sectoriel et documents normatifs ou de politique existant.

Ces propositions d'intervention s'inscrivent dans le **Plan Stratégique de Développement d'Haïti (2012)**, notamment dans le chantier n°2 de la refondation économique :

- Chantier n°2 : La refondation économique
 - Programme 2.2. Moderniser et dynamiser l'agriculture et l'élevage.
 - Programme 2.5. Moderniser et dynamiser le secteur de services.
 - Programme 2.8. Assurer le développement de l'emploi.

Les projets d'appui au développement économique répondent aux axes et objectifs du **Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP, 2008-2010)** :

- CHAPITRE 5
 - PILIER 1 : Les vecteurs de la croissance
- CHAPITRE 8 : Politiques et stratégies spécifiques et transversales
 - Section 1. La sécurité alimentaire

Finalement, le Plan d'Action du secteur de Moyens de Subsistance est aussi en cohérence avec le **Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti (Mars 2010)**, spécialement avec son chapitre 4, qui définit les actions à développer en Haïti dans l'immédiat pour l'avenir :

- 4.2 La refondation économique
 - 4.2.1 La production agricole
 - 4.2.2 Investissements et accès au crédit
 - 4.2.3 Le secteur privé

(v) Interventions retenues

Objectif 1. Favoriser le développement de l'activité économique durable et de l'emploi à long terme dans Campêche.

P1. Agriculture urbaine (1ha) et appui à l'agriculture urbaine familiale dans le quartier (Voir sous- secteur Risques et environnement).

P25. Formation professionnelle (priorité : maçonnerie et construction (filière construction), administration et gestion d'organisations, agents de santé communautaire). Il s'agit de la mise en place de programmes de formation aux métiers de la construction, de la gestion, de l'administration et de la santé communautaire. Ces programmes chercheront une implication des jeunes de la communauté dans des activités génératrices de revenus. Les programmes de formation professionnelle sont très demandés par la population de Campêche, et sont fondamentaux pour augmenter les possibilités d'accès à l'emploi. Le programme est essentiel pour améliorer les compétences professionnelles des habitants du quartier, et répondre aux besoins en ressources humains du quartier. Il constitue un outil pour la création d'une réserve de professionnels des métiers utiles au développement du quartier et de la communauté.

P27. Accès au crédit pour les activités productives et banque communautaire. Il s'agit de la mise en place d'un programme de microcrédit, en parallèle avec un système de banque communautaire, notamment pour les marchandes de rue. Un plus grand accès au crédit des habitants de Campêche favorisera toute sorte d'activités économiques, dont les activités domestiques et éducatives. La mise en œuvre de la banque communautaire peut également augmenter la sécurité des marchands de rue, en réduisant le taux de vols. Ce projet contribue à l'amélioration des conditions socio-économiques des habitants, spécialement (mais pas seulement) ceux qui développent une activité commerciale précaire comme celle des femmes. Le projet permettra aussi d'augmenter la création d'activités économiques par un appui aux entrepreneurs.

P29. Construction et lancement d'un restaurant communautaire pour Campêche. Il s'agit de la construction et du lancement d'un restaurant communautaire à Campêche pouvant faciliter l'accès à un plat chaud par jour aux personnes habitants et travaillant sur le quartier. Le lancement de cette affaire communautaire est une demande importante de la population. Le fonctionnement du restaurant (service, cuisine, nettoyage, construction, entretien, etc.) pourra générer de l'emploi. Cette initiative encourage l'économie locale par le développement d'un réseau d'activité économique équipée. En outre, le restaurant communautaire favorisera une alimentation de qualité pour les travailleurs du quartier. **P30. Coopérative d'achat et vente en gros pour produits de première nécessité** (alimentation, produits d'entretien, etc.). Il s'agit de réaliser une coopérative d'achat et de vente en gros, implantée dans le quartier. Cette coopérative favorisera le commerce de proximité par l'amélioration des conditions d'approvisionnement des petits commerçants, des chaînes de vente locales. Cette structure d'achat et vente en gros pour les petits marchands, se situe entre la distribution des produits aux grands marchés de Port-au-Prince et le petit commerce de rue. Elle peut, d'un côté, améliorer des conditions économiques, de sécurité et de gestion des petits marchands de rue et, d'un autre côté, favoriser la distribution équitable et équilibrée des produits de première nécessité dans le quartier par un réseau structuré de marchands. La coopérative devra intégrer un comité des petits marchands de Campêche ainsi sa gestion organisée au niveau du quartier, agira comme un vecteur de développement local.

P31. Projet d'appui aux petites entreprises. Il s'agit de la mise en place d'un programme de formation et d'orientation à la création d'entreprises, à la gestion, à l'administration financière, ainsi que d'un programme d'appui, d'accompagnement et de suivi des nouvelles entreprises. Le projet vise à augmenter la création des petites/moyennes entreprises et commerces à Campêche, et à garantir un fonctionnement plus durable des petites entreprises et commerces déjà actifs sur le quartier. L'effet attendu est également d'augmenter les opportunités d'accès à l'emploi par l'appui aux entreprises embryonnaires et existantes.

Objectif 2. Favoriser l'accès à l'emploi à court terme dans le quartier.

P3. Aménagement intégral de la ravine Alfred y compris l'étude hydraulique de la ravine Alfred (Voir sous- secteur Risques et environnement).

P4. Reboisement (1ha) et petits ouvrages pour éviter les glissements des terrains (Voir sous- secteur Risques et environnement).

P5. Aménagement du terrain Campêche (Voir sous- secteur Voirie et espace public).

P6. Aménagement d'une nouvelle place à Bolivar (Voir sous- secteur Voirie et espace public).

P7. Aménagement d'une nouvelle place à Tapis Rouge (Voir sous- secteur Voirie et espace public).

P8. Prolongation de l'Avenue N jusqu'à la rue Sicot (environ 350ml) (Voir sous- secteur Voirie et espace public).

P9. Connexion routière de Tapis Rouge par la ravine Alfred (environ 700ml) (Voir sous- secteur Voirie et espace public).

P10. Connexion routière de Tapis Rouge par Baillergeau (environ 130ml) (Voir sous- secteur Voirie et espace public).

P17. Le curage des ravines Alfred et Georges (6700 m3) (Voir sous- secteur Drainage).

P18. Extension et entretien du réseau d'éclairage public (29 entretiens, 45 nouvelles) (Voir sous- secteur Électricité).

P19. Construction d'un nouveau centre de santé (Voir sous- secteur Santé).

P26. Équipement communautaire pour les OCB, PC et ASEC de Campêche (Voir sous- secteur Éducation et socio- culturel).

P28. Démolition des constructions dangereuses et valorisation des gravats pour la fabrication d'ardoises. Ce projet permettra de disposer de nouvelles réserves foncières, utiles à plusieurs activités économiques ou sociales. Il s'agit de la valorisation de 11.550 m³ de débris, équivalent à 1.43 T (m³ x 1,24 T/m³) pour générer un maximum de quantité de matériel recyclé pour la construction de rues et autres usages. De la totalité des débris, seulement 65% est recyclable. Dans ce cas-là, 0,92 T seront recyclées. En considérant que pour générer 0,2 m³ de matériel, il faut avoir 0,248 T de débris : 7.419 m³ de matériel pour la construction seront générés, équivalent au revêtement de 5,3 km de rue de 7m de largeur. Ce projet permettra de démarrer le processus de reconstruction en préparant les réserves foncières pour de futures opérations, et représentera surtout une importante source de création d'emploi, avec la valorisation des débris.

P32. Trame assainie à Tapis Rouge 0,45 ha (activité économique) (Voir sous- secteur Logement).

P33. Trame assainie à Tapis Rouge 1,55 ha (lotissement et infrastructures) (Voir sous- secteur Logement).

P34. Développement d'opérations pilote de densification pour le relogement de 100 familles vivant sous tentes ou exposées aux risques (100 familles) (Voir sous- secteur Logement).

P35. Reconstruction et amélioration des logements ouverts à 250 familles vivant dans de logements réparables. (Voir sous- secteur Logement).

(vi) Défis et prérequis pour la mise en œuvre

Ces solutions se basent sur la condition préalable de l'implication du tissu communautaire du quartier, spécialement des marchands et entrepreneurs de Campêche.

4.4. Plan d'Action Sectoriel Logement

Pour compléter les informations présentées, les cartes d'affectation du sol montrent les densités actuelles et projetées ainsi que le zonage d'activités (Voir cartes II.12 et II.13 en annexe).

(i) Documents de référence analysés et pris en compte.

Les documents de référence analysés pour ce secteur sont:

- Unité de Construction de Logements et Bâtiments Publiques – UCLBP (2012). *Politique National du logement, de l'habitat et du développement urbain.*
- Ministère de la Planification et de la Coopération externe (2012). *Plan Stratégique de Développement d'Haïti.*
- Gouvernement de la République d'Haïti (1963). *Loi du 29 mai 1963 établissant des règles spécifiques relatives à l'habitation et à l'aménagement des villes et des campagnes, en vue de développer l'urbanisme. Le Moniteur num. 51 du Jeudi 6 Juin 1963.*
- Gouvernement de la République d'Haïti (1982). *Décret du 6 janvier 1982 fixant par rapport aux exigences imposées par l'environnement écologique et conformément à l'évolution économique et sociale du pays les règles spécifiques relatives à l'habitation et à l'aménagement de nos cités et agglomérations rurales et urbaines. Le Moniteur du 21 Janvier 1982.*
- Synthèse des textes Législatifs et Réglementaires de l'Urbanisme en vigueur en Haïti. Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT).

(ii) Synthèse de l'état des lieux

Le séisme du 12 janvier 2010 a mis en exergue les faiblesses du secteur logement, de l'habitat et du développement urbain. Après la destruction d'un grand volume de bâtiments le tremblement de terre a exacerbé les grands défis du logement et de l'habitat. Il a laissé sans-abri un grand nombre de personnes, relogé dans des espaces très précaires, tels que les tentes, les « shelters » ou les logements partagés.

Concrètement, dans le quartier de Campêche, les résultats du diagnostic préalable font état de cette situation critique. Après l'analyse des données et les visites de terrain, on a pu constater les chiffres suivants:

- 563 bâtiments situés dans zones à risque.
- 290 bâtiments classifiés comme détruits ou très endommagés.
- 232 bâtiments classifiés comme faiblement endommagés.
- 269 logements provisoires (« shelters »).
- 73 tentes (Camp de la Croix Rouge).

Ainsi, trois ans après le tremblement de terre, le quartier de Campêche doit faire face au défi de la réhabilitation du tissu urbain et de la construction de nouveaux logements pour répondre au déficit actuel comme aux besoins des prochaines années.

(iii) Objectifs du PAS

Le présente Plan d'Aménagement pour la Réhabilitation du quartier de Campêche/Tapis Rouge propose des stratégies pour la réparation, la reconstruction et l'amélioration des bâtiments endommagés par le séisme ainsi que pour la construction des nouveaux logements. Il s'agit d'offrir des solutions aux problèmes de logement et d'améliorer le cadre de vie de la population.

En ce sens, les grands objectifs qui structurent ce plan d'action sectoriel sont doubles :

- O1. Amélioration de l'état du bâti, de l'accès aux infrastructures de base et des conditions d'habitat de la population du quartier à travers la promotion de la réparation des logements endommagés et la construction des nouveaux logements dans des zones hors risque.
- O2. Effacement des traces du séisme du 12 janvier 2010 à travers la démolition des bâtiments très endommagés, tout en offrant au quartier des espaces libérés et en réduisant les risques associés aux bâtiments endommagés.

(iv) Liens entre le Plan d'Action Sectoriel et documents normatifs ou de politique existant.

Concernant le secteur logement, les projets proposés dans le plan d'action sectoriel s'inscrivent dans la "**Politique Nationale du Logement, de l'Habitat et du Développement Urbain**" du Gouvernement de la République d'Haïti, réalisé par l'Unité de Construction de Logements et Bâtiments Publics (UCLBP) dans le cadre du "**Plan stratégique de développement d'Haïti**", publié par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE).

Plus concrètement, les projets proposés répondent aux quatre axes stratégiques de cette politique :

- A. Stratégie institutionnelle:
 1. Renforcer le leadership haïtien en définissant la maîtrise d'ouvrage publique haïtienne.
 2. Assurer la cohérence et les synergies au travers de la coordination et de l'appui technique.
 3. Communiquer et informer pour une meilleure prise de décision.
 4. L'accompagnement par les bailleurs de fonds et les agences de mise en œuvre.
 5. Poser les bases de réformes à long terme.
 6. Stratégie technique du logement, de l'habitat et du développement urbain).
- B. Stratégie de financement:
 1. L'établissement des priorités et des cibles.
 2. La planification territoriale.
 3. Le contrôle de la réduction des risques naturels.
 4. Le foncier et la tenure.
 5. Infrastructures: Garantir l'accès à des services de base abordables et durables.
 6. Un logement sûr et de qualité.
 7. Les personnes et les communautés comme moteur du développement local.
 8. L'assistance technique : mise en capacité et accompagnement.
 9. La formation et la communication.
 10. L'assurance de qualité.
- C. Stratégie de financement:
 3. La programmation et la gestion financière des projets.
 4. Le logement à prix abordable.
 5. La stratégie de l'assistance financière aux familles.
 6. Le système du crédit pour le logement.
 7. Le secteur du logement en tant que stimulateur de l'emploi et du développement économique

- D. La stratégie de gestion des risques et les sauvegardes:
 - 2. La gestion des risques naturels.
 - 3. La relocalisation des familles.
 - 4. La protection des groupes vulnérables.

Ensuite, ces projets s'inscrivent aussi dans les domaines d'actions établis dans cette politique :

- A. L'amélioration des quartiers existants.
- B. Le développement des nouveaux sites et des nouveaux quartiers.
- C. La promotion de zones prioritaires de développement urbain.
- D. Stratégies de transition pour les résidents des camps et pour les camps.

(v) Interventions retenues

Objectif 1.

P 32/33 - Opération de trame assainie sur Tapis-Rouge (200 lots). Il s'agit de délimiter des parcelles avec titre d'usage et accès à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement dans la zone de Tapis Rouge. Elles sont destinées aux familles ayant été relogées (familles habitant dans des zones à risque ou dans des logements provisoires) et à pourvoir aux besoins liés à la croissance démographique et à l'extension du quartier. Cette stratégie permet aussi de réduire la vulnérabilité de Campêche aux risques en permettant la relocalisation des familles habitant dans des zones non aedificandi. Le projet vise aussi à régulariser le statut foncier du terrain et à inclure la création d'une zone d'activité économique productive qui va renforcer le réseau économique du quartier.

P 35 – Reconstruction et amélioration des logements ouverts à 250 familles vivant dans logements réparables. Il s'agit de la réhabilitation de 250 bâtiments d'habitation touchés par le séisme du 12 janvier 2010, en incluant l'organisation communautaire des familles bénéficiaires durant les travaux de réparation. Le déroulement de ce projet comprend l'aide aux familles du point de vue technique et financier pour réparer leur logement ainsi que la formation professionnelle et la création d'emplois pour les familles habitant les bâtiments à réparer.

Projet 34 – Développement d'opérations pilote de densification pour le relogement de 100 familles vivant sous tentes ou exposées aux risques. Ce projet vise la mise en place d'une opération pilote de filière de production de logements dont l'objectif est d'améliorer le cadre de vie au centre du quartier et l'accès à des logements dignes, sécuritaires et avec un financement abordable. La priorité doit être donnée aux logements collectifs. Ce projet contribue à la réduction de la vulnérabilité de Campêche aux risques environnementaux en proposant une solution de relogement aux familles habitant les zones à risque. Cette filière de production de logements dynamisera également la création d'emploi et de richesse dans le quartier.

Objectif 2.

P 28 – Démolition des constructions dangereuses et valorisation des gravats pour la fabrication d'adoquins. Ce projet vise à libérer des espaces en procédant à la démolition de logements et en préparant des réserves foncières pour de futures opérations de densification de logements. De même le projet contribue au renforcement de l'économie locale, les débris issus de la démolition pouvant être transformés et valorisés pour des nouvelles constructions conçues dans le Plan d'Aménagement.

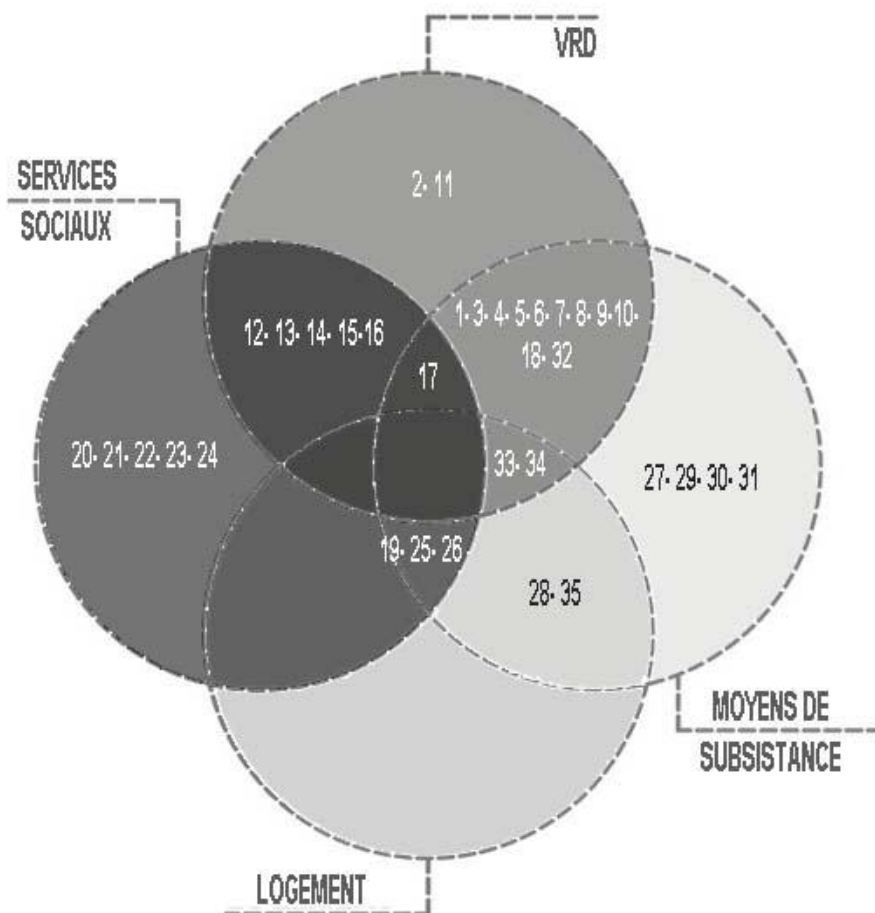
(vi) Défis et prérequis pour la mise en œuvre

Ces propositions se basent sur la condition préalable de l'implication des institutions responsables de la ville Port-au-Prince et du Gouvernement d'Haïti, principalement le MENFP, de la Mairie de Port-au-Prince et de l'UCLBP.

4.5. Projets et interventions sectorielles, inter- sectorielles, et multi- sectorielles

L'originalité de la démarche suivie dans les PAS et les IPS est que les PAS, comme leur nom l'indique sont sectoriels ou sous sectoriels, en particulier pour les VRD, mais par contre les IPS elles peuvent appartenir à un seul secteur (par exemple l'eau, ou par exemple le logement seul), ou concernés deux secteurs, et dans ce cas-là ce sont des Interventions inter- sectorielles]. Elles peuvent aussi concerner trois ou quatre secteurs du Plan d'Aménagement et dans ce cas sont « multi- sectoriels ». Ces interventions qu'elles soient projets ou programmes permettent donc d'établir des ponts entre les secteurs, et par là de bâtir une démarche intégrée et structurante de développement local et territorial. Ces Interventions sont donc fondamentales pour la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Réhabilitation du quartier.

Le diagramme ci-dessous positionne les 35 Interventions prioritaires et permet de voir que 11 projets sont sectoriels: cinq pour les services sociaux, 4 pour les moyens de subsistance et deux pour les VRD. Les 24 autres sont soit inter- sectoriels, soit multi- sectoriels.



Graphique 20: Diagramme de transversalité des interventions par secteurs (WE/SPORA 2013)

Interventions Prioritaires	Secteurs			
	VRD	SS	MS	Log
1. Agriculture urbaine (1ha) et appui à l'agriculture urbaine familiale dans le quartier	*		*	
2. Captage avec énergie renouvelables et stockage des eaux de pluies de Tapis Rouge	*			
3. Aménagement intégral de la ravine Alfred y compris son étude hydraulique	*		*	
4. Reboisement (1ha) et petits ouvrages pour éviter les glissements des terrains	*		*	
5. Aménagement du terrain de Campeche	*		*	
6. Aménagement d'une nouvelle place a Bolivar	*		*	
7. Aménagement d'une nouvelle place à Tapis Rouge	*		*	
8. Prolongation de l'Avenue N jusqu'a la rue Sicot	*		*	
9. Connexion routière de Tapis Rouge par la ravine Alfred	*		*	
10. Connexion routière de Tapis Rouge par Baillergeau	*		*	
11. Etude d'alimentation en eau	*			
12. L'installation de kiosques d'eau pour desservir les zones plus défavorisées du quartier (3)	*	*		
13. La construction de blocs sanitaires publics (3)	*	*		
14. Sensibilisation en eau et assainissement	*	*		
15. Aménagement des toilettes et cantines dans les écoles de Campêche	*	*		
16. Mise en œuvre d'un système de collecte et traitement d'ordures d'une tonne/jour et fonctionnement sur un an	*	*		
17. Le curage des ravines Alfred et Georges (6700 m3)	*	*	*	
18. Extension et entretien du réseau d'éclairage public (29 entretiens, 45 nouvelles)	*		*	
19. Construction d'un nouveau centre de santé		*	*	
20. Mission d'évaluation MENFP des écoles de Campêche		*		
21. Alphabétisation des femmes et personnes adultes		*		
22. Formation des enseignants		*		
23. Création d'un comité d'éducation de Campêche		*		
24. Appui technique et administratif aux OCBS pour le déroulement d'activités socio-culturelles et éducatives		*		
25. Formation professionnelle		*	*	
26. Equipement communautaire pour les OCB, PC et ASEC de Campêche		*	*	
27. Accès au crédit pour les activités productives et banque communautaire			*	
28. Démolition des constructions dangereuses et valorisation des gravats pour la fabrication d'adoquins			*	*
29. Construction et lancement d'un restaurant communautaire			*	
30. Coopérative d'achat et de vente en gros pour produits de première nécessité			*	
31. Projet d'appui aux petites entreprises			*	
32/33. Trames assainie a Tapis Rouge (0,45 ha activité économique + 1,55 ha lotissement et infrastructures)	*		*	*
34. Développement d'opération pilote de densification pour le relogement de 100 familles vivant sous tentes ou exposées aux risques	*		*	*
35. Reconstruction et amélioration des logements ouverts à 250 familles vivant dans de logements réparables			*	*

4.6. Récapitulation du cout des interventions prioritaires

Le tableau ci-dessous représente une estimation financière de chaque intervention et le montant total associé.

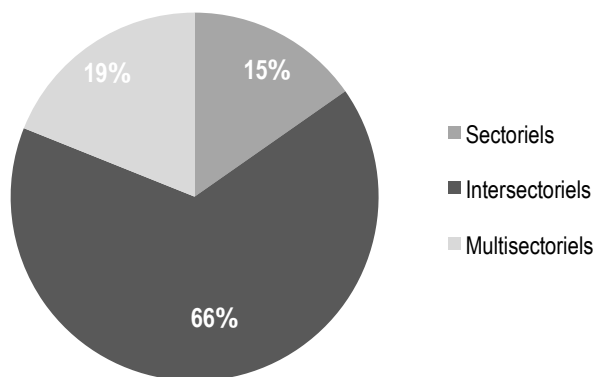
Tableau 16: Estimation financière par intervention (WE/SPORA 2013)

Interventions prioritaires	Budget en USD
1. Agriculture urbaine (1ha) et appui à l'agriculture urbaine familiale dans le quartier	100 000
2. Captage avec énergie renouvelables et stockage des eaux de pluies de tapis rouge	250 000
3. Aménagement intégral de la ravine Alfred y compris son étude hydraulique	700 000
4. Reboisement (1ha) et petits ouvrages pour éviter les glissements des terrains	102 000
5. Aménagement du terrain de Campeche	149 250
6. Aménagement d'une nouvelle place a Bolivar	100 000
7. Aménagement d'une nouvelle place à Tapis Rouge	149 250
8. Prolongation de l'Avenue N jusqu'a la rue Sicot	1 016 500
9. Connexion routière de Tapis Rouge par la ravine Alfred	641 300
10. Connexion routière de Tapis Rouge par Baillergeau	822 960
11. Etude d'alimentation en eau	625 000
12. L'installation de kiosques d'eau pour desservir les zones plus défavorisées du quartier (3)	273 000
13. La construction de blocs sanitaires publics (3)	525 000
14. Sensibilisation en eau et assainissement	200 000
15. Aménagement des toilettes et cantines dans les écoles de Campêche	100 000
16. Mise en œuvre d'un système de collecte et traitement d'ordures d'une tonne/jour et fonctionnement sur un an	400 000
17. Le curage des ravines Alfred et Georges (6700 m3)	300 000
18. Extension et entretien du réseau d'éclairage public (29 entretiens, 45 nouvelles)	137 500
19. Construction d'un nouveau centre de santé	270 000
20. Mission d'évaluation MENFP des écoles de Campêche.	156 000
21. Alphabétisation des femmes et personnes adultes	29 000
22. Formation des enseignants	30 000
23. Création d'un comité d'éducation de Campêche	10 000
24. Appui technique et administratif aux OCBS pour le déroulement d'activités socio-culturelles et éducatives	20 000
25. Formation professionnelle	200 000
26. Equipement communautaire pour les OCB, PC et ASEC de Campêche	160 000
27. Accès au crédit pour les activités productives et banque communautaire	300 000
28. Démolition des constructions dangereuses et valorisation des gravats pour la fabrication d'adoquins	50 000
29. Construction et lancement d'un restaurant communautaire	160 000
30. Coopérative d'achat et de vente en gros pour produits de première nécessité	30 000
31. Projet d'appui aux petites entreprises	53 000
32/33. Trames assainie a Tapis Rouge (0,45 ha activité économique + 1,55 ha lotissement et infrastructures)	1 567 550
34. Développement d'opération pilote de densification pour le relogement de 100 familles vivant sous tentes ou exposées aux risques	507 000
35. Reconstruction et amélioration des logements ouverts à 250 familles vivant dans de logements réparables	752 500
TOTAL	10 886 810

Transversalité des interventions prioritaires

Le graphique ci-dessous montre le pourcentage des interventions prioritaires qui touchent un seul secteur (interventions sectorielles), deux secteurs (interventions inter- sectorielles) et trois secteurs (interventions multi- sectorielles), des quatre secteurs qui composent le Plan d'Aménagement.

Graphique 21. Pourcentage de projets sectoriels, intersectoriels et multisectoriels (WE/SPORA 2013)

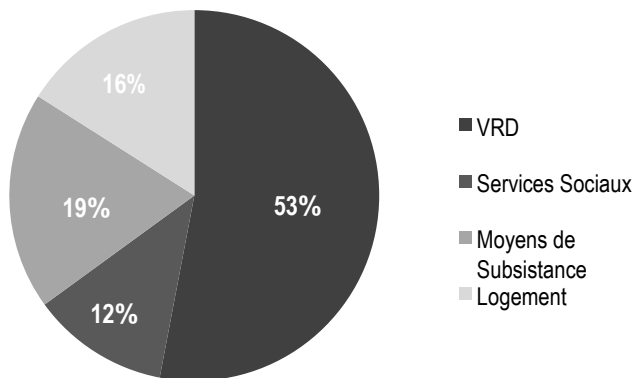


De la totalité des projets, 15 % des projets appartiennent à un seul secteur tandis que 66% sont intersectoriels ou multisectoriels, c'est-à-dire, transversaux à 2 secteurs ou 3 secteurs respectivement.

Investissement par secteur

Le graphique ci-dessous montre le pourcentage d'investissement requis pour chacun des quatre secteurs qui composent le Plan d'Aménagement.

Graphique 22. Pourcentage d'investissement par secteur (WE/SPORA 2013)



De l'investissement total nécessaire 53 % se concentrent sur le secteur VRD, 12 % sur le secteur Services Sociaux, 19% sur les moyens de subsistance et 16% sur le logement.

4.7. Calendrier d'exécution des projets prioritaires

Le tableau ci-dessous montre le chronogramme des projets sur la planification jusqu'à 2020.

Tableau 17: Planification 2013- 2020 (WE/SPORA 2013)

PLANIFICATION	2013	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	TRI4	SEM1	SEM2	SEM1	SEM2	SEM1	SEM2	SEM1	SEM2	SEM1	SEM2	SEM1	SEM2	SEM1	SEM2
P1. Agriculture urbaine (1ha) et appui à l'agriculture urbaine familiale dans le quartier															
P2. Captage avec énergie renouvelable et stockage des eaux de pluies															
P3. Aménagement intégral de la ravine Alfred y compris l'étude hydraulique de la ravine Alfred															
P4. Reboisement (1ha) et petits ouvrages pour éviter les glissements des terrains															
P5. Aménagement du terrain Campêche															
P6. Aménagement d'une nouvelle place à Bolivar															
P7. Aménagement d'une nouvelle place à Tapis Rouge															
P8. Prolongation de l'Avenue N jusqu'à la rue Sicot (environ 350m)															
P9. Connexion routière de Tapis Rouge par la ravine Alfred (environ 700m)															
P10. Connexion routière de Tapis Rouge par Baillergeau (environ 130m)															
P11. Étude d'alimentation en eau															
P12. L'installation de kiosques d'eau pour desservir les zones plus défavorisées du quartier (3)															
P13. La construction de blocs sanitaires publics (3)															
P14. Sensibilisation en eau et assainissement															
P15. Aménagement des toilettes et cantines dans les écoles de Campêche															
P16. Mise en œuvre d'un système de collecte et traitement d'ordures d'une tonne/jour															
P17. Le curage des ravines Alfred et Georges (6700 m3)															
P18. Extension et entretien du réseau d'éclairage public															
P19. Construction d'un nouveau centre de santé															
P20. Mission d'évaluation MENFP des écoles de Campêche															
P21. Alphabétisation pour les femmes et personnes adultes															
P22. Formation pour les enseignants															
P23. Création d'un comité d'éducation de Campêche															
P24. Appui technique et administratif aux OCB pour le déroulement d'activités socio- culturelles et éducatives															
P25. Formation professionnelle (priorité : maçonnerie et construction (filère construction), administration et gestion d'organisations, agents de santé communautaire)															
P26. Équipement communautaire pour les OCBs, PC et ASEC de Campêche															
P27. Accès au crédit pour les activités productives et banque communautaire															
P28. Démolition des constructions dangereuses et valorisation des gravats pour la fabrication d'adoquins															
P29. Construction et lancement d'un restaurant communautaire pour Campêche															
P30. Coopérative d'achat et vente en gros pour produits de première nécessité															
P31. Projet d'appui aux petites entreprises															
P32/33. Trame assainie à Tapis Rouge 0,45 ha (activité économique) 1,55 ha (loisissement et infrastructures)															
P34. Développement d'opérations pilote de densification pour le relogement de 100 familles vivant sous tentes ou exposées aux risques (100 familles)															
P35. Reconstruction et amélioration des logements ouverts à 250 familles vivant dans de logements réparables.															

4.8. Localisation des interventions

Le tableau ci-dessous montre les blocs ciblés par projets prioritaires et l'impact sur les trois périmètres.

Tableau 18: Localisation des interventions prioritaires par blocs et impact sur les trois périmètres (WE/SPORA 2013)

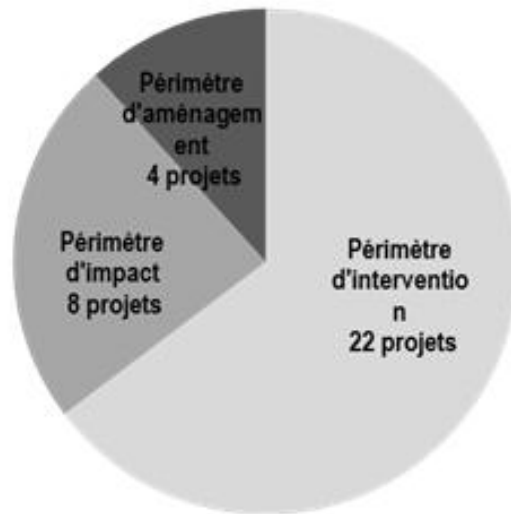
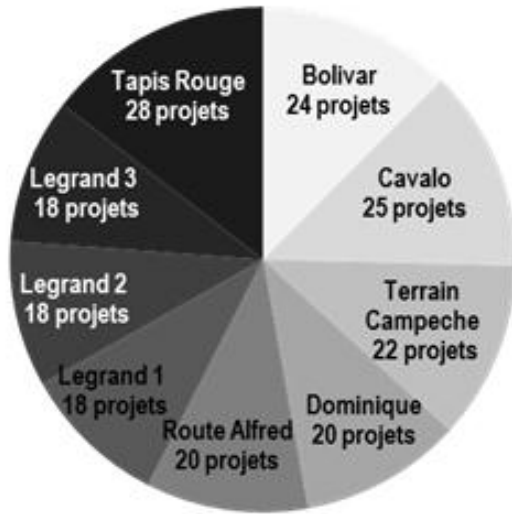
Interventions prioritaires	Blocs ciblés									Impact sur les périmètres d'intervention		
	Bolivar	Cavalo	Terrain Campêche	Dominique	Route Alfred	Legrand1	Legrand2	Legrand3	Tapis Rouge	Intervention	Impact	Aménagement
1. Agriculture urbaine (1ha) et appui à l'agriculture urbaine familiale dans le quartier	*	*	*	*	*	*	*	*	*		*	
2. Captage avec énergie renouvelables et stockage des eaux de pluies de tapis rouge	*	*	*	*	*	*	*	*	*		*	
3. Aménagement intégral de la ravine Alfred y compris son étude hydraulique	*	*		*	*				*			*
4. Reboisement (1ha) et petits ouvrages pour éviter les glissements des terrains									*	*		
5. Aménagement du terrain de Campeche			*							*		
6. Aménagement d'une nouvelle place a Bolivar	*									*		
7. Aménagement d'une nouvelle place à Tapis Rouge									*	*		
8. Prolongation de l'Avenue N jusqu'à la rue Sicot	*	*	*									*
9. Connexion routière de Tapis Rouge par la ravine Alfred	*	*		*	*				*			*
10. Connexion routière de Tapis Rouge par Baillergeau									*			*
11. Etude d'alimentation en eau	*	*	*	*	*	*	*	*	*		*	
12. L'installation de kiosques d'eau pour desservir les zones plus défavorisées du quartier (3)	*	*	*	*	*	*	*	*	*		*	
13. La construction de blocs sanitaires publics (3)	*	*	*	*	*	*	*	*	*		*	
14. Sensibilisation en eau et assainissement	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		
15. Aménagement des toilettes et cantines dans les écoles de Campêche		*	*						*	*		
16. Mise en œuvre d'un système de collecte et traitement d'ordures d'une tonne/jour et fonctionnement sur un an	*	*	*	*	*	*	*	*	*		*	
17. Le curage des ravines Alfred et Georges (6700 m3)	*	*	*	*	*	*	*	*	*		*	
18. Extension et entretien du réseau d'éclairage public (29 entretiens, 45 nouvelles)	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		
19. Construction d'un nouveau centre de santé	*										*	

Groupement WE/SPORA

20. Mission d'évaluation MENFP des écoles de Campêche.		*	*						*	*		
21. Alphabétisation des femmes et personnes adultes	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		
22. Formation des enseignants	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		
23. Création d'un comité d'éducation de Campêche	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		
24. Appui technique et administratif aux OCBS pour le déroulement d'activités socio-culturelles et éducatives	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		
25. Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		
26. Equipement communautaire pour les OCB, PC et ASEC de Campêche		*								*		
27. Accès au crédit pour les activités productives et banque communautaire	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		
28. Démolition des constructions dangereuses et valorisation des gravats pour la fabrication d'adoquins	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		
29. Construction et lancement d'un restaurant communautaire									*	*		
30. Coopérative d'achat et de vente en gros pour produits de première nécessité									*	*		
31. Projet d'appui aux petites entreprises	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		
32/33. Trames assainie a Tapis Rouge (0,45 ha activité économique + 1,55 ha lotissement et infrastructures)									*	*		
34. Développement d'opération pilote de densification pour le relogement de 100 familles vivant sous tentes ou exposées aux risques	*	*								*		
35. Reconstruction et amélioration des logements ouvert à 250 familles vivant dans de logements réparables	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		

L'analyse des données du tableau ci-dessus a permis d'élaborer les graphiques suivants en montrant le numéro de projets proposés par rapport aux blocs (graphique 23) et le numéro de projets par rapport aux trois périmètres (graphique 24)

Graphique 23. Nombre d'interventions par bloc (WE/SPORA 2013) Graphique 24. Nombre d'interventions par périmètre (WE/SPORA 2013)



CHAPITRE 5. DEFIS POUR LE FUTUR ET PROCHAINES ETAPES

5.1. Recommandations opérationnelles

5.2. Mécanisme et structure de validation

CHAPITRE 5. DEFIS POUR LE FUTUR ET PROCHAINES ETAPES

Ce chapitre présente dans un premier temps les recommandations opérationnelles pour la mise en œuvre du schéma d'aménagement et plus particulièrement la création d'une structure de gouvernance. Des recommandations sont également faites pour renforcer l'approche et la dynamique communautaire. Puis des mécanismes de validation sont proposés, tant pour la validation du Schéma Directeur que pour la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

5.1. Recommandations opérationnelles

5.1.1. Structure de gouvernance

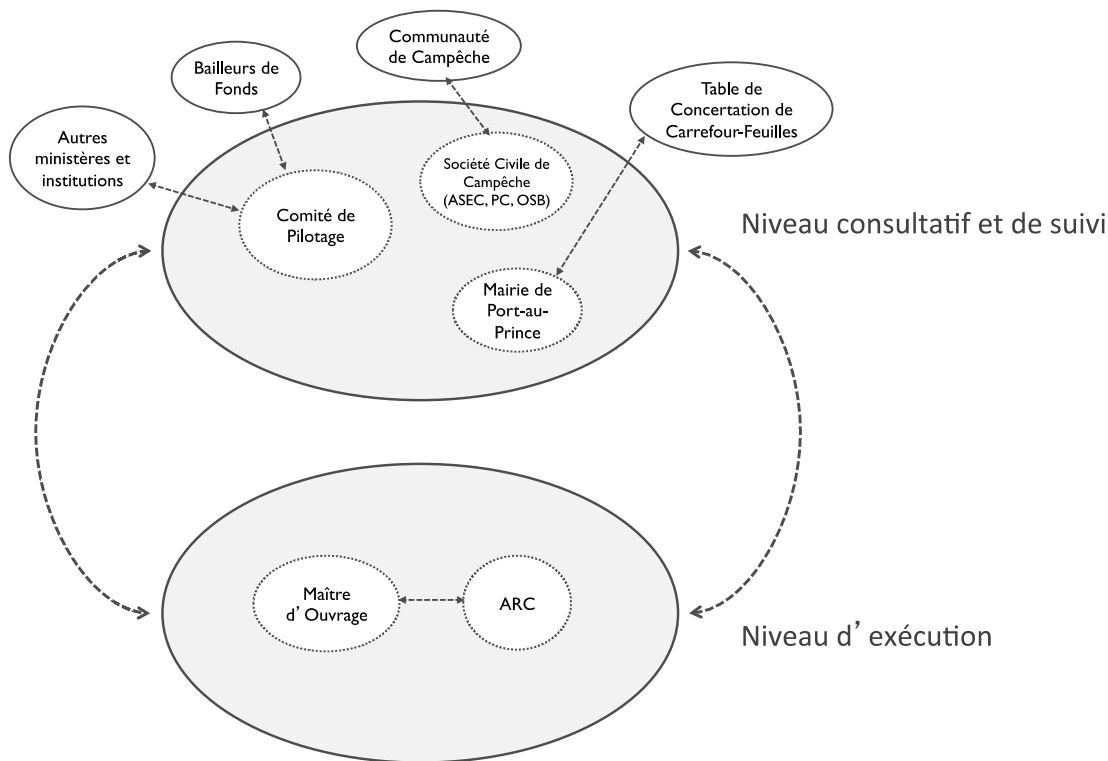
Il est conseillé de concevoir une structure pour la mise en œuvre du Plan d'Aménagement, qui intègre les principaux acteurs impliqués dans l'exécution des programmes et projets prévus et qui puisse définir leurs rôles respectifs pour en garantir le développement correct. Un schéma de cette structure est proposé qui permet de visualiser les acteurs et leurs fonctions.

La structure proposée comprend deux sphères, qui agissent sur différents niveaux:

- **Niveau consultatif et de suivi**, qui concerne les instances politiques et institutionnelles ainsi que les membres de la communauté.
- **Niveau d'exécution**, qui concerne les organes chargés de la mise en œuvre, de la gestion et la supervision technique du Plan d'Aménagement.

Voici le schéma qui montre la structure proposée à partir de ces deux sphères :

Graphique 25. Structure de gouvernance (WE/SPORA 2013)



Plus spécifiquement, ces deux niveaux comprennent des objectifs et un fonctionnement différents:

Niveau consultatif et de suivi :

Ce niveau fait référence aux acteurs impliqués dans la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement, ils jouent un rôle d'appui, de consultation et de supervision du déroulement des travaux.

Toutefois, il est nécessaire de faire la différence entre :

• **Acteurs institutionnels :**

Ils comprennent les ministères, institutions et administrations publiques concernés par l'exécution des projets. Ces institutions peuvent être consultées lors des espaces de concertation, tels que le Comité de Pilotage, ou bien de manière ponctuelle sur l'exécution de projets spécifiques. Plus spécifiquement, le rôle de ces acteurs comprend :

- Le suivi de l'exécution des projets du Plan d'Aménagement de Campêche, appui et recommandations pour la mise en œuvre.
- La vérification de l'application des lois et des normes existantes, l'articulation avec les politiques stratégiques.
- La coordination et articulation avec d'autres projets et programmes en vigueur, au niveau des différents secteurs.
- La coordination avec des bailleurs de fonds et d'autres partenaires qui pourraient compléter la mise en œuvre du Plan d'Aménagement de Campêche.

• **Acteurs communautaires:**

Ils comprennent les structures issues de la démocratie locale, tels que les ASEC et les CASEC, ainsi que des autres organisations représentant la société civile, telles que la Plateforme Communautaire, les Organisations Communautaires de Base ou les groupes consultatifs. Ces acteurs doivent être impliqués dans le processus de mise en œuvre du Plan d'Aménagement en tant que principaux bénéficiaires des activités prévues, et ils ont un rôle de consultation et d'appui, de suivi et de supervision des travaux réalisés afin de garantir le développement correct des projets.

Niveau d'exécution:

Ce niveau comprend les organismes chargés de la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'ouvrage délégué dans un rôle d'exécution et de supervision technique des projets conçus dans le Plan d'Aménagement. Plus précisément, le rôle de ces acteurs comprend :

- L'exécution, le suivi et l'évaluation des projets conçus dans le Plan d'Aménagement.
- La gestion partagée et la coordination de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement.
- L'articulation avec d'autres bailleurs de fonds pour assurer la finalisation des projets pas budgétisés dans un premier temps pour le projet LAMIKA.

Finalement, la relation entre ces acteurs et l'articulation entre ces deux sphères doit être fréquente et fluide, en s'adaptant à la forme la plus appropriée pour chaque étape. L'implication coordonnée de tous ces acteurs garantit une mise en œuvre efficace et cohérente des d'aménagement proposés dans le Plan d'Aménagement.

5.1.2. Approche communautaire

Le projet LAMIKA est conçu sur une approche participative et intégrée, qui tient en compte des structures d'organisation communautaire et de démocratie locale présentes dans le quartier de Campêche. Cela se traduit par des rencontres régulières avec des représentants de la communauté afin qu'ils soient informés des avancées progressives et consultés sur les décisions qui concernent l'aménagement du quartier. Cela suppose aussi qu'ils puissent prendre les décisions sur les questions et les projets qui les concernent.

Cependant, parfois ces structures ne sont pas suffisantes pour que la majorité de la population soit bien informée. Nous recommandons donc de renforcer celles-ci avec des actions plus précises de communication de masse. En parallèle, cela permettra un exercice pédagogique en direction des habitants du quartier ainsi que le renforcement d'une citoyenneté engagée et impliquée dans les activités liées à l'aménagement de Campêche.

En ce sens, des recommandations plus spécifiques ont été faites afin de garantir la réussite du processus participatif (avec les divers acteurs institutionnels engagés), communautaire (avec la diversité d'organisations de base du quartier) et citoyen (avec les citoyens et citoyennes non organisés du Campêche) :

1. **Maintenir des structures de communication, de consultation et de prise de décision** qui incluent les représentants de la communauté de Campêche.
2. **S'appuyer sur le travail des agents communautaires de la Croix Rouge Américaine** qui ont une bonne connaissance du quartier, qui sont connus des personnes vivant à Campêche, pour arriver à toucher le maximum de personnes dans le quartier.
3. A partir de ces canaux de communication déjà établis, mais également avec des rencontres en plus petits comités avec les organisations communautaires de base, les femmes, les notables, les jeunes, le groupe consultatif etc.
4. **Mettre en place des sous-comités ou travailler avec les sous-comités existants** dans le cadre de la mise en application des projets spécifiques : comité pour la santé, l'eau, l'éducation, comités de gestion et d'entretien des places publiques, comité inter-acteurs sur le thème des déchets domestiques, comité de surveillance des ravines, etc. Ces comités doivent être représentatifs, c'est à dire, qu'il est crucial d'impliquer à 100% la communauté dans le choix des différents membres. Il est aussi important d'encourager et de supporter les initiatives à caractère durable des OCB en lien avec les actions visées par le programme.
5. **Développer des stratégies pour le recrutement des travailleurs qui prendront part aux travaux d'aménagement** au sein du quartier. Ces stratégies de recrutement doivent être conçues avec la plus grande transparence citoyenne. Les critères de sélection peuvent être publiés aux tableaux publics d'affichage. Cette implication valorisera les compétences disponibles au sein du quartier et participera à l'appropriation et au respect des nouvelles structures et infrastructures créées.
6. **Mettre en place des sous-comités ou travailler avec les sous-comités existants** dans le cadre de la mise en application des projets spécifiques : comité pour la santé, l'eau, l'éducation, comités de gestion et d'entretien des places publiques, comité inter-acteurs sur le thème des déchets domestiques, comité de surveillance des ravines, etc. Ces comités doivent être représentatifs, c'est à dire, il est crucial d'impliquer à 100% la communauté dans le choix des différents membres. Il est aussi important d'encourager et de supporter les initiatives à caractère durable des OCB en lien avec les actions visées par le programme.
7. **Développer des stratégies de communication de masse et des mécanismes de feedback** pour informer la population des avancées du projet et pour développer la vigilance citoyenne :
 - a. **Tableaux d'affichage en créole** pour expliquer le Plan d'Aménagement de Campêche, les étapes d'exécution du plan, les différents projets à exécuter et leur durée, les budgets prévus par chaque projet, les partenariats qui opèrent les projets, etc.
 - b. **Porte à porte à des moments clés** de réalisation du plan, par les agents communautaires de la Croix Rouge Américaine pour informer des travaux en cours et recueillir des informations sur les incompréhensions qui subsistent au sein de la population pour les rectifier. Ex : au début des projets, puis tous les 3 mois et à la fin des projets.
 - c. **Rencontres de masse dans les espaces publics** pour informer des activités prévues et leurs avancements, donner des informations sur les critères de sélection pour le recrutement dans les projets, les indicateurs de suivi, les budgets prévus et les dépenses faites.
 - d. **Distribution de brochures** en créole.

La mise en place des stratégies intégrant ces éléments va garantir l'engagement et la participation des citoyens et des citoyennes dans le développement et l'exécution du Plan d'Aménagement de Campêche.

5.2. Mécanisme et structure de validation

5.2.1. Mécanisme de validation du Schéma d'aménagement

Le processus de validation du schéma d'aménagement est structuré par l'intervention des trois acteurs principaux suivants:

- Le client : ARC.
- La population et la société civile locale : Communauté et OCBs de Campêche.
- Les autorités locales et institutions concernées : Comité de pilotage.

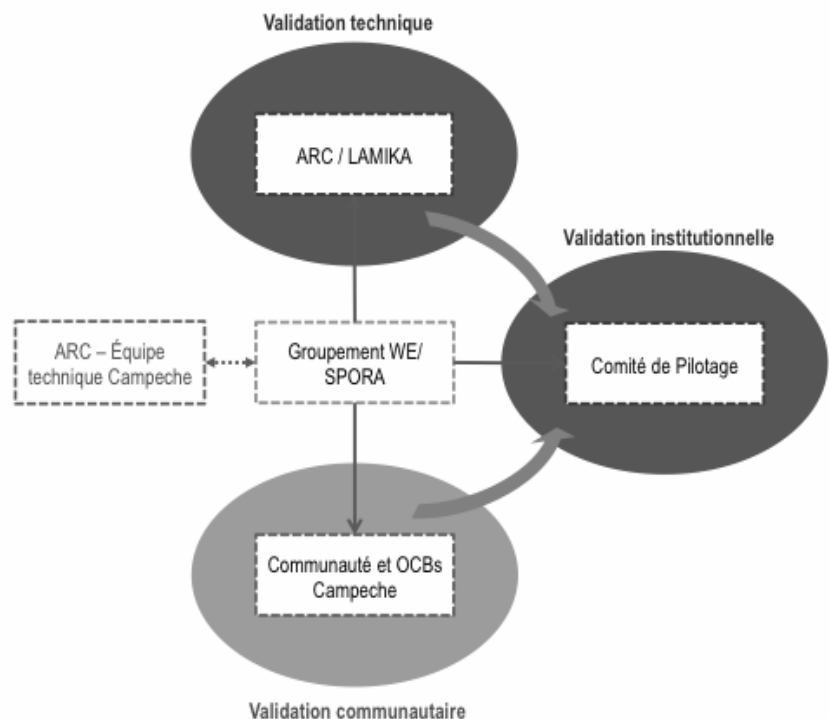
Dans une relation étroite avec l'équipe technique d'ARC, le Groupement élabore des mécanismes de pilotage, validation et suivi avec ces trois acteurs. Ces mécanismes garantiront la cohérence et la pertinence des propositions conçues avec le client, les besoins et les priorités de la population locale, les stratégies politiques, ainsi que le respect du cadre normatif et institutionnel des autorités locales et institutions concernées. Le schéma qui suit montre les relations entre les trois acteurs.

Toutefois, le rôle de chacun de ces trois acteurs n'est pas le même dans le processus de validation:

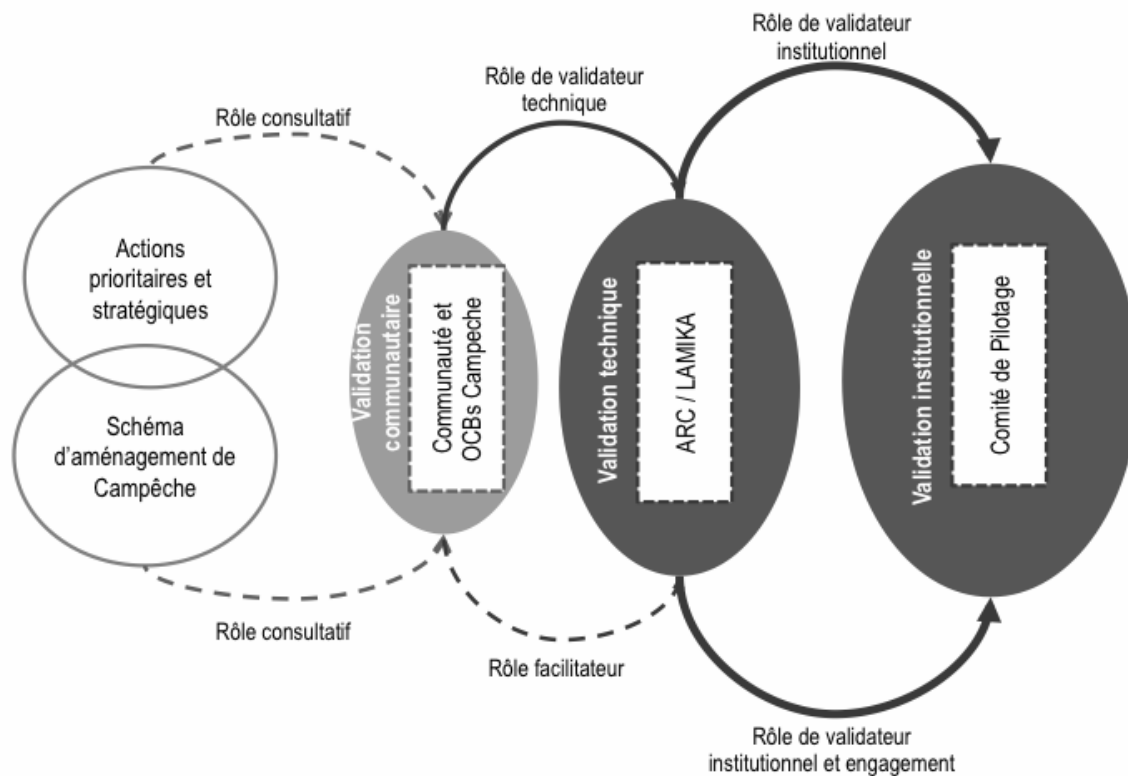
- Le rôle de la communauté de Campêche est de participer à la définition des propositions d'aménagement et de définir la priorité des actions stratégiques. Il s'agit, donc, d'un rôle consultatif et de participation à la décision.
- Le rôle d'ARC est de pré-valider tous les contenus de l'étude d'aménagement. Une validation proprement technique va être mise en place par ARC pour les actions prioritaires et stratégiques. Concernant les axes généraux du schéma d'aménagement, ARC va agir en tant que facilitateur avec le Comité de Pilotage et en tant que superviseur des contenus présentés.
- Le rôle du Comité de pilotage est de valider institutionnellement les contenus de l'ensemble du schéma d'aménagement pour assurer la cohérence des propositions d'aménagement avec le cadre juridique, normatif et institutionnel existant. La validation du Plan d'aménagement par les institutions étatiques et municipales a également pour finalité leur engagement dans la mise en œuvre du plan.

Le schéma suivant montre le rôle de ces trois acteurs.

Graphique 26. Rôle des acteurs dans la structure de pilotage et validation pour le Plan d'Aménagement de Campêche

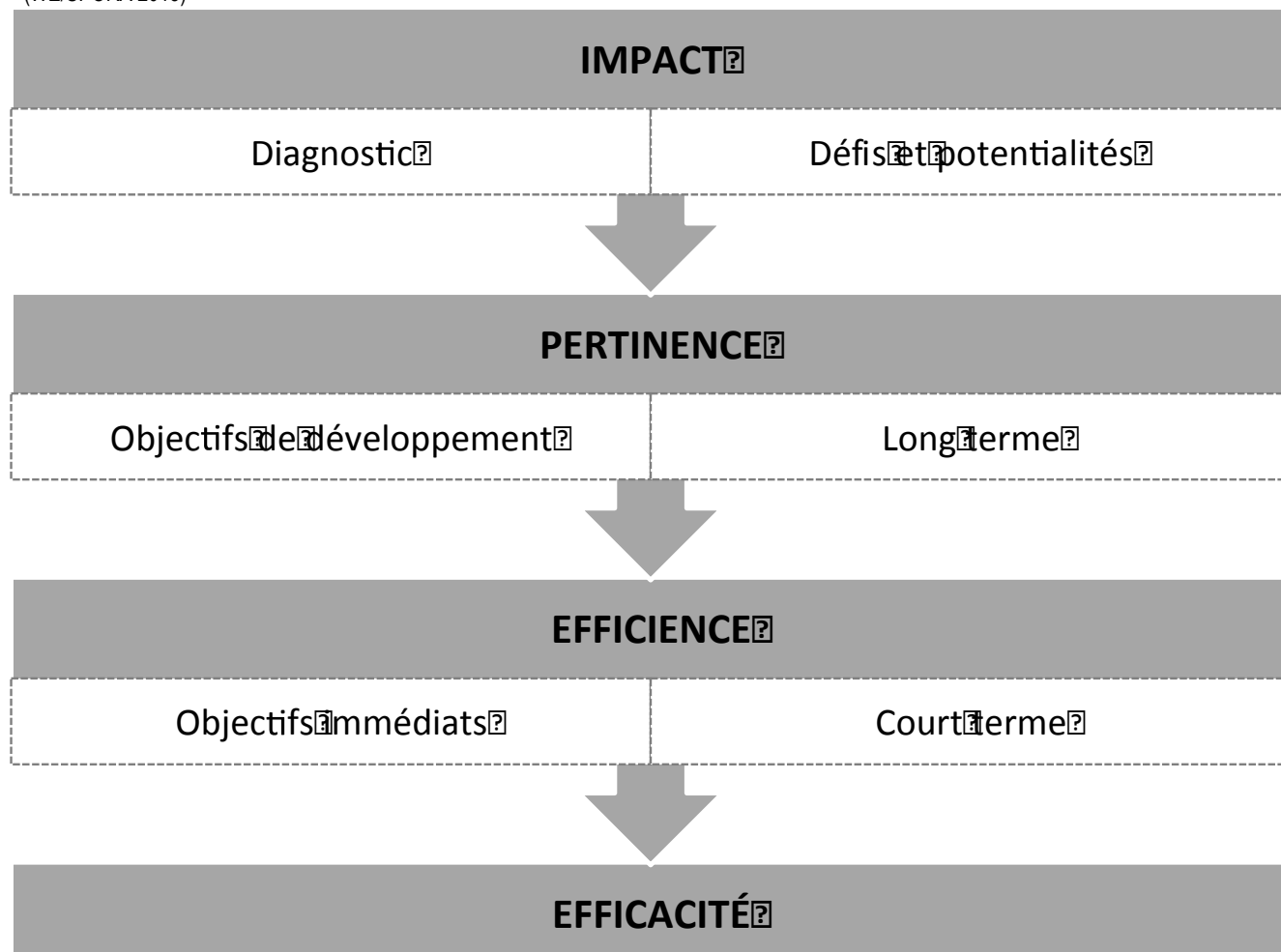


Graphique 27. Processus de validation pour le Plan d'Aménagement de Campêche et rôle des différents acteurs (WE/SPORA 2013)



5.2.2. Mécanisme de Suivi et évaluation de l'exécution.

Les Termes de Référence définis dans le Livrable 9 de l'Étude du Plan d'Aménagement de Campêche présentent des indicateurs d'évaluation pour chacun des projets priorisés par l'équipe d'ARC. Ces indicateurs sont organisés en quatre niveaux: impact, pertinence, efficience et efficacité dans un schéma présenté dans le graphique 28 ci-après :



Le diagnostic réalisé sur Campêche présente un ensemble de défis et de potentialités relatifs à l'amélioration du quartier. Les activités prévues visent un **impact** positif sur le quartier. C'est à partir de cet impact qu'on planifie et programme tous les projets d'intervention. Ainsi, les objectifs de développement –à long terme– de tous les projets définis seront *justifiés* par l'impact visé sur chacun des secteurs d'intervention.

- **Pertinence** : Les projets développés se justifient par les impacts positifs qu'ils doivent avoir sur le quartier et sur ses habitants, et c'est pour cette raison qu'il faut analyser la pertinence des activités développées à long terme. L'évaluation du degré de réussite des objectifs à long terme de chaque projet (au-delà de la durée des activités) détermine si les projets développés étaient pertinents par rapport aux besoins de la population, aux capacités du quartier, aux possibilités de développement, etc.
- **Efficience** : Cette dimension d'évaluation détermine le degré de réussite des objectifs immédiats de chaque projet pendant la durée de l'action. Il s'agit d'évaluer si les objectifs immédiats de chaque projet sont réalisés avec succès, indépendamment du développement des actions prévues préalablement.
- **Efficacité** : Cette dimension d'évaluation détermine le degré de suivi des actions prévues dans chaque projet, au-delà de la réussite des objectifs immédiats (efficience) et des objectifs à long terme (pertinence).

L'efficacité et l'efficience représentent les dimensions d'évaluation liées à la mise en œuvre du projet, tandis que la pertinence et l'impact supposent la réalisation des actions développées.

Monitoring

Quand on parle de « monitoring », on se réfère principalement à l'objectif de mesurer l'efficacité (troisième dimension décrite). Pour un meilleur suivi du développement du Plan d'Aménagement de Campêche, le *monitoring* est recommandé à des moments précis du déroulement du projet :

- Ajouter un PMP (*) Avant le début du projet.
- Ligne de Base (**) Au début du projet.
- Rapports mensuels (***) À la fin de chaque mois.
- Rapport de gestion 1 (****) À la fin des mois 1, 6 et 14.

(*) *Professionnel de la gestion de projets.*

(**) *Une ligne de base est la première mesure de tous les indicateurs pris en compte dans la conception de chaque projet ; elle permet de connaître la valeur de ces indicateurs au moment de l'entrée en vigueur des mesures prévues et, par conséquent, c'est le «point de départ» du projet à partir duquel on va mesurer l'impact final des activités développées.*

(***) *Les rapports mensuels contiendront des informations sur l'état financier, l'état d'avancement du projet, la programmation et l'exécution des activités, et problèmes et solutions.*

(****) *Les rapports de gestion doivent enregistrer des données liées aux indicateurs d'évaluation de l'efficacité. Ces données doivent être enregistrées sous différents formats (data sheet, coût financier, description des activités réalisées avec des observations...).*

Évaluation

Quand on parle d' « évaluation », on se réfère principalement à l'objectif de mesurer l'efficience (deuxième dimension décrite), mais aussi la pertinence (première dimension décrite).

Par rapport à l'efficience, il est recommandé de l'analyser à partir de deux niveaux d'évaluation:

- Gestion des projets
- Impact des résultats

Les dimensions d'efficacité (*monitoring*) et efficience (évaluation) sont liées à la mise en œuvre des projets, et c'est pour cette raison qu'il faut prioriser ces niveaux d'évaluation. En ce sens, on a tenu compte des dates finales prévues pour la clôture du Programme LAMIKA (fin de l'année 2015) pour déterminer les différents moments de M&E du Plan d'Aménagement de Campêche. Cependant, il est recommandé d'établir des mécanismes pour mettre en œuvre l'évaluation de la pertinence finale des projets, une fois le Programme LAMIKA fini, aussi les TdR des projets d'intervention présentés dans le Livrable 9 contiennent un ensemble d'indicateurs pour cette dimension d'évaluation.

CHAPITRE 6. ANNEXES

Annexe 1. Extrait des Termes de Référence WE SPORA pour l'étude

Annexe 2. Liste des documents produits au cours de l'étude

Annexe 3. Références consultées

Annexe 4. Une méthode participative pour Campêche

Annexe 5. Présentation résumée des 35 projets prioritaires (fiches)

Annexe 6. Dossier des Plans et Cartes (document séparé)

Annexe 1. Extrait des Termes de Référence WE / SPORA pour l'étude

households members, and demographic details, education/employment status and initial data on land ownership and damage status (MTPTC rating of building/plot) (Form 3: Household registration)

Component 3: Community validation

- a) The community validation team works using all data gathered in the previous components as a starting point for the collection of detailed data on land tenure status. (Form 4: Land Tenure)
- b) In the event that any conflict is identified through this process, the validation team works to record, resolve/mediate the case. If no resolution can be achieved at the community level the case is referred to the relevant authorities.

Component 4: Summary and tracking

All information (from 1 through 4) is validated at the community level. A final form has been developed to summarize the data gathered. This document is used as a reference by the validation and database teams and is also used by the management team as a means of monitoring and tracking.

Campeche component 1 through 3 has been completed in 2011 and ARC is now working with IOM to update these components. All information available from the enumeration will be shared and the contractor will use the data for analysis.

4.4 Market Analysis

An assessment has been conducted to inform the design of a livelihoods program for the beneficiaries of the ARC Integrated program. The main objectives of the assessment are to:

- Assess the household economy of people living in Carrefour Feuilles
- Assess local markets in Carrefour Feuilles
- Provide recommendations to inform the design of ARC's livelihoods program

4.5 GIS Mapping

The spatial analysis resulting from ARC assessments has gathered most secondary and specialized data necessary for the socio-urban study and the Master Plan:

- Topography
- Road network
- Pathways, stairways, corridors, bridges
- Building footprint
- SDE/SSDE boundaries
- Building status
- Renter/owner
- Number of floors
- Land use
- Demographic data including employment data
- Urban Services (water kiosks + sources, electricity, lighting)
- Basic Infrastructure(churches/ schools / health centers / public buildings/community buildings)
- Imagery: aerial image of the Campeche area taken by a drone in July 2012

GIS data already collected by ARC will be shared with the contractor.

The work on the Campeche Master Plan has started and an urban diagnostic was drafted. Even though this urban diagnostic is not final, it provides information on housing typology, demographics, water access, risk mapping and waste management. The information already collected will be made available to the contractor.

5 Deliverables

For each phase, reports and maps will be delivered in hard copies and soft copies following the format requirements specified in paragraph 6.2 below. In addition, the contractor will provide a monthly update on the work achieved. Contractor will document the work done and justify any delays.

5.1 List of Deliverables

Deliverable 1 – Inception Report

An inception report will be delivered two weeks after the contract signing date. This phase should allow the contractor to familiarize himself with the existing literature about the LAMIKA program and Campeche, conduct preliminary field visit and contact with key ARC staff. The inception report should describe those activities and their outcomes. In addition, it will at least include:

- *A review of the work done to date on the Urban Master plan for Campeche*
- *A detailed methodology and work plan for the overall project including how to use the existing documents to complete the project in a timely manner*



- The list of maps to be produced including in what format and scale (the contractor will present some examples) as well as the list of drawings, graphs and simulation images
- The structure of the technical tables for each urban renewal element
- The outline of the Project Report
- Project steering and validation structures and mechanisms

Deliverable 2: Community Participation Methodology and Work Plan

Community participation is a critical point to ensure acceptance and ownership of the Master Plan from the community. Detailed methodology and work plan should be submitted to identify at what stages and how will the community be involved in the master plan design process. The ARC must be consulted to share experience and knowledge of the Campeche community with the contractor. The community participation methodology and work plan will be included in the overall methodology and work plan of the project as agreed upon the inception report.

Deliverable 3: Strategic Needs Assessment and Estimation of Strategic Priority Actions

The contractor will provide a quantitative assessment with detailed figures on the needs of the Campeche community regarding:

- Urban services (road/corridors / bridges access, public spaces, electricity, drinking and non-drinking water access, solid waste management, lighting, grey water and latrines)
- Housing (locating and quantifying housing needs considering the camp population, risk areas, and habitability; estimating the number of households that need to be relocated, houses that need rebuild, retrofit and repair)
- Social services and facilities (health, education, community space, socio-cultural services, livelihoods). For this analysis, the contractor will provide a stakeholder analysis (mapping of the different actors in the area and their field of interventions – including mapping of CBOs, NGOs, local authorities' representatives and "notables" [community leaders]. The contractor will provide maps that will enable ARC to identify the different stakeholders in the Campeche area, their interactions, and the strengths and weaknesses of the social network in Campeche area

NB: most of the data needed for this phase has already been collected and mapped. It will be more about interpreting data and quantifying needs than collecting secondary information. Any additional information collection at a community level must be coordinated and pre- approved by ARC.

Based on the quantitative needs assessment and consultation with the community and key-stakeholders, the contractor will provide a table of proposed strategic priority interventions for Campeche.

Deliverable 4: Intervention Areas

The contractor will identify and provide maps for 3 area types:

- Multi-risk areas (specific maps for each identified risk [landslide, flooding, electricity high line, seismic risk etc..] and a summary multi risks map)
- Non buildable areas
- Potential areas for priority projects

To identify the areas of interventions, the contractor will analyze and take into account:

- Existing plans at the Metropolitan scale or Carrefour Feuilles and actions in surrounding areas as well as discussion with key actors in the surrounding neighborhoods
- Available data on natural and human disaster risks – most of the data needed has already been gathered at this stage and will be shared with the contractor. Any additional information collection at a community level must be coordinated with ARC.
- Available enumeration data
- July 2012 imagery

Deliverable 5: Urban Renewal Scenarios and Vision for Campeche 2020

The contractor will propose a series of scenarios for the urban renewal of Campeche and its immediate surroundings, taking into consideration:



- Costs issues
- Prioritization of needs identified in the participatory assessment
- Land occupation plan, identification of demolished or to be demolished houses/public buildings and houses/public building that can be reused or repaired
- Risks mitigation diagnostic
- Diagnostic on rain water drainage and water supply network
- Diagnostic on circulation network

Clear graphics and visuals will be provided to communicate efficiently the proposed options. Efficient visual support will help the community and relevant stakeholders envision the pros and cons of each scenario and measure the impact that the different options will have on their neighborhood. The different scenarios will cover the following issues:

- Infrastructure
- Ravine, especially as dealing with flooding risk. Different scenarios for the use of the ravine will be proposed
- Risk mitigation, especially risks of landslides and flooding including the different options for rain water drainage
- Grey water sanitation
- Circulation patterns (corridors and roads network)
- Public spaces and/or protected spaces
- Livelihoods (microcredits institutions and solutions if applicable, markets if applicable, relationship with economic corridors in surrounding neighborhoods)
- Housing plan: identify housing needs and adequate options
- Location of urban services to be improved or created

Scale of the analysis and graphic representation should be set up so that the connection and integration of Campeche with the surrounding neighborhoods including St Gerard and Sicot, Abitasyon Severes, Key Alfred, Miron, Tapis Rouge, Croix Depres and Baillergeau are also visible.

The contractor will present and discuss the different scenarios with the community. In coordination with ARC, the contractor will facilitate the selection process of scenarios with the community and relevant stakeholders.

Based on the development of scenarios and the consultation of the community, ARC, contractor, and other stakeholders will develop a shared long term vision of Campeche 2020. Qualitative and quantitative evolution of the neighborhood will be envisioned in this deliverable.

The next deliverables will all be based on the definition of this 2020 Campeche vision.

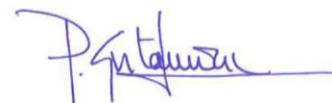
Deliverable 6: Sectorial Action Plans and Phasing

The long term vision for Campeche will be articulated around sectorial plans to ensure easier technical validation and implementation. Sectors concerned are at least the following:

- Land occupation plan
- Natural resources protection
- Risk mitigation (plan drawings, sections and diagrams will be necessary to illustrate this component)
- Drainage
- Drinking and non-drinking water access and sanitation
- Circulation patterns (Show roads, corridors and public space network with plan drawings, sections and diagrams)
- Electricity and lighting
- Livelihoods (plan drawings, sections and diagrams will be necessary to illustrate this component)
- Social services (health, education, socio-cultural services)
- Housing

The final list of sectors will be discussed and validated during the inception phase but can be revised during the course of the contract.

The contractor will propose a phased plan for implementing the steps and achieving the goals identified by the sectorial action plans.



Sectorial Actions Plans will also be represented in Site Development Drawing (s) (SDD). Drawing(s) (map(s)) of the site must be prepared reflecting the final proposed long-term, full development of the site. Building on the foundation of the base map (s)/existing conditions map(s) add the following specifications and information to the final SDD:

- a. All features, uses and structures proposed for the site must be drawn to scale and identified by name and/or description and shown in their exact proposed location. (This must include all existing features, uses and structures that are to remain on the site)
- b. All roads, corridors, paths and main stairs must be clearly identified and stating the type of proposed surfacing.
- c. The following additional items and information must be shown on the SDD:
 - All uses, facilities and infrastructures including utilities and storm water structures and water access facilities proposed for the site
 - Community latrines, benches, lighting (if applicable)
 - Ravine use (the contractor will use plan drawings, sections and perspective)
 - Drainage system
 - Housing projects, if applicable (proposed number of floors and units per building)
 - Circulation patterns (proposed access roads, ramps, paths and bridges)
 - Structures and facilities that are proposed or will remain on the site
 - Notations and legends necessary to fully explain the size, type and location of any existing or proposed use, feature, or facility
 - Green Areas (proposed trees, landscaped plants)
 - Livelihoods-related interventions

Deliverable 7: Technical Specifications Sheets for Strategic Priority interventions

The strategic priority interventions identified for LAMIKA implementation will be detailed in technical specification sheets covering the following items:

- Rationale and goal of the project
- Expected results and proposed indicators for evaluation
- Description and location of the intervention. Technical information to be included will allow the program to move quickly in the design and construction phase of the elements. Technical details to be included are for example length and width of the elements of the road network, market overall size and capacity.
- Phasing vs timeline
- Operators + partners
- Cost estimates and financing solutions if identified
- Priority level
- Articulation with the sectorial plans and the 2020 Campeche vision

NB: The contractor will need to consult directly the ARC lead sectors (WatSan, Construction, Urban Renewal, Health, DRR and Livelihoods) as part of the process to draft the technical specification sheets for strategic priority actions and ahead of the final submission. Close collaboration will be needed in order to have strategic priority interventions that can realistically be implemented as part of ARC LAMIKA Project.

During this phase, the contractor will also work in close coordination with relevant authorities to:

- Delineate protection and non-buildable areas to identify the buildings located in these areas. Delineation of these areas should be based on risk mitigation and future physical interventions that will require additional space to be allocated to public space (such as roads and corridors improvement). Once these areas will be defined, the authorities will be able to contact the building owners to inform them on the change of status and discuss options for relocation.
- Assess with relevant authorities the actions to take in order to guarantee the enforcement of non-buildable and protection areas to prevent any construction or land occupation.
- Precisely define road and corridor infrastructure to be built, modified or improved for circulation patterns based on basic topographic study or field survey in order to precisely identify the subjacent land that should be prevented from permanent construction until completion of the project.
- As above, precisely define the space to be allocated for drainage, drinking and non-drinking water supply, rain water harvesting, storm water, electric lines or public buildings such as schools, markets and health centers.



Deliverable 8: Master Plan and Strategic Priority Interventions Cost Summary Sheet.

The contractor will provide:

- General Campeche Master Plan cost summary sheet

And a breakdown of this cost summary in:

- Strategic priority interventions for LAMIKA project cost summary sheet
- Cost summary sheet for the other phases

Deliverable 9: ToR + costing for the implementation of Pillar 3 – Urban Renewal activities

The contractor will prepare the ToR that will be included in an RFP to hire an organization for the design, the construction and the supervision of pillar 3 activities as described in the LAMIKA Urban Renewal Plan. The ToR will provide a clear description of each physical renewal intervention including the relevant technical characteristics. It will also include, among other elements to be discussed with ARC, the necessary drawing and technical designs as well a scoring method for the bids. This ToR will be elaborated closely with the relevant ARC staff.

Deliverable 10: Recommendations for the implementation of the LAMIKA Urban Renewal Plan including governance structure as well as M&E recommendations.

Deliverable 11: Full Length Project Report

The contractor will produce a full project report that will regroup in a comprehensive package all the deliverables and other items produced during the course of the project. The outline of the project report will be discussed and validated during the inception phase and will be revised if necessary.

Deliverable 12: Text for Le Moniteur

The Master Plan will become official only after the publication of a decree in Le Moniteur by Port au Prince's Mayor's Office and pertinent authority/ies. The contractor will prepare, in close collaboration with ARC, the Mayor of Port au Prince and pertinent authority/ies, the draft of the text to be published in accordance to the current Haitian law.

5.2 DELIVERABLES FORMAT

Visual representations such as maps, graphics, plan drawings, sections, renderings, diagrams, and pictures will account for at least 30% of the reports.

For each phase deliverables (Phase 1 and Phase 2), an executive summary will be provided along with the full-length report.

Format of the maps and plan drawings:

- The contractor will provide an electronic copy of all data collected, used and produced for the purpose of this study in the appropriate format to allow for future uses and exploitation by ARC. At the end of each stage, every map and plan drawing should be delivered in 2 formats:
 - 1 copy in the original format (gis, geo referenced CAD, .psd or .ai) with each item of the legend in a separate layer.
 - 1 copy in pdf format

It is requested that the contractor use, produce and deliver CAD maps in geo-referenced CAD format (as opposed to non-geo referenced CAD maps) so that ARC can do the best use of its GIS capacity.

Language: The report will be written in French in order to be validated by national and local authorities. The following items will also be translated in English by the contractor in addition of the initial version in French:

- Technical specifications sheets for strategic priority interventions
- Executive summaries

6. Deliverable Timeline

Total length of the contract is twenty (20) weeks which includes pre-validation and validation by steering committees. The process is detailed Workflow between phases.



Annexe 2. Liste des documents produits au cours de l'étude

Annexe 2. Liste des documents produits au cours de l'étude

- L1 : Rapport de démarrage (17/05/2013) 17 pages
Version révisée (30/05/2013) 21 pages
- L2 : Méthodologie participative et Plan de Travail (17/05/2013) 13 pages
Version révisée (30/05/2013) 14 pages
Version révisée (26/07/2013) 14 pages
- L3 a : Contexte opérationnel (07/06/2013) 12 pages + 9 pages annexes
Version révisée (19/06/2013) 11 pages + 11 pages annexes
- L3 b : Estimation des besoins (07/06/2013) 27 pages + 18 cartes
Version révisée (19/06/2013) 27 pages + 18 cartes
Version révisée (26/07/2013) 27 pages + 19 cartes
- L4 : Classification des zones d'action (07/06/2013) 4 pages + 1 carte
Version révisée (19/06/2013) 4 pages + 1 carte
Version révisée (26/07/2013) 4 pages + 1 carte
- L5 a : Scénarios d'aménagement (28/06/2013) 11 pages + 14 cartes
Version révisée (26/07/2013) 17 pages + 14 cartes
- L5 b : Vision de Campêche 2020 (28/06/2013) 9 pages + 14 cartes
Version révisée (26/07/2013) 11 pages + 14 cartes
- L6 : Plans d'action sectoriels (02/08/2013) 22 pages + 13 cartes
Version révisée (16/08/2013) 22 pages + 13 cartes
- L7 : Fiches des projets prioritaires (09/08/2013) 67 pages
- L8 : Estimation financière (09/08/2013) 4 pages
- L9 : TdRs des projets prioritaires (03/09/2013) 101 pages
Version révisée (20/09/2013) 89 pages
- L10 : Recommandations opérationnelles (30/08/2013) 8 pages
Version révisée (11/09/2013) 9 pages
- L11 : Rapport final (09/09/2013) 133 pages + 11 cartes
Version révisée (12/12/2013) 123 pages + 31 cartes
- L12 : Texte pour le Moniteur (09/09/2013) 7 pages
Version révisée (09/12/2013) 7 pages

Annexe 3. Références consultées

Annexe 3. Bibliographie et documents consultés

Bibliographie

- ACT/ LGL (2012). *Schéma d'aménagement de Campêche. Phase 1, Phase 2.*
- ARC (2012a). *Participatory Assessment*
- ARC (2012b). *Lamika proposal 03.12.12*
- ARC (2012c). *Market Analysis of Carrefour-Feuilles*
- Bremen Overseas Research & Development Association - BORDA (2013). *Applicability of DEWATS in Urban Neighborhoods of the Port-au-Prince Metropolitan Area (PPMA)*
- Charles, EH. (2013). *Analyse offre des soins*
- Gouvernement de la République d'Haïti (1963). *Loi du 29 mai 1963 établissant des règles spécifiques relatives à l'habitation et à l'aménagement des villes et des campagnes, en vue de développer l'urbanisme. Le Moniteur num. 51 du Jeudi 6 Juin 1963.*
- Gouvernement de la République d'Haïti (1982). *Décret du 6 janvier 1982 fixant par rapport aux exigences imposées par l'environnement écologique et conformément à l'évolution économique et sociale du pays les règles spécifiques relatives à l'habitation et à l'aménagement de nos cités et agglomérations rurales et urbaines. Le Moniteur du 21 Janvier 1982.*
- Gouvernement de la République d'Haïti (2010). *Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti*
- Gouvernement de la République d'Haïti (2005). *Décret sur le cadre institutionnel et les instruments de gestion*
- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle – MENFP (2012). *Plan Opérationnel 2010-2015*
- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle – MENFP (2012). *Normes des Bâtiments Scolaires Finales*
- Ministère de l'Environnement (2013). *Déclinaison d'un plan triennal d'interventions en environnement avec emphase sur 2013*
- Ministère de l'Intérieur et de la Défense Nationale, Organisme de Surveillance et d'Aménagement du Morne L'Hopital - OSAMH (1991). *Document de présentation du Plan de Zonage Intérimaire*
- Ministère de la Planification et de la Coopération externe (2007). *Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP, 2008-2010). Pour réussir le statu qualitatif.*
- Ministère de la Planification et de la Coopération externe (2012). *Plan Stratégique de Développement d'Haïti*
- Ministère de la Santé Publique et de la Population – MSPP (2012). *Rapport des Etats Généraux de la Santé*
- Ministère de la Santé Publique et de la Population – MSPP (2012). *Politique Nationale de Santé*
- Ministère de la Santé Publique et de la Population – MSPP. *Paquet Minimum de Services*
- Ministère de la Santé Publique et de la Population – MSPP (2012). *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services, EMMUS-V*
- Ministère des Travaux Publics, Transports, Communications et de l'Énergie – MTPTC et Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement – DINEPA (2012). *Document d'orientation stratégique pour l'assainissement en Haïti, Version 1.*
- Ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales. Direction de la protection civile. *Saison cyclonique 2012. Plan de Contingence National.*
- Suez Environnement et Agbar (2012). *Actualisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince*
- Suez Environnement et Agbar (2013). *Plan Directeur d'Assainissement Région Métropolitaine de Port-au-Prince*
- Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire CIAT (2012). *Synthèse des Textes Législatifs et Réglementaires de l'Urbanisme en Vigueur en Haïti.*
- OIM (2012). *Énumération Carrefour-Feuilles.*
- UNICEF (2011). Haïti, statistiques. http://www.unicef.org/french/infobycountry/haiti_statistics.html
- Unité de Construction de Logements et Bâtiments Publiques – UCLBP (2012). *Politique National du logement, de l'habitat et du développement urbain*
- WE/SPORA/LGL (2012). *Plan d'Aménagement Carrefour-Feuilles 2025*

Autres documents consultés

Agriculture

- Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural. *Plan National d'investissement agricole (2010-2016). Développement des infrastructures rurales. Annexe 1 : Composante aménagement des bassins versants et Foresterie*
- Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (2010). *Plan d'investissement pour la croissance du secteur agricole : Production et développement des filières. Annexe 6 : Composante filière maraîchère en zone urbaine et périurbaine*

Eau et assainissement

- Loi Cadre Portant Organisation du Secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement, 2009

Économie

- Commission Présidentielle pour la Réforme du Droit des Affaires. *La Réforme des Sociétés Commerciales et le Statut de l'Entreprise Commerciale Individuelle*

Électricité

- République d'Haïti (2005). *Arrêté constituant le Conseil d'Administration de l'Electricité d'Haïti*. Le Moniteur, no. 70, du lundi 19 septembre 2005.

Logement

- Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication – MTPTC (2013). *CNBH, Code National du Bâtiment d'Haïti – 2012*.
- Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication – MTPTC et Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales – MICT (2010). *Guide de bonnes pratiques pour la construction de petits bâtiments en maçonnerie chaînée en Haïti*.
- Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication – MTPTC (2010). *Guide Pratique de Réparation de petits Bâtiments en Haïti*
- Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication – MTPTC (2011). *Règles de calcul intérimaires pour les bâtiments en Haïti*.
- République d'Haïti (1983). *Loi Organique du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications*. Le Moniteur, no. 73, du jeudi 20 octobre 1983.

Multi- secteurs

- Cartographie, SERTIT, 2012
- Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire (2010). *HAÏTI DEMAIN, Objectifs et Stratégies Territoriales pour la Reconstruction*.
- IOM Drone aerial image Campêche-Baillergeau 2012
- Ministère de la Planification et de la Coopération externe. *Priorités d'Intervention du Gouvernement pour la période 2014-2016*.
- Ministère de la Planification et de la Coopération externe. *Programme d'Investissement Public 2012-2013*.
- Ministère de la Planification et de la Coopération externe. *Liste d'éléments indicateurs indispensables dans l'élaboration des programmes et projets*.
- Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire – CIAT (2013). *Réhabilitation de Quartiers, Guide du Professionnel. Les Etapes de la Planification Urbaine*.

Risques et environnement

- NATHAT, 2010. *Analysis of Multiple Natural Hazards in Haïti*,

Santé

- Ministère de la Santé Publique et de la Population - MSPP (2011). *Rapport de la Carte Sanitaire du pays*.
- Ministère de la Santé Publique et de la Population - MSPP (2012). *Grandes Réalisations 2011-2012*.
- Ministère de la Santé Publique et de la Population - MSPP et Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement – DINEPA (2012). *Plan d'Élimination du Cholera en Haïti 2013-2022*.
- Ministère de la Santé Publique et de la Population - MSPP (2012). *Projet : Améliorer la santé maternelle et infantile à travers la livraison de services sociaux intégrés*.

Annexe 4. Une méthode participative pour Campêche

Annexe 4. Une méthode participative pour Campêche

Témoignage des habitants sur leur vision du futur de Campêche (2012)

Les habitants du quartier ont pu exprimer leur vision du futur de leur quartier. Cette vision montre qu'ils sont en train de construire un scénario envisageant un futur digne et plein d'opportunités. Dans l'Atelier Citoyen Multi-acteurs qui s'est déroulé le 18 juin 2012 au Centre Professionnel *Friendship*, plusieurs témoignages rendent compte de l'importance pour les habitants de Campêche de développer un quartier où la qualité de vie est bonne et les moyens de subsistance durables.



Photo 11. Témoigne d'une participante (WE/SPORA 2013)



Photo 12. Atelier multi-acteurs (WE/SPORA 2013)

Dans cette vision collective, les souhaits d'un avenir fait de possibilités et d'opportunités, sont liés à divers aspects du développement humain comme par exemple l'accès à une formation professionnelle pour les jeunes du quartier.²⁶

« Mwen wè ankò kote nan peryòd siklòn konsa moun ap tonbe kolera men ou pa bezwen al pi lwen ou gen yon sant de sante ou ka kouri avèk moun nan, moun ka pren swen. »

Ils accordent également une grande importance à la sécurité, qu'ils relient à l'électrification du quartier et à la généralisation de l'éclairage public dans toutes les rues.²⁸

« Mwen wè tankou yon maten lèm leve map sòti poum pa wè jen gason chita sou mi yo kap siveye moun kap pase men o mwen gen yon sant pwofesyonel nan zòn nan kote ti mesye yo ka al chita pou yo aprann yon bagay. »

Le souhait d'une éducation pour tous se joint à l'aspiration d'un accès universel aux soins de **santé**. Cette aspiration apparaît de façon constante dans la vision d'un avenir meilleur pour les habitants du quartier.²⁷

« Pou jèn ti mesye nou yo anba fè nwa yo, sa fè dlo nan zye... sa te konn ban nou anpil panse. Daprè ke pat gen limyè, pa gen kouran. E m ta mande, m ta renmen wè tout kote ki pa gen kouran limyè nan zòn nan yo ta ogmante yo. »

²⁶ « Je vois comment un matin je me lève et je ne vois pas ces jeunes garçons qui sont restés assis sur des murs, en regardant les passants, et qui peuvent bénéficier au moins de la présence d'un centre professionnel dans le quartier pour apprendre un métier. »

²⁷ « Je vois encore, avec la période cyclonique, quand les gens peuvent tomber malades du choléra, qu'il ne se rendent pas trop loin, pour trouver un centre de santé équipé dans la zone, pour l'accès au premier soin. »

²⁸ « Lorsque nous regardons nos jeunes garçons et filles dans l'obscurité, et quand l'eau tombe du ciel... cela nous donne beaucoup à penser. Du fait qu'il n'y a pas d'éclairage, il n'y a pas de l'électricité partout. Je demanderais et j'aimerais voir dans tous les coins et recoins où il n'y a pas de l'électricité que cela soit éclairé et augmenté. »

Des questions directement liées à l'amélioration de l'environnement ont été soulevées, notamment de doter le quartier d'un grand espace libre, nettoyé qui permette de connecter le quartier avec les mornes du sud.²⁹

« Epi sitou Tapi Wouj mwen wè li tou vèt avèk anpil pye bwa. »

Enfin, un élément qui apparaît de façon transversale dans les discours citoyens et qui inspire une vision du futur est la généralisation de l'accès à l'eau pour tous. L'accès à l'eau est un des grands souhaits populaires qui renvoie à des conditions de vie plus dignes que le quotidien actuel.

« E lèn fini ankò pou jèn pou mande medam yo [...] nou menm pou vizyon pa nou, nou tap lite poun wè sin te kapab fè gen yon gran tab pou yo [...] pou yo lave, lè yo vinn lave kote pou yo ta benyen, e lè yo fin sòti retire dlo sal la nan rad epi pou yo pa ta la avèk yon lot dlo sal nan ko yo. Vizyon sa-a, pou medanm yo, e manman nou, e madanm nou, e pitit nou. Nou ta renmen gen yon chanjman pou yo. »

1.2. Liste Longue d'Interventions Prioritaires Stratégiques (IPS)

Basé sur l'Estimation des Besoins et du Contexte Opérationnel de Campêche, un ensemble de dix-sept (17) IPS ont été présélectionnées et quatre autres ont été rajoutées, proposées par l'équipe d'ACT-LGL, dans leur travail sur Campêche. Ainsi, un ensemble de vingt-et-un (21) IPS ont été soumises aux habitants du quartier.

Tableau 19. Liste longue d'interventions prioritaires stratégiques (WE/SPORA 2013)

VRD- Risques et environnement
Voirie et espace public
Désenclavement du quartier - ouverture de l'Avenue N jusqu'à Rue Sicot (350ml, emprise environ 10m)
Désenclavement du quartier - connexion routière de Tapis Rouge par Baillargeau et la ravine Alfred (830ml, emprise environ 10m)
Électricité
Entretien et extension du réseau d'éclairage public (33 entretien/75 neufs)
Eau et assainissement
Construction de nouveaux kiosques d'eau
Construction de blocs sanitaires
Drainage
Mise en œuvre d'un système de collecte et traitement d'ordures d'une tonne/jour
Curage de ravines (6700m3)
Risques et environnement
Aménagement de la ravine Alfred (800 ml)– y compris étude hydraulique.
Reforestation (1Ha) et petits ouvrages pour éviter le glissement de terrains.
Logement
Elaboration d'un plan foncier de base pour Campêche.
Opération pilote de relogement des familles vivant sous tentes ou exposées aux risques (100).
Programme d'amélioration de logement ouvert aux 250 familles vivant dans des logements réparables

²⁹ « Et puis, je vois un Tapis Rouge tout vert avec beaucoup d'arbres plantés. »

Services sociaux
Santé
Renforcement du Centre de Santé Communautaire.
Éducation
Mission d'évaluation MENFP des écoles de Campêche.
Moyens de subsistance
Accès au crédit pour les activités productives.
Formation professionnelle (priorité : maçonnerie et construction, administration et gestion d'organisations, agents de santé communautaire).
Création d'une zone d'activité économique à Tapis Rouge
Interventions proposées par ACT Consultants / LGL
Habitat neuf à la place Tapis Rouge (ACT-LGL)
Corridor Baillargeau – Kay Alfred
Etude d'alimentation en eau
Aménagement d'espace public : nouvelle Place de Tapis Rouge

1.3. Méthode Multicritère non Pondérée

Afin de prioriser les 21 Interventions Prioritaires Stratégiques (IPS) et élaborer une première liste courte, une méthode multicritère non pondérée a été conçue et utilisée. La méthode consiste à définir un ensemble de critères de choix qui permet de mettre des points à chacune des interventions proposées sur la liste longue.

Ces critères ainsi que la liste longue des IP ont été discutés et améliorés avec les habitants et les principaux acteurs du quartier. Le consensus sur les critères de choix des IP est un outil très puissant, car il encourage:

- un consensus sur les priorités d'investissement sur le quartier ;
- une désactivation des conflits qui peuvent apparaître entre les divers intérêts des individus et des groupes citoyens ;
- une appropriation collective des Interventions Prioritaires finales.

Les critères proposés ont été initialement adaptés à partir de l'Étude d'Aménagement Urbain de Carrefour-Feuilles (WE/SPORA/LGL, 2012), et validés par une représentation citoyenne des OCB, les autorités locales (ASEC), et des représentants des différents blocs de Campêche, choisis par les habitants :

1. « **Justice sociale** ». Le nombre de bénéficiaires d'une intervention est un critère de priorisation : si elle bénéficie à plus de 5000 habitants elle obtient 5 points tandis que si elle ne bénéficie qu'à « seulement » 500 elle n'en obtient que un.
2. « **Qualité de vie et Justice spatiale** ». Le critère de justice spatiale priorise l'impact sur les blocs les plus défavorisés. Il prend en compte cinq besoins de base existants : *santé, éducation, routes bétonnées ou en dur, éclairage public et eau potable (kiosques)*.
3. « **Valeur structurante du projet** ». On priorise les interventions qui concernent plusieurs secteurs. Les quatre secteurs du projet sont : *logement, infrastructure, équipements sociaux de base et emploi / création de revenus*.
4. « **Vote citoyen** ». La priorisation des citoyen(ne)s de Campêche est aussi un critère de priorisation. Leur vote est circonscrit aux neuf (sous)secteurs stratégiques de la liste longue d'Interventions Prioritaires.

La pondération basée sur chacun de ces critères est soumise à l'avis technique de l'équipe WE/SPORA pour les critères 1, 2 et 3 ; et le critère 4 est résultat du vote citoyen.

1.4. Ateliers citoyens multi-acteurs

Les critères ont été soumis à discussion, transformation et validation dans un atelier citoyen multi-acteurs. L'atelier citoyen multi-acteurs a été réalisé le 18 juin 2013 au Centre Professionnel *Friendship*, avec une représentation de plusieurs des Organisations Communautaires de Base (OCB) du Campêche, des divers blocs du quartier, et de l'ASEC locale.

Atelier « Multi-acteurs » Mardi 18 juin 2013 CALENDRIER DE L'ATELIER		
09:00 – 09:30	Présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation Groupement WE/Spóra/LGL - Présentation des participants (nom, organisation). - Rappel des dates précises (durée et fin du Plan d'aménagement + dates de démarrage et fin des travaux ARC). - Présentation de l'atelier : objectifs, déroulement, attendus.
09:30 – 09:50	Travail sur les interventions prioritaires	- Présentation et explication de la liste longue des interventions prioritaires par sous-secteurs
09:50 – 10:15		- Discussion sur la liste des interventions prioritaires (compléter, préciser, enlever, rajouter des interventions).
10:15 – 10:35	Travail sur les critères pour la priorisation des interventions	- Explication de la méthode.
10:35 – 11:00		- Présentation et explication des critères pour la priorisation des interventions
11:00 – 11:15	Pause – boisson & sandwich	
11:15 – 11:45	Discussion sur la vision à long terme	- Souhaits et visions pour le futur de Campêche
11:45 – 12:00	Vote sur les secteurs prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Vote individuel de trois secteurs prioritaires - Décompte des résultats

Tableau 20. Ordre du jour atelier multi-acteurs, liste participants (WE/SPORA 2013)

Liste participants

Jean Marc Hilaire
Ernseau Octave
J Guyto Lamour
Patrick Sanon
Dalida Napoleon
Claudanise Etienne
Micheline Dor
Magalie Cesar
Marie Ange Riter
Jean Wilto Pierre
Archite Charles
Lenet Raphael Joseph
Emmanuel Mercier
Roseline Alexandre
Pierrette Larose
Willy Charlotin
Jovain Biennereze
St. Oulvin
Waltine Joinville
Dieudonne Zidor

Organisations

ODEPEC
ACTAR
ODEPEC
CAPSE
CECCA
VITAMIN
OHAN Haiti
GREFHA
JECOLISH
GEMVI
PARS
COSAC

Representants Blocs

ASEC campeche

Les attendus

Produit 1: liste projets prioritaires
Produit 2: critères de choix
Produit 3: Témoignages vision 2020
Produit 4: Les priorités citoyennes: le vote



Photo 13. Participants de l'atelier multi-acteurs (WE/SPORA 2013)

Le travail citoyen multi-acteur a permis de travailler sur quatre (4) axes avec un produit pour chacune d'eux :

- Discussion, modification et validation citoyenne de la **liste longue de projets prioritaires**.
- Discussion, modification et validation citoyenne des **critères de choix**.
- Priorisation des divers secteurs et sous-secteurs à travers le débat et le **vote citoyen** (critère 4).
- Construction d'une **vision du futur** pour Campêche.

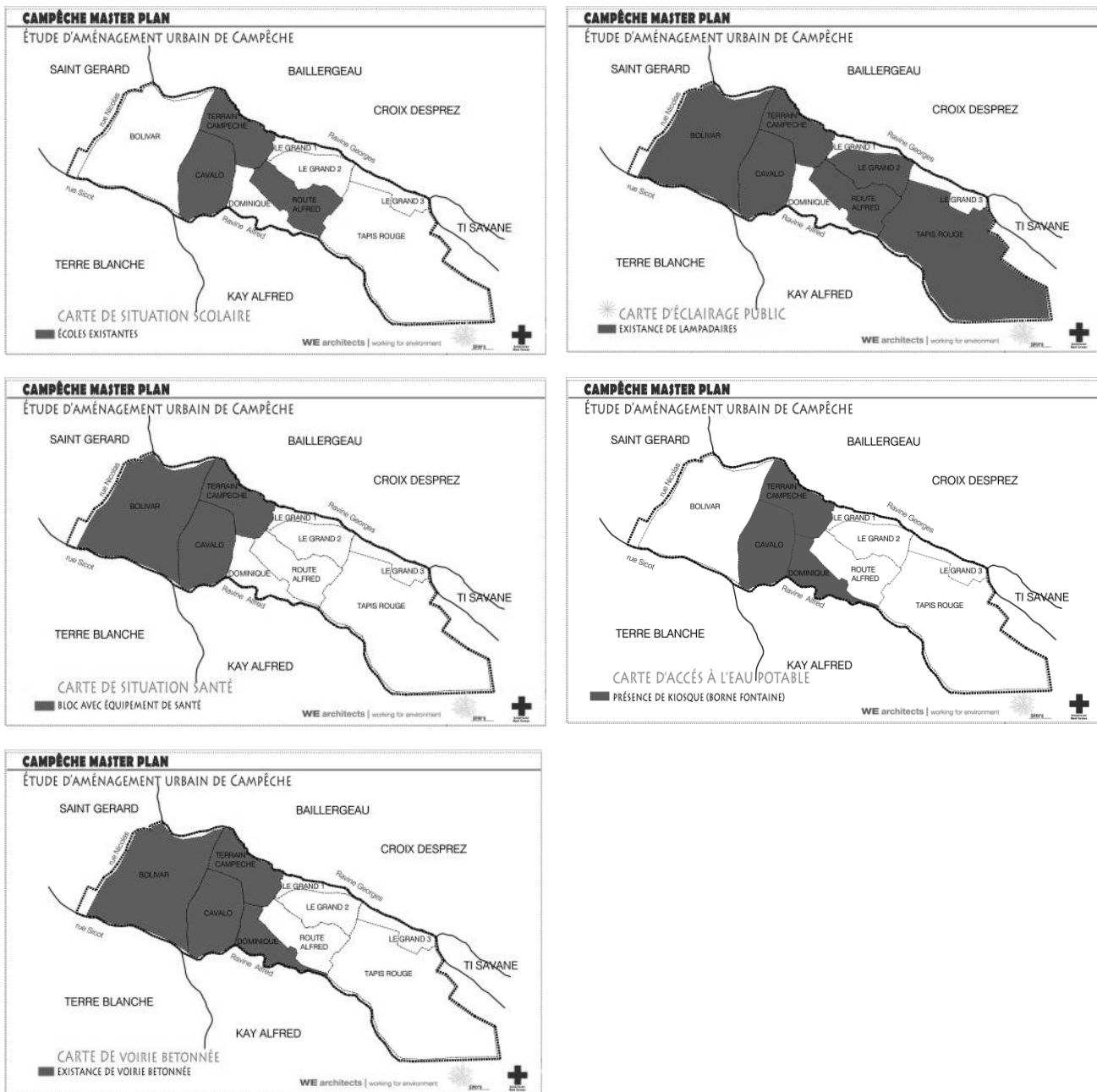
Exemple d'outil de communication : travail sur le critère « Qualité de vie et Justice spatiale »

Un effort a été fait pour concevoir des outils de communication permettant de mieux communiquer avec les habitants. C'est le cas par exemple du travail sur le critère « *Qualité de vie et Justice spatiale* », basé sur des expériences développées au Brésil par l'un des membres de l'équipe.

Cinq éléments de développement (situation scolaire, éclairage public, situation de santé, eau potable et voirie bétonnée) étaient analysés par rapport à leur distribution territoriale (9 blocs du quartier). L'analyse a été illustrée graphiquement dans les cartes qu'on peut voir ci-

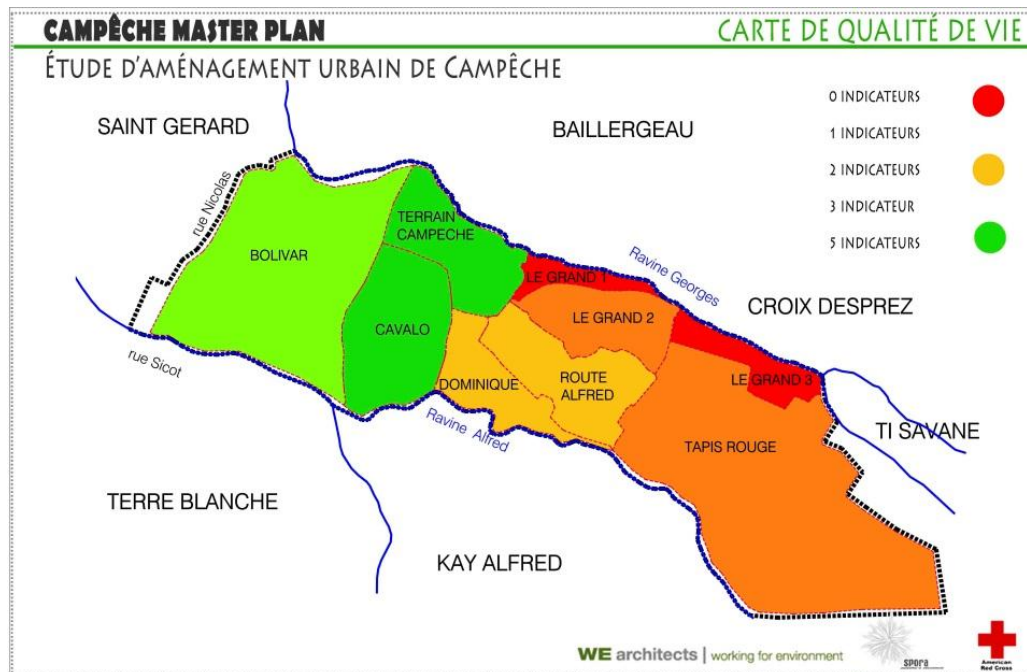
après. Chacune de ces cartes montre la distribution spatiale des éléments de développement. Elles montrent où se concentrent géographiquement la majorité des services, tout en révélant les blocs où il y a un manque majeur d'éléments de développement.

Cartes 9. Éléments de développement dans le critère « Qualité de vie et Justice spatiale » (WE/ SPORA 2013)



Le travail de débat et de discussion avec la communauté et les acteurs du quartier a permis d'élaborer une carte finale où, apparaît de manière visuelle et facilement saisissable, les blocs de Campêche qui ont le plus faible niveau de services et d'infrastructures de base.

La carte s'inspire graphiquement de la métaphore du « feu rouge », très utile pour travailler sur le critère de « Qualité de vie et Justice spatiale ». Ainsi, on peut remarquer dans la carte 10 que les blocs *Legrand 1 et 3* sont les moins favorisés alors que *Terrain Campeche* et *Cavalo* sont relativement mieux desservis. Dans les discussions collectives basées sur ces outils analytiques de communication, tous les membres de l'atelier étaient d'accord sur le fait que la priorisation des projets devait inclure un critère de justice spatiale.



Carte 10. Niveau de qualité de vie relatif par Bloc. Quartier Campeche, 2013. (WE/ SPORA 2013)

Vote citoyen sur les (sous)secteurs prioritaires

Le dernier des critères s'appuie sur la préférence citoyenne, exprimée au cours d'un vote public par les participants qui avaient discuté de l'importance des différents secteurs et sous-secteurs en termes de besoins immédiats et de priorisation des actions. Le débat de priorisation se centrait sur neuf (sous)secteurs définis dans cette étude :

1. Voirie et espace public
2. Électricité
3. Eau et assainissement
4. Drainage
5. Risques et environnement
6. Santé
7. Éducation
8. Moyens de subsistance
9. Logement

Les personnes participant à l'atelier devaient sélectionner cinq (5) de ces sous-secteurs et les prioriser par le biais d'un nombre de point. Le dépouillement des résultats des votes individuels aboutit à un classement indiquant la « priorisation citoyenne » (voir Tableau 21), un des quatre critères pour la sélection finale des projets stratégiques.

Photo 14. Vote citoyen (WE/SPORA 2013)

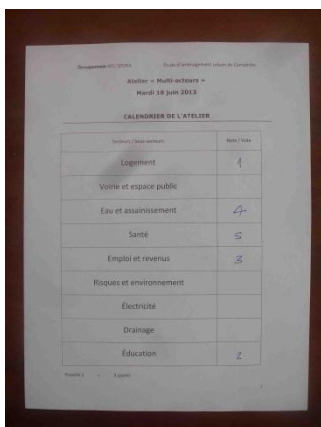
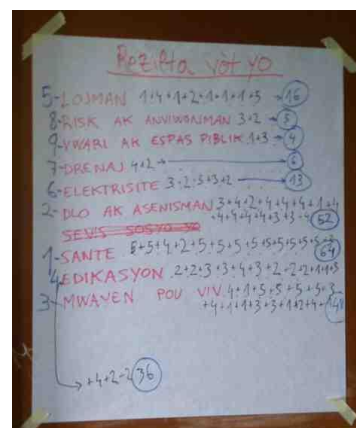


Photo 15. Atelier multi-acteur- dépouillement du vote (WE/SPORA 2013)



Photo 16. Résultat du vote (WE/SPORA 2013)



Rezilta vòt yo	par sous-secteurs	Total votes	Fréquence	Classement	Points
Sante	Santé	64	88%	1	5
Dlo ak asenisman	Eau et assainissement	52	94%	2	4
Mwayen pou viv	Moyens de subsistance	41	100%	3	3
Edikasyon	Éducation	36	94%	4	2
Lojman	Logement	16	50%	5	1
Elektrisite	Électricité	13	31%	6	0
Drenaj	Drainage	6	12%	7	
Risk ak anviwonman	Risques et environnement	5	12%	8	
Vwari ak espas publik	Voirie et espace public	4	12%	9	

Tableau 21. Votes par (sous)secteur. (WE/SPORA 2013)

Le tableau 21 offre quelques conclusions à titre de réflexion :

- La santé est la première priorité citoyenne et l'eau (très liée aussi aux questions de santé) est classée en deuxième place.
- La fréquence de vote indique la proportion de personnes qui ont voté un (sous)secteur concret. Dans ce cas, on observe que l'emploi, même classé en troisième place, est le seul secteur d'intervention prioritaire pour tous les votants (100% de fréquence de vote).
- L'éducation n'est jamais la première priorité, mais est une deuxième ou troisième priorité dans presque tous les cas, en présentant un niveau très haut de fréquence.
- Les secteurs qui sont considérés comme les plus prioritaires correspondent aux trois éléments principaux définis par l'Indice de Développement Humain (IDH) : santé, éducation et emploi.
- Il y a une conscience très faible de l'exposition aux risques et de son importance dans le quartier.

1.6. Liste Courte d'Interventions Prioritaires Stratégiques

Le travail avec la Méthode Multicritère Non Pondéré aboutit à un classement numérique qui permet de sélectionner une liste courte à partir de la liste longue. En suivant la méthode, chaque projet est quantifié et peut obtenir un maximum de 20 points.

Tableau 22. Liste courte d'interventions prioritaires (WE/SPORA 2013)

Num. projet	Critère 1 Justice Sociale	Critère 2 Justice Spatiale	Critère 3 Structurant	Critère 4 Vote citoyen	TOTAL ponctuation
Logement					
1	5	5	5	V + S + M + L	16
2	1	1	3	M + L	6
3	4	5	3	M + L	13
Risques et environnement					
4	3	5	3	V + M	11
5	2	5	3	V + M	10
Voirie et espace public					
6	5	4	3	V + M	12
7	5	5	3	V + M	13
8	5	5	3	V + M	13
Électricité					
9	4	5	3	V + M	12
Eau et assainissement					
10	3	5	3	V + S	15
11	2	5	3	V + S	14
Drainage					
12	3	5	3	V + S	11
13	2	5	4	V + S + M	11
Santé					
14	5	4	3	S + M	17
Éducation					
15	4	5	1	S	12
Moyens de subsistance					
16	2	5	1	S	11
17	1	4	3	S + M	11
18	2	5	3	V + M	13
ACT - LGL					
19	2	5	3	L + M	11
20	2	5	3	V + M	10
21	5	5	3	V + S	17
22	3	5	3	V + M	11
23	2	5	4	V + M + L	12
24	5	5	3	V + L	13

V= VRD

S = Services sociaux

M = Moyens de subsistance

L = Logement

Annexe 5. Liste des 35 interventions prioritaires (fiches)

Annexe 5. Liste des 35 interventions prioritaires (fiches)

LISTE DE PROJETS
1. Agriculture urbaine (1ha) et appui à l'agriculture urbaine familiale dans le quartier
2. Captage avec énergie renouvelable et stockage des eaux de pluies à Tapis Rouge (programme Trame assainie)
3. Aménagement intégral de la ravine Alfred y compris l'étude hydraulique de la ravine Alfred
4. Reboisement (1ha) et petits ouvrages pour éviter les glissements des terrains
5. Aménagement du terrain Campêche
6. Aménagement d'une nouvelle place à Bolivar
7. Aménagement d'une nouvelle place à Tapis Rouge
8. Prolongation de l'Avenue N jusqu'à la rue Sicot (environ 350ml)
9. Connexion routière de Tapis Rouge par la ravine Alfred (environ 700ml)
10. Connexion routière de Tapis Rouge par Baillergeau (environ 130ml)
11. Étude d'alimentation en eau
12. L'installation de kiosques d'eau pour desservir les zones plus défavorisées du quartier (3)
13. La construction de blocs sanitaires publics (3)
14. Sensibilisation en eau et assainissement
15. Aménagement des toilettes et cantines dans les écoles de Campêche
16. Mise en œuvre d'un système de collecte et traitement d'ordures d'une tonne/jour et fonctionnement un an
17. Le curage des ravines Alfred et Georges (6700 m3)
18. Extension et entretien du réseau d'éclairage public (29 entretien, 45 nouvelles)
19. Construction d'un nouveau centre de santé
20. Mission d'évaluation MENFP des écoles de Campêche
21. Alphabétisation pour les femmes et personnes adultes
22. Formation pour les enseignants
23. Création d'un comité d'éducation de Campêche
24. Appui technique et administratif aux OCB pour le déroulement d'activités socio- culturelles et éducatives
25. Formation professionnelle (priorité : maçonnerie et construction (filière construction), administration et gestion d'organisations, agents de santé communautaire)
26. Équipement communautaire pour les OCB, PC et ASEC de Campêche
27. Accès au crédit pour les activités productives et banque communautaire
28. Démolition des constructions dangereuses et valorisation des gravats pour la fabrication d'adoquins
29. Construction et lancement d'un restaurant communautaire pour Campêche
30. Coopérative d'achat et vente en gros pour produits de première nécessité (alimentation, produits d'entretien...)
31. Projet d'appui aux petites entreprises
32. Trame assainie à Tapis Rouge 0,45 ha (activité économique)
33. Trame assainie à Tapis Rouge 1,55 ha (lotissement et infrastructures)
34. Développement d'opérations pilote de densification pour le relogement de 100 familles vivant sous tentes ou exposées aux risques (100 familles)
35. Reconstruction et amélioration des logements ouverts à 250 familles vivant dans de logements réparables.

Pour des informations plus détaillées voir le livrable 7 Fiches des projets prioritaires